

# PETIT JOURNAL

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MEILLEURS VŒUX  
BONNE ANNÉE  
2019



## SOMMAIRE

Vœux du Maire.....	P. 2-3
Mot des adjoints.....	P. 3 à 7
Conseils municipaux.....	P. 8 à 13
Fête d'Halloween.....	P. 14-15
Centenaire Garde guerre 1914-1918.....	P. 16 à 18
Histoire du monument aux morts.....	P. 19-20
Jumelage Le Palais / Font-Romeu.....	P. 21
Vie scolaire.....	P. 22 à 31
Sainte-Barbe des sapeurs-pompiers.....	P. 32
La tournée du Père Noël.....	P. 33
Activités de la médiathèque.....	P. 34-35
Environnement.....	P. 36
Vie portuaire.....	P. 37
Actualités.....	P. 28 à 48
Le Palais Jadis et Naguère.....	P. 49 à 51
Annonce Belle-Île Bus Transport à la demande.....	P. 52

Mairie de LE PALAIS

Impasse de l'Hôtel de ville 56360 LE PALAIS

Tél. 02 97 31 80 16

Courriel [mairie.palais@wanadoo.fr](mailto:mairie.palais@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.lepalais.fr](http://www.lepalais.fr)



LE PETIT JOURNAL Magazine d'informations municipales  
N°23 4<sup>e</sup> Trimestre 2018

Directeur de la publication : Frédéric Le Gars, maire

Responsable de la publication :

Tibault Grollemund, adjoint au maire

Secrétaire d'édition :

Jacky Lemaire, conseiller municipal

Crédit photos et conception : cellule communication

Imprimé par IMPRIMERIE BELLILLOISE 56360 Le Palais



# 2019



La cérémonie des vœux de la commune pour l'année 2019 s'est déroulée le samedi 12 janvier à la salle Arletty, selon un protocole bien établi. Diffusion sur l'écran géant de la salle d'une courte vidéo tournée le 15 juillet 2018 sur la fan zone de la place de la République lors de la

finale de la Coupe du monde de Football qui a vu la victoire de l'équipe de France face à la Croatie, histoire de se remettre dans cette formidable ambiance du sacre des bleus champions du monde. Puis par grand écran interposé, c'est la doyenne des Palantins (et Bellillois) Anne-Marie Lotte, qui a adressé ses meilleurs vœux pour l'année 2019 à tous nos concitoyens. Ensuite, Le député Jimmy Pahun a inauguré le chapitre des allocutions. Les

adjoints ont suivi en faisant le point chacun dans leur domaine respectif de compétences. Le maire, Frédéric Le Gars, a clôturé indiquant, à travers son discours, les perspectives pour 2019 et en adressant ses vœux à la population, La cérémonie s'est terminée par la remise de la médaille de la ville à Joël Thuillier et Martine Guicheteau au titre de la reconnaissance pour service rendu à la communauté. (Nous reviendrons plus en détail sur cette cérémonie dans notre prochain numéro).



**Frédéric LE GARS**

MAIRE & PRÉSIDENT DE LA CCBI

Le livre de l'année 2018 vient de se refermer et nous venons de tourner les premières pages de notre agenda 2019 déjà bien rempli.

Une nouvelle année commence avec en toile de fond et pour actualité nationale une crise sociétale profonde. Difficile de dire si cette crise est structurelle ou conjoncturelle. Ce qui est évident, c'est que le mal-être d'une partie de nos concitoyens est une réalité qui vient perturber nos certitudes. Appelons cela avec nos mots et selon nos obédiences ou nos convictions politiques : à quoi assiste-t-on ? Une fracture sociale, une fragmentation du tissu républicain, une insurrection, il se passe assurément un profond bouleversement des rapports entre nos catégories sociales. Les riches contre les pauvres. Les nantis contre les déshérités. La France qui travaille contre la France qui chôme. La France des sachant opposée à celle que l'on laisse dans l'ignorance. Et une France qui au paroxysme de sa frustration finit par défigurer la Marianne de l'arc de triomphe et par boxer les gardiens de l'ordre et de la paix.

Quelle que soit notre condition, n'oublions pas les événements de Charlie Hebdos et notre besoin d'unité nationale. Plus que jamais nous préférons voir cette France qui dans la rue embrassait sa police. En disant cela, je ne cède pas à la démagogie, mais nos valeurs démocratiques, républicaines et nos institutions doivent être protégées lorsqu'elles sont menacées. J'appelle de mes vœux à la réconciliation nationale. J'espère M. le député que le gouvernement complétera les mesures nécessaires pour apaiser la colère de cette partie de la France qui va mal. En tous les cas, merci cher Jimmy d'organiser ce débat national qui aura lieu le 15 février prochain à 20 heures dans cette même salle. Nous te remettons à cette occasion le cahier de doléances qui reste ouvert jusqu'à cette date à la mairie.

La cérémonie des vœux c'est traditionnellement l'occasion de remercier un certain nombre des acteurs de la vie de notre communauté. En tout premier lieu, je veux féliciter vos élus qui font vivre la démocratie locale. Nos employés communaux et intercommunaux qui au quotidien assurent le bon fonctionnement de nos services publics. Oui, travailler ensemble, s'appuyer sur des équipes motivées et professionnelles reste le secret d'une réussite collective.

Remercions aussi nos corps constitués, nos gendarmes, notre police municipale, nos sauveteurs en mer et nos pompiers qui plus que jamais cette année ont mérité leur nom de soldats du feu. Leur savoir est précieux et indispensable dans la maîtrise et l'organisation de tous nos grands rassemblements festifs. Grâce à eux, la fête reste belle. Merci aussi à la société civile, aux citoyens qui s'impliquent dans la vie de leur cité et qui participent à notre étude de cœur de ville. Un grand merci également à nos associa-



tions, toujours dynamiques et innovantes pour que la notion du bien-vivre ensemble soit une réalité. Bienvenue à NOC NOC, qui dès cet été devrait permettre à nos jeunes de trouver une solution à leurs déplacements nocturnes. et longue vie à l'association Team Belle-Île. Cette année, je suis très honoré de remettre à Mme. Martine GUICHETEAU pour le restaurant du cœur et à M. Joël TULLIER pour le foyer sociaux culturel, la médaille de la ville de Le Palais, pour la qualité et la constance de leur engagement auprès de leurs bénéficiaires et adhérents respectifs. Merci à eux et à tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible.

L'équipe municipale vous a présenté notre bilan 2018 et une partie de nos perspectives 2019. Je souhaite compléter leurs propos en vous disant à quel point notre engagement est total pour porter les dossiers et les projets indispensables au développement économique et sociétal de Le Palais et plus largement Belle-Île-En-Mer. La vision globale et stratégique, nous l'avons. Et la cohérence des projets et des investissements qui se succèdent le prouve.

Belle-Île-en-Mer est une île bien nommée. Il nous appartient de transmettre à nos enfants cet héritage. Son potentiel économique est résidentiel touristique, agricole, maritime. Notre magnifique espace de liberté, a en filigrane des sujets complexes auxquels il nous faut apporter des réponses dans les domaines de l'environnement, du logement, de l'emploi, de l'accessibilité, de la santé et du développement personnel. C'est pourquoi nous sommes actifs sur différents projets immobiliers portés par la commune, par la CCBI, des promoteurs sociaux, des promoteurs privés pour être force de proposition sur la problématique du logement (accession à la propriété, locatif, saisonnier). Le site bas de l'hôpital devrait prochainement se transformer et proposer 80 nouveaux logements. La Cité de la Paix intéresse plusieurs investisseurs. Le 42 avenue Carnot par le biais de l'agence SOLIHA spécialisée dans le logement d'insertion devrait proposer 10 nouveaux logements. Le champ de course fait l'objet d'un projet mixte avec Bretagne Sud Habitat et un collectif d'habitant pour de l'habitat participatif. La maison de santé de Le Palais, construite au sein même de l'hôpital, va venir conforter notre communauté médicale et paramédicale et leur projet de création de communauté professionnelle de territoire de santé. Merci au «FBI mer» et aux médecins qui portent ce beau projet. Ce modèle d'organisation de santé insulaire aidé par l'Agence Régionale de Santé a été présenté au ministre de la santé Agnès BUYZEN le 21 novembre dernier lors du congrès des maires et notre expérience insulaire devient exemplaire. Dans la continuité de cette action, début février, nous accueillerons une mission ministérielle dans la perspective de faire remonter les expériences réussies de chaque territoire mais aussi d'identifier les difficultés et les freins rencontrés sur le terrain, la mission sera composée de Madame Elisabeth DOINEAU sénatrice de la Mayenne et de M. Thomas MESNIER député de la Charente.

Sur l'emploi, il faut être conscient que le paysage évolue. Nos entreprises se modernisent, s'adaptent, se transmettent. Il y a de vraies perspectives d'avenir car notre échelle insulaire d'un bassin de vie qui peut atteindre 40 000 habitants permet la viabilité d'un modèle économique spécifique qui peut intégrer la philosophie de la loi sur la transition énergétique. Pour que justement nous n'ayons pas à choisir entre la fin du monde et la fin du mois, dans ce domaine aussi, Le Palais et Belle-Île innove avec le projet de «Flex mobilité» en partenariat avec «Morbihan énergie», le groupe «Renault» et des entreprises partenaires comme VVF et «Locatourisle». La mobi-

lité électrique et les déplacements doux seront demain un des atouts touristiques forts de Belle-Île.

Nous avons besoin de partenaires pour progresser. Merci à «Eaux du Morbihan» pour la pertinence et l'efficacité de la gestion de l'eau potable et du cycle de l'eau à Belle-Île. Merci à l'AIP pour les actions portées en faveur des îles. Nous accueillerons le 1<sup>er</sup> mars ici même, l'assemblée générale des îles du Ponant et je vous convie dès aujourd'hui à réserver cette date.

Merci au Conseil Départemental qui investit pour l'entretien de nos routes départementales et de notre collègue.

Merci à la Région pour le partenariat fort qui existe depuis des années avec Belle-Île et ses liens un peu plus resserrés depuis que la Région est devenue propriétaire du port de Le Palais et compétente pour les transports maritimes et de manière générale, nous pouvons être satisfaits de notre collaboration avec les services de l'État sur tous les sujets clés d'urbanisme, de services public essentiels et de l'éducation.

En 2019, grâce à l'intercommunalité, la gare routière de Le Palais sera le nouveau centre névralgique de la mobilité collective sur l'île. De la même façon, le grand projet de la réhabilitation du complexe sportif du Gouverc'h vient d'être validé. L'arrivée de la fibre optique devient une réalité avec le début du déploiement de la phase 1. Comme vous pouvez le constater en 2018, la salle Arletty a fait l'objet d'une rénovation totale ce qui permet à Belle-Île de proposer un lieu de rencontres et d'expressions artistiques mais aussi un équipement de 1<sup>er</sup> ordre pour l'organisation de séminaires.

Enfin, je terminerai mon propos en vous parlant d'un sujet qui nous tient à cœur, celui du bien-être et du bien-vivre ensemble. Cela se traduit par deux projets : le premier, notre étude «Cœur de ville» pour revitaliser l'activité intra-muros et dynamiser les commerces de Le Palais. Le deuxième, la réalisation de la médiathèque; ce projet culturel co-construit par un groupe insulaire de passionnés que je remercie, pourra être accessible au plus grand nombre, et être mis en réseau avec nos communes sœurs si elles le souhaitent. De manière individuelle ou collective, la lecture permet l'apprentissage, la maîtrise des mots, du langage et elle est un facteur d'intégration et d'ascenseur social puissant. 27 millions de personnes franchissent les portes d'une des 16 500 bibliothèques de France chaque année. Rendre la lecture indispensable et accessible à tous est pour nous le meilleur moyen pour que chaque citoyen puisse trouver sa

voie  
file:///C:/Program%20Files/Adobe/Adobe%20InDesign%20CC%202019/Resources/CEP/extensions/com.adobe.butler.OnBoarding/offline/PropertiesPanel/proppanel.gif e dans un espace que l'on appelle aujourd'hui le troisième lieu. Le livre est un des liens culturels qui forme l'identité française. C'est un beau projet et un bel investissement, notamment pour notre jeunesse.

Pour l'année 2019, je souhaite que soit mis à l'honneur des valeurs aussi simples que nécessaires. La bienveillance, le bien-vivre ensemble, le bien vieillir, le bien grandir, le bien manger, le bien se reposer, mais aussi le bien travailler.

Je vais souhaiter la bienvenue à nos nouveaux résidents palantins et plus largement à tous les nouveaux résidents insulaires. Je crois en vous et à notre capacité collective d'agir tous unis dans l'intérêt général de Le Palais et plus largement pour Belle-Île-En-Mer. Nous avons plein d'occasions de nous réjouir. ne les ratons pas la vie est belle mais courte ! Restons attentifs aux autres, soyons constructifs et continuons à aimer la vie.

Bonne année à tous.

Frédéric LE GARS



**Muriel VALLADE**  
URBANISME

**D**ans le domaine de l'urbanisme, l'année 2018 s'est achevée avec les mêmes inquiétudes qui accompagnent notre quotidien depuis notre engagement dans l'élaboration du PLU. Après validation par le conseil municipal, nous avons finalement « arrêté » notre plan local d'urbanisme en Avril 2018. Cela représentait pour tous les membres de la commission et pour le bureau de l'urbanisme,

l'aboutissement d'un travail de plusieurs années. Et Je ne peux manquer de tous les remercier pour leur aide précieuse, pour leur investissement et leur disponibilité.

Le PLU a ensuite dû être examiné par toutes les personnes publiques associées (PPA) comme le veut la procédure.

Notre sentiment de satisfaction fut de courte durée. Nous avons envisagé l'enquête publique pour fin Aout, début septembre 2018. Les commissaires enquêteurs étaient nommés, la date allait être fixée... Il fallait seulement attendre la fin de délai de consultation par les PPA.

La CDPNAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) nous a alors demandé d'adjoindre à notre PLU une évaluation environnementale en ce qui concerne les eaux pluviales et les eaux usées... Cette démarche doit nous permettre d'opérer les meilleurs choix de développement vis à vis de l'environnement, c'est un outil d'aide à la décision qui ne se substitue néanmoins pas ni à l'étude d'impact ni au dossier la loi sur l'eau.

Nous nous sommes donc à nouveau engagés pour plusieurs mois de travail... Ces documents finalisés seront présentés début 2019. Ils devront à nouveau être examinés par la CDPNAF (3 mois maximum de consultation) et validés pour que l'enquête publique puisse enfin avoir lieu... vacances de printemps ou vacances d'été ?

Durant cette période transitoire nous avons souhaité que les Palantins puissent avoir le même niveau d'information que celui de la commission d'urbanisme en temps réel. Nous avons organisé au mois de juillet une réunion publique en présence du cabinet conseil qui a accompagné toute la démarche du PLU et du cabinet d'avocat qui nous aide à le sécuriser. J'ai effectué chaque semaine durant trois mois une permanence afin d'apporter tous les éclaircissements possibles aux personnes qui le souhaitaient. Et nous continuerons dans ce sens.

En parallèle nous avons participé avec le syndicat mixte du pays d'Auray au document d'orientations et d'objectif du SCOTT (schéma de cohérence territoriale) en ce qui concerne les espaces commerciaux intégrés à la vie urbaine : favoriser le dynamisme des centres bourgs, délimiter clairement les zones d'aménagement en tenant compte des exigences du territoire, tout en optimisant en périphérie les espaces commerciaux existants. Il n'est pas toujours aisé de faire reconnaître notre spécificité insulaire.

Nous étions aussi en attente d'un assouplissement de la loi ALUR en matière d'urbanisme. La loi ÉLAN pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, a été publiée au journal officiel du 24 Novembre 2018. Il serait possible d'envisager la densification de certains hameaux (dans ce que nous appelons « les dents creuses ») en fonction des caractéristiques environnementales, du type d'urbanisation du secteur, de la distance entre les constructions ou de la desserte par les réseaux

ou par les équipements collectifs.

Difficile à ce jour d'avoir la moindre certitude quant aux hameaux qui pourraient être concernés. Ont ils déjà été en partie identifiés dans le PLU en cours ? Si non, devra t on alors, après modification du SCOT, envisager la révision du PLU pour adapter le zonage ? Autant d'interrogations, pour lesquelles, à ce jour, je ne peux vous donner de réponses

Je reconnais que la situation est incertaine, mais nous nous devons de garder intacte la volonté de voir aboutir les projets en cours.

Au delà des préoccupations insulaires, l'actualité de cette fin d'année 2018 a été quelque peu troublée. Néanmoins, Je veux ponctuer ces vœux d'une touche d'optimisme en vous souhaitant une année 2019 pleine d'espoir, d'énergie qui vous donne envie d'avancer, d'entreprendre et surtout, malgré les obstacles, de croire en l'avenir.

Muriel VALLADE

**A**vec une année qui s'achève vient le moment des bilans et des réalisations en cours et finalisées.

En 2018, nous ne sommes pas restés inactifs, voici une énumération rapide de l'essentiel des travaux effectués.

- 1) Études du PLU et du schéma d'assainissement eau pluviale.
- 2) Étude de revitalisation du Cœur de Ville.
- 3) Parking des Glacis et du Quai Fouquet : l'étude d'aménagement du stationnement et de la circulation en concomitance avec celle de la gare routière a été validé.
- 4) Haute Boulogne : une délibération a été prise pour l'étude de la définition et de la faisabilité d'un lieu mémoriel dans l'ancienne colonie pénitentiaire.
- 5) la Réforme du Stationnement payant.
- 6) la Maison de santé.
- 7) la Médiathèque : choix de l'architecte, de la Mission SPS et du Contrôle technique.
- 8) Aiguade Vauban : Aménagement des abords et travaux de reprise de la toiture du corps de garde.
- 9) Église : Réfection totale des installations électriques.
- 10) Hôtel de ville : (travaux de démolition dus à la mûre avant de lancer l'appel d'offres).
- 11) Travaux de Voirie : les Rues Chasle de la Touche, Féchant, du P'tit Paris, les villages de Kervin, Roserières réseau EP + chemin, Le Pavillon, Bordustard-Spernen, Borfloch-Bégarosse, Borstang, le Quai Gambetta (pose de potelets), la Piste cyclable entre les voûtes,...
- 12) Sanitaires publics : Restauration totale des sanitaires publics de l'Hôtel de ville.
- 13) Haute Boulogne : Démolition de la toiture de l'ancienne cuisine par mesure de sécurité, et réhabilitation de la longère des chantiers extérieurs.
- 14) Le Bâtiment des ex Affaires Maritimes et de la Chapelle Saint Sébastien Avenue Carnot : Démolition partielle et consolidation des vestiges.
- 15) Les Réseaux : Rénovation de l'éclairage public TEPCV, Effacement des réseaux et mise en attente de ceux-ci aux futurs logements Rue Chasle de la Touche. Effacement réseaux électrique et téléphonique à Port-Salio.
- 16) Étude et Installation du dispositif anti-intrusion intra-muros.
- 17) L'école Stanislas Poumet : installation de jeux extérieurs, mise en sécurité de la cour et réfection totale du chauffage.
- 18) Achat d'un terrain au chemin des Fées à Roserières.
- 19) Acquisition d'horodateurs et de logiciels nécessaires à la réforme du stationnement payant et équipement informatique pour la Mairie.
- 20) Restauration des rampes d'accès aux plages des Armelles et de Ramonette.

Le plus gros investissement de l'exercice étant la Maison de santé



**Jean-Luc GUENNEC**  
PORT & TRAVAUX



(1 200 000€) subventionné à 80% par l'État, la Région et le Département le reste à charge 200 000€, étant supporté, pour l'instant, uniquement par les contribuables palantins. Le tout pour un coût global d'investissement de 2 273 000 € en 2018. De nombreux investissements sont liés à notre sécurité et au bien vivre dans notre commune. Nous maintenons l'effort de restauration du réseau routier qui a été porté à 436 000 € en 2018 et il me paraît intéressant de rappeler que, pendant la période 2008/2018, les travaux de voirie ont été réalisés à hauteur de 4 360 000 €.

En 2019, quelques projets importants sont programmés sur la voirie :

- par le Conseil Général du Morbihan sur la RD 30 Route de SAUZON ; nous profitons de ce programme pour aménager deux plateaux-ralentisseurs entre l'Hôtel « Le Clos Fleuri » et le cimetière ; afin de réduire la vitesse et sécuriser l'entrée de la ville, le triangle végétalisé proche du monument aux morts fera office de giratoire,

- Sur la VC 2 : après les travaux de remise en état du réseau d'eau potable par le syndicat Eau du Morbihan, la commune se chargera de la mise en place d'un enrobé.

## PORT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Région BRETAGNE est propriétaire du port de Palais.

Les principales réalisations effectuées en 2018 sont :

L'installation de 6 viviers supplémentaires ce qui donne un total de 12 viviers dont 6 sont loués à l'année.

Le parement de la grande digue a été restauré et financé en totalité par la Région pour un montant avoisinant les 360 000€ HT. La rénovation du musoir est devenue une urgence absolue pour 2019, des mesures conservatoires devront être prises dans les prochaines semaines. Nous comptons sur une aide de la Région pour mener à bien cette opération qui risque d'être très onéreuse pour le budget du port.

En 2018, le trafic marchandises et le grutage ont beaucoup augmenté, dus notamment à la construction du nouvel hôpital. La fréquentation des plaisanciers a été sensiblement identique à l'an passé avec 11 000 nuitées. Nous avons mis en place un service de rade payant qui a donné entière satisfaction aux usagers.

Voici quelques chiffres sur les passages piétons et voitures sur l'île en 2018 : Passagers : 805 000 plus 113 500 véhicules, s'ajoutent 80 000 personnes par les vedettes du golfe et la venue de 13 paquebots entre mai et octobre pour 3 000 personnes.

Des aménagements ont été effectués Quais de l'Acadie et Bonnelle pour la sécurité de tous. Le Pont-Orgo, qui est en place depuis de nombreuses années, demande toujours plus d'attention et de contrôles augmentant son coût de fonctionnement.

Au niveau de la pêche, le port accueille, depuis quelques mois, deux nouveaux bateaux de pêche et un remplacement d'unité est à venir Bon vent à tous.

Des mouvements de personnels ont eu lieu aux services portuaires et techniques avec deux départs et deux arrivées

Pour ce qui est des travaux à effectuer en 2019, nous avons programmé les opérations suivantes qui seront soumises au conseil portuaire régional le 1<sup>er</sup> février prochain à savoir : la démolition des entrepôts Quai Fouquet et l'effacement des réseaux, le renouvellement des pontons de la Saline, la construction de nouveaux sanitaires quai Fouquet pour les plaisanciers notamment, les mesures conservatoires sur le musoir Quai de l'Yser. Toutes ces réalisations et ces projets sur la commune et le port m'amènent à remercier le personnel communal et portuaire pour leur professionnalisme dans leur domaine de compétences.

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite ainsi qu'à vos proches une bonne et heureuse année 2019.

Bloavezh mad

Jean-Luc GUENNEC



**Martine COLLIN**

AFFAIRES SOCIALES & SCOLAIRES

ment les ménages et personnes seules avec en charge une famille, qui ont des revenus dits « moyens », mais qui ne rentrent pour autant pas dans les critères bien définis par les bailleurs sociaux, pour bénéficier d'un logement.

La mairie avait en 2018 le projet d'agrandir le parc locatif en poursuivant la construction de logements avenue Carnot, mais devant des découvertes majeures sur le site, il a été décidé de préserver ce patrimoine archéologique.

Concernant la vie scolaire, je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à la nouvelle directrice de l'école Sainte-Anne, Madame Chrystelle Cailloce, ainsi qu'à Monsieur Guy Benarouche, proviseur du collège Sainte-Croix.

Globalement les effectifs scolaires restent stables. On retiendra que notre école publique a mis en place de nombreux projets pédagogiques ; dans le cadre du label « Éco-école », le thème de la bio-diversité a été retenu pour l'année 2018/2019. Nous avons effectué des travaux indispensables : un portail sécurisé a été installé avec une clôture rehaussée. Des panneaux photovoltaïques posés en 2017 ont été mis en service en 2018. Enfin, la cour de l'école s'est vue dotée de nouveaux jeux.

Cette année, fin janvier, les élèves de CM2 partiront pour un séjour à la montagne dans le cadre de notre jumelage avec Font-Romeu. Je laisse à notre premier adjoint le soin de vous parler du déplacement, en mars prochain, des Palantins chez nos jumeaux catalans.

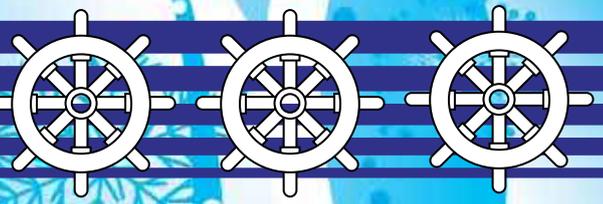
Un petit mot à propos du collègue Michel Lotte, toujours au plus près de ses élèves, avec différents sujets pédagogiques ; je site en décembre dernier un après-midi-débat sur les addictions, mis en place à l'initiative de l'infirmière du collège et du collectif « Misaco ». J'en profite pour présenter brièvement ce collectif, animé par Fanny Le Diodec de la Mutualité Française de Bretagne et soutenu par la communauté de communes. Les membres sont des élus, des représentants d'associations, pompiers, gendarmes, des personnels médicaux et paramédicaux qui réfléchissent et travaillent autour de la souffrance psychique ; formations, conférences et débats sont organisés. ( le 12 avril : spectacle « Les Adoléchians » - Tout public).

Lors de notre dernière réunion, nous avons évoqué le devenir du CMP et du CPEA ; en effet, ces professionnels qui font partie du collectif, vont devoir quitter leurs locaux à la suite de la vente du site bas de l'hôpital. Des solutions de remplacement sont à l'étude.

Cette année, nous avons renoué avec le traditionnel repas de fin d'année pour nos jeunes retraités.

C'est au Corto Maltese que l'équipe du CCAS, en grande forme, a eu le plaisir de recevoir les convives et d'animer ce repas.

Je terminerai en vous parlant de notre beau projet de médiathèque, qui se met en place sous la houlette de Fatima



Kermerrec. Un groupe de travail a planché sur le projet culturel afin d'organiser, d'optimiser au mieux ce qui sera un lieu de connaissance, de rencontres, de débats pour les insulaires. En attendant de prendre possession des lieux, notre responsable organise de nombreuses animations : lancement du « Prix des Dunes » en collaboration avec la mairie de Sauzon et de ses bénévoles (Inscriptions jusqu'au 15 janvier). Très prochainement dans le cadre de la nuit de la lecture, un spectacle sera proposé aux enfants de 1 à 3 ans, et en seconde partie, pour les plus grands, un « Apéro lecture ». Le 30 janvier, pour le prix des « Adolire », un auteur sera présent. Le 2 février, je vous recommande l'atelier d'écriture animé par Oriane Pantani.

C'est maintenant le moment de remercier chaleureusement les équipes administrative et technique de la mairie ainsi que les ATSEM. Sans votre coopération efficace, nous ne pourrions fonctionner d'une façon satisfaisante.

J'adresse mes meilleurs vœux aux Palantins ainsi qu'aux continentaux présents ce soir.

Belle année à vous tous.

Martine COLLIN



**Georges MIGNON**  
VILLAGES & PETITS COMMERCES

**A**vant tout, je souhaite à tous une bonne et heureuse année 2019, et beaucoup de santé ! C'est avec un grand plaisir que je me joins à ce petit journal pour vous dire quelques mots sur le bilan de mes activités au sein du conseil municipal. Étant délégué auprès des villages et du commerce depuis 5 ans, je sillonne tous ces endroits. Bien sûr je n'ai pas de chiffres à vous donner mais ma mission

est d'être au contact des habitants pour résoudre tous les problèmes, petits et grands, qui peuvent nuire au quotidien. C'est à dire les chemins, l'écoulement des eaux, les fossés et parfois les soucis de voisinage souvent dus aux haies, aux arbres dépassant des propriétés et longeant les voiries...etc. J'ai toujours veillé à ce que tout soit réglé le plus rapidement possible et dans le respect des uns et des autres. Mais vous savez, ces villages ont tous une âme différente et ma délégation auprès d'eux me prend beaucoup de temps. J'essaie donc d'être au plus proche des villageois afin d'être attentif et réactif au plus vite de leurs doléances. Je suis donc prêt à poursuivre ma mission tout au long de cette nouvelle année.

Georges MIGNON

Après deux cérémonies en plus petit comité liées aux travaux de cette salle Arletty, c'est un plaisir de vous retrouver aujourd'hui. Je pense que les vœux sont un moment important dans la vie de la commune. Ils permettent de rendre compte de la mission que vous nous avez confiée. Je salue au passage le travail de Georges Mignon délégué spécial auprès des



**Tibault GROLLEMUND**  
PREMIER ADJOINT

villages qui réalise un travail conséquent. Ce sont bien souvent des petites choses, mais qui n'en sont pas moins importantes que de grands projets puisque cela touche le quotidien des villageois.

Tout d'abord je souhaiterais dire quelques mots sur le pays d'Auray, car j'ai l'honneur d'en être le vice-président. Je m'occupe des fonds européens pour la pêche et la conchyliculture. A ce sujet, je tiens comme Jean-Luc, à saluer l'installation de deux nouvelles unités de pêche au port de Le Palais. Les investissements réalisés par la commune en matière d'infrastructures pour la pêche démontrent bien que cela était non seulement essentiel au maintien de l'activité mais que ces outils sont facteurs de développement. Côté plus institutionnel, nous avons fusionné avec la pays de Vannes pour porter une candidature commune au Fonds européens aux affaires maritimes et à la pêche (FEAMP). Cette association et la pertinence du projet porté nous ont permis de décrocher la plus grosse enveloppe au niveau régional. La commission « Mer et littoral » se réunit régulièrement pour étudier les dossiers de candidature. Jusque là, 8 projets sont sur les rails dont 2 sont de grands investissements sur la criée de Quiberon.

Concernant le centre hospitalier de Belle-Île, vous avez choisi de le dénommer ainsi, les travaux avancent bien. Vous pouvez découvrir ici le nouveau logo de l'hôpital.

Ce chantier « titanesque pour l'île » est dans les temps. Nous prévoyons une entrée dans les locaux en début d'été. L'année écoulée n'a pas été un long fleuve tranquille autour du centre hospitalier. Mais rien, rien ne saura entamer ma détermination pour mener collectivement au mieux ce très beau projet. La seule, l'unique motivation qui m'habite dans cette mission bénévole est d'offrir aux Bellilois et aux visiteurs la meilleure prise en charge possible dans des locaux neufs, modernes et adaptés au monde de demain. Évidemment cela ne peut fonctionner qu'avec une équipe qui évolue dans de bonnes conditions. Nous veillerons à ce que l'entrée dans les nouveaux locaux se fasse sous les meilleurs auspices pour le personnel de l'hôpital que je remercie et salue ici. Alors ça ne va pas forcément être simple au départ, certaines méthodologies vont évoluer avec cet outils nouveau. Il y aura des changements dans les habitudes, il y aura des mutualisations puisque les services seront regroupés. Mais cela ne doit pas être synonyme de baisse significative d'effectifs. Il ne faut surtout pas arriver aux situations dégradées que l'on retrouve trop souvent sur le continent. On vous donne donc rendez-vous, avec Madame Bruneau, en juin prochain pour couper le ruban. Il nous restera à partir de cette date à déconstruire les deux anciens bâtiments que sont la médecine et l'EPHAD puis à créer les espaces de parkings, les jardins et l'hélistation.

Concernant mes délégations municipales, je commencerai par le personnel. Quelques mouvements avec des départs et de nouvelles arrivées, Sarah Guillard et Franck Guegan au port, Aurélian Juhel et Clément Le Gal au service technique ainsi que Raphaël Jégou en service civique à la médiathèque. Également nous disposons désormais d'une équipe très professionnelle de police municipale avec Emilie Le Dro et Mickaël Huon, deux agents à l'année, ce qui a permis de réadapter le service et travailler sur de nombreux sujets que nous ne pouvions traiter par le passé. Notre gestion municipale reflète notre volonté de toujours conforter le service public rendu à la population. Comme mes collègues, je salue ici le travail et l'investissement réel de l'ensemble du personnel.

Un point sur la communication, si les vœux de ce soir



tendent à faire un bilan et dresser les perspectives, toute l'année nous essayons de passer au mieux l'information. Par voie de presse, sur les réseaux sociaux avec Instagram depuis quelques jours qui s'ajoute à Facebook, les alertes SMS, le panneau électronique que vous connaissez et puis il y a le Petit Journal. Avec Jacky, nous travaillons d'un numéro à l'autre sans relâche (surtout lui) et je tiens à vous dire ce soir que nous réalisons ce travail en interne. C'est-à-dire que nous ne rémunérons personne pour réaliser les articles, les photos et le plus conséquent : la maquette informatique et la création du journal. Et je voudrais remercier celui qui œuvre dans l'ombre depuis ces dernières années et sans qui il n'y aurait pas ce document, apprécié si l'on en croit vos retours, il s'agit de Jacky Lemaire. Merci à toi Jacky pour ta patience aussi. Nous sommes heureux de travailler à nouveau avec l'imprimerie Belliloise qui édite notre document sur place et qui le réalise très bien. La distribution se fait également en interne pour réduire les coûts. Enfin, cette année 2019 sera celle du nouveau site Internet. Une refonte de cet outil pour qu'il soit plus simple, plus pratique, plus réactif en informations et surtout plus utile avec des démarches réalisables en ligne. Enfin, concernant les animations, le patrimoine et la culture, quelques mots sur l'année passée : nous avons écrit avec les Bellilois usagers le projet culturel de la médiathèque et nous avons arrêté le projet architectural avec pose de la première pierre dès cette année. Nous avons voté également récemment la gratuité de la médiathèque aux jeunes. Ce qui pour moi constitue un grand pas en avant dans l'ouverture à la culture.

Beaucoup d'animations durant l'été, avec des «Palais piéton» à la programmation variée et de qualité. Des festivités durant les petites vacances, avec la grande fête d'Halloween qui a rassemblé du monde mais aussi de belles énergies autour d'Allibi ; tout comme du côté d'Animons Palais qui se renouvelle et nous offre de grands moments de partage, d'amitié et de divertissements. Une génération nouvelle et motivée est là, c'est une chance ! Et nous allons tout faire pour lui donner les moyens de s'investir.

Durant cette année, nous avons travaillé avec un groupe de personnes volontaires sur l'idée du parcours historique dont vous pouvez découvrir en avant première les esquisses. Nous avons creusé, fouillé, cherché, étudié, recoupé, échangé pour réunir les meilleures informations historiques sur Le Palais et les relater dans ce parcours qui offrira aux Bellilois et aux autres, une véritable porte ouverte sur la riche histoire de notre commune. D'ici le printemps nous aurons achevé la réalisation de ces supports métalliques ornés de plaques en fontes émaillées sur lesquelles textes et photos anciennes seront figés. Une réalisation de qualité garantie pour un demi-siècle et qui s'inscrit pleinement dans l'offre culturelle et touristique de la ville. Remerciements particuliers à ceux qui ont œuvré à la réussite de ce projet : Marie-Céline Guillerme, Andrée Pressart, Maryvonne Le Gac, Béatrice Terrien, Muriel Vallade, Geneviève Tinchant, Karine Dupoux, Francis Villadier.

D'autres projets verront le jour cette année à l'image du buste de Nanie Clément réalisé par Thierry Gilazeau qui trouvera place dans l'espace qui lui sera dédié au pied de la citadelle. Une fresque sera réalisée prochainement rue de la Manutention pour embellir le quartier sur un pignon régulièrement tagué.

Nous avançons également sur le projet de mémoriel concernant la colonie pénitentiaire. Je ne vais pas m'étendre ici

sur le sujet car il y aurait beaucoup de choses à dire. En quelques mots, ce projet ancien a désormais l'appui plein et entier du Ministère de la justice. Une étude de faisabilité est en cours. Le projet s'appuie sur plusieurs aspects et intègre différents facteurs qui nous paraissent importants : le devoir de mémoire car nous racontons ici un pan d'histoire de l'île, mais aussi une réalité de la France qui n'est pas contée ailleurs. D'où l'implication du ministère qui envisage de créer ici des journées nationales sur la thématique de la justice des mineurs. Un espace mémoriel doit vivre, être ouvert, se renouveler, c'est pourquoi il doit s'appuyer sur le tissu associatif local, intégrer la jeunesse, la culture et de fait la justice. Les travaux ont débuté pour sécuriser l'ancienne cuisine qui pourrait par ailleurs, pourquoi pas, servir de grande salle polyvalente à des associations locales, sans cesse en recherche de locaux.

Dans 11 mois, cela fera 20 ans que les souillures du pétrolier «Érika» sont venues toucher nos côtes. Nous avons pour projet durant toute cette année de créer une grande rétrospective de ce sombre épisode. Pour plusieurs raisons, d'abord parce que nous avons vaincu cette pollution. Parce que demain cela peut se reproduire et je me réjouis du fait que les quatre communes de l'île aient rejoint récemment le syndicat «Vigipol». Parce que nos enfants n'ont pas connu cette période et que c'est important de prendre conscience du risque. Parce que dans toutes nos mémoires d'insulaires, cette période douloureuse est encore là, bien là. Ce sera l'occasion d'en reparler, de ressortir documents et archives. D'accueillir à nouveau ces montagnards spontanément venus nous aider. Nous constituerons dans les prochaines semaines un groupe de personnes volontaires pour accompagner des élus dans la réalisation de ce projet qui viendra clôturer l'année 2019.

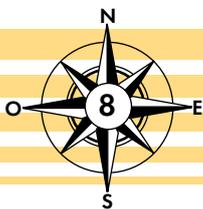
Et puis il y aura Noël. La commission culture proposera sans doute à Animons Palais un nouveau partenariat après les essais de marché de Noël. Dans mes vœux pour cette année j'ai bon espoir que la patinoire, certes synthétique, viendra jusqu'à Palais apporter de la magie aux enfants. Enfin, dans quelques semaines 70 Bellilois partiront à Font-Romeu pour un voyage anniversaire qui s'annonce déjà haut en couleur ; mais de cela la présidente du comité Sophie Hazo-Huchet vous reparlera en tant voulu. Je note tout de même la formidable énergie qui s'est développée autour de ce jumelage. Les perspectives sont belles. Mais je ne résiste pas à partager avec vous quelques clichés du stage pour apprendre à tourner les galettes qui a eu lieu en décembre dernier avec des volontaires au voyage. Car il est prévu à Font Romeu un grand fest-noz au cours duquel un repas de galettes sera offert à la population là bas. Ils attendent avec impatience les Bellilois !

Voilà Mesdames et messieurs ce que je pouvais vous dire dans les grandes lignes. Évidemment nous occultons de nombreux sujets pour ne pas s'étendre mais le Petit journal est là pour rendre compte de l'ensemble de notre action durant l'année.

Je terminerai en souhaitant à chacun d'entre vous de vivre sa vie comme il l'entend. Avec conviction et espoir. Et surtout sans regret. Avec ce qu'il faut de culture car sans elle, l'homme n'est plus riche de sens. Et dans le monde actuel où les perspectives politiques sont parfois inquiétantes, la culture au sens large du terme est une boussole. Elle est notre mémoire que l'on ne marchande pas. Elle est salutaire en ce qu'elle porte et ce qu'elle permet de tolérance et d'ouverture.

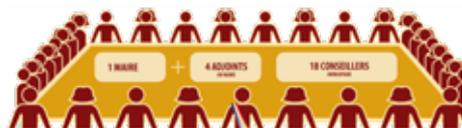
Bonsoir.

Tibault GROLLEMUND



# CONSEIL MUNICIPAL

SYNTHÈSE SÉANCE DU  
22 OCTOBRE 2018



Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjoints : Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Muriel VALLADE, Jean-Luc GUENNEC. Les Conseillers : Marie-Céline GUILLERME, Ludovic HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Marie-Françoise LE BLANC, Geneviève LE CLECH, Jérôme LEDOUX, Jacky LEMAIRE, Marie-Andrée LE MATELOT, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Christine PERRUCHOT. Pouvoir : Marie-Paule PERRUCHOT à Tibault GROLLEMUND, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU à Marie-Andrée LE MATELOT; Absents excusés : Jérôme HAYS, Philippe ENHART, Béatrice TERRIEN.; Absent : Jean-Pierre TANNEAU, Secrétaire de séance : Georges MIGNON; Quorum : 12; Nombre de conseillers en exercice : 22 présents : 16, votants : 18. Convocation : 16 octobre 2018

## MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Coût, plan de financement et règlement intérieur. Monsieur le Maire soumet au conseil l'avant-projet définitif (APD) estimant le coût global de la construction de la médiathèque comme suit :

CONSTRUCTION DE LA MÉDIATHÈQUE			
Intitulé des lots	Montant HT	T.V.A	Montant TTC
Travaux	946 950.00	189 390.00	1 136 340.00
Maîtrise d'œuvre	111 230.00	22 246.00	133 476.00
Mission SPS	9 520.00	1 904.00	11 424.00
Contrôle technique	7 500.00	1 500.00	9 000.00
Mobilier	95 000.00	19 000.00	114 000.00
Signalétique	12 500.00	2 500.00	15 000.00
Informatique	15 000.00	3 000.00	18 000.00
<b>TOTAL MARCHÉ</b>	<b>1 197 700.00</b>	<b>239 540.00</b>	<b>1 437 240.00</b>

Le plan de financement prévisionnel est établi en tenant compte d'une intégration du projet à un réseau intercommunal comprenant à minima 3 bibliothèques :

DÉPENSES HT	RECETTES HT	TAUX 100%
1 197 700	1 197 700.00	
Dépenses : 1 197 700.00	État : DRAC 718 620.00	60.00
0	CD 56 : TSD : 20% de 1 075 200 215 040.00	17.95
0	COMMUNE : 264 040.00	22.05

## AMÉNAGEMENT PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ AU CADRE BÂTI, À L'INFORMATION ET À LA DOCUMENTATION ADAPTÉE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES.

Intitulé des lots	Montant HT	T.V.A	Montant TTC
Aménagement	105 763.00	21 152.60	126 915.60

Plan de financement prévisionnel				
DEPENSES HT	105 763.00	RECETTES HT	10	TAUX 100%
		5 763.00		
Travaux : 105 763.00		DETR 28 556.00		27
		CD 56 : TSD 21 152.00		20
		COMMUNE 56 055.00		53

Dans le cadre de cette opération et pour être en conformité avec les exigences des services de l'État, le Maire doit s'engager à consacrer 1% du montant de l'investissement à l'insertion d'une œuvre d'art (décrets n° 2002-677 du 29 avril 2002 et 2005-90 du 4 Février 2005).

Après un vote à main levée avec 1 ABSTENTION et 17 voix POUR, le conseil émet un avis favorable aux propositions.

### Modification du règlement intérieur

Ce règlement modifié vient remplacer le précédent et prévoit la gratuité de l'abonnement pour les mineurs et les étudiants.

Le public étudiant est celui qui fréquente le moins la médiathèque et qu'il faut attirer. Il est précisé que le montant de l'adhésion est le même pour tous les insulaires, quelle que soit la commune de résidence.

## CCBI : Rapport d'activités 2017 et rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Chaque élu a été destinataire du rapport 2017 établi par la CCBI retraçant l'essentiel de l'activité communautaire. Par ailleurs, le conseil a pris connaissance du rapport d'évaluation des charges nettes transférées relatives aux surcoûts insulaires. (CLECT). Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans les trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal. « Après un vote à main levée, lors de la séance de la CLECT le 26 septembre 2018, le taux de restitution à la CCBI adopté est de 35% (10 voix pour, 9 voix contre) ».

La Dotation Communale d'Insularité (DCI) perçue en 2017 par les communes se répartit de la façon suivante : BANGOR : 256 370€ LOCMARIA : 271 985 € LE PALAIS : 527 788 € et SAUZON : 241 323 €.

Après avoir délibéré, le conseil, Pour : 17 Contre : 1, émet un avis défavorable au taux de 35% adopté par la CLECT et propose le taux de 53 %.

## COMMISSION ÉLECTORALE

À compter de 2019, les Maires se voient transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. La commission électorale existante sera supprimée. Un contrôle, a posteriori, sera opéré par une commission de contrôle créée par la loi.

Celle-ci sera chargée de :

- d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs concernés par des décisions de refus d'inscription ou de radiation du Maire, préalablement à tout recours contentieux
- de contrôler la régularité de la liste électorale avant chaque scrutin, ou au moins une fois par an.

Les membres de la commission de contrôle seront nommés par le Préfet.

La commission sera composée de 5 membres dont :

- 3 Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission : Monsieur Jacky LEMAIRE, Madame Jacqueline KERIGNARD, Madame Marie-Céline GUILLERME,
- 2 Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission : Madame Marie-Françoise LE BLANC, Monsieur Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU.

La liste des futurs membres de la commission de contrôle ainsi arrêtée sera officiellement nommée dès le 1er janvier 2019.

## PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil d'exploitation, lors de sa séance du 26 septembre dernier, a décidé de créer un emploi de droit privé à la régie du port pour un poste de responsable de port adjoint. Il s'agit d'adapter les moyens humains à l'évolution des missions portuaires qui se sont accrues depuis quelques années générant trop d'heures supplémentaires :

- Augmentation de la plage horaire de présence des agents pour assurer la sécurité du plan d'eau en saison,
- Augmentation de la capacité d'accueil et de la fréquentation du port,
- Mise en place du service de rade,
- Aménagement et entretien des viviers,
- Grutage des bennes à déchets et grutages extérieurs après l'acquisition de la nouvelle grue,

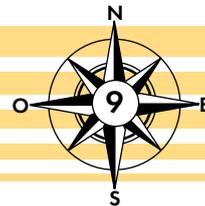
Cet emploi vise à soulager les missions du responsable du port. Le conseil municipal se prononce favorablement sur la création du poste de responsable de port adjoint.



# CONSEIL MUNICIPAL

## SYNTHÈSE SÉANCE DU

### 22 OCTOBRE 2018



#### MISSION FONCIÈRE AGRICOLE SUR BELLE-ÎLE

Soutenir le développement agricole et l'autonomie alimentaire de l'île

Monsieur Guillaume FÉVRIER, Directeur du CPIE, a exposé, lors de la commission de Finances-Travaux du 19 septembre dernier :

- la situation foncière agricole belliloise,
- Le partenariat conclu avec l'école «Agrocampus Ouest» mobilisant un groupe d'environ 25 étudiants en Génie de l'Environnement encadrés par 5 enseignants-chercheurs,
- L'objectif de la mission foncière.

Une convention de partenariat a été signée le 25 octobre 2016 entre la SAFER, la CCBI et les 4 communes, le CPIE et le Pays d'Auray. Une lettre de mission est proposée aux acteurs précités pour approfondir la démarche initiée le 25 octobre 2016 en étant plus proactif sur le foncier. Celle-ci précise que les parties DIAGNOSTIC et ANIMATION représentent 20% de la mission seront prises en charge financièrement par le Pays d'AURAY et le CPIE de Belle-Île-en-Mer. Coût : 11 000 € TTC réparti comme suit : Pays d'Auray : 5 000€ et le CPIE : 6 000 €.

Les parties PROSPECTION et NÉGOCIATION de la mission représentent 80% seront prises en charge financièrement par les communes. Coût global : 44 600€ TTC réparti entre les 4 communes soit 11 150 € TTC chacune. La commission Finances-Travaux a pris bonne note du plan de financement proposé.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le principe de cette mission prospection et négociation pour un coût de 11 150 € TTC. Avis favorable du conseil.

#### COLONIE PÉNITENTIAIRE DE HAUTE-BOULOGNE

Étude de définition et de faisabilité d'un lieu mémoriel

Suite à l'avis favorable de la commission Finances-Travaux du 19 septembre 2018, les bureaux d'études ont été consultés par Monsieur Tibault GROLLEMUND, Adjoint à la culture et au patrimoine et le groupe de volontaires en charge d'étudier l'aménagement d'un lieu de mémoire dans une partie de la longère de Haute Boulogne, occupée précédemment par la colonie pénitentiaire.

Le projet consiste à étudier la faisabilité technique et économique d'un espace muséographique et la mise en place de solutions pérennes au niveau de l'exploitation.

L'ensemble des coûts d'études, proposé par l'agence ABAQUE, se monte à 23 800.00 € HT comportant deux phases :

- 1- diagnostics, propositions, scénarios de projet
- 2- dossier opérationnel de projet.

Madame Sylvaine VILLENEUVE et Monsieur Francis VILLADIER, très impliqués au sein du groupe de travail, sont venus faire part au conseil de leur intérêt pour ce projet : la réflexion initiale s'orientait vers un projet historique sur la justice des mineurs au début du XIXème. Au cours des réflexions, le groupe de travail a souhaité faire le lien entre cette histoire de la justice des jeunes et la justice actuelle qui pourrait se traduire par un évènement annuel sur l'actualité. D'autre part, afin de donner un aspect artistique à ce lieu, l'idée d'un espace de production culturelle et artistique ouvert aux artistes insulaires et extérieurs s'est imposée. Le projet regrouperait donc 3 éléments :

- Un espace mémoriel
- Un rendez-vous annuel sur la justice actuelle
- Un lieu de production culturelle et artistique

Monsieur VILLADIER rappelle qu'il s'agit d'un passé relativement récent, ce qui permet de bénéficier de nombreux films et images, voire même de témoignages. Il faudra rappeler que Belle-Île n'était pas un cas isolé. Bien qu'il s'agisse d'un passé un peu sombre, ce projet doit être un lieu que les visiteurs de Belle Île auront envie de visiter. Situé non loin du centre-ville, il pourra aisément être inclus dans les visites de la ville. Ce devoir de mémoire est important, notamment pour éviter que cela ne se reproduise précise Monsieur VILLADIER. Après avoir délibéré, le conseil, 16 voix pour et 1 abstention, émet un avis favorable au projet d'étude pour un montant de 23 800 € HT et charge Monsieur le Maire de signer la proposition financière.

#### PARKING LES GLACIS & QUAI FOUQUET

Étude d'aménagement

Le cahier des charges a été élaboré par Monsieur Stéphane TINCHANT, responsable des services techniques, afin de définir précie-

sément les travaux à réaliser en concordance avec l'aménagement de la gare routière.

L'étude proposée par LE CHENE BRETON et L'ATELIER ARCHITECTURE BELLILLOIS portera sur les secteurs suivants :

- Parking les Glacis
- Cheminement d'accès à la gare routière
- Cheminement piétons après démolition des entrepôts quai Fouquet
- Quai Fouquet (circulation et police du quai)
- Emplacement des sanitaires et traitement de l'espace « terrasse ».

La maîtrise d'œuvre sera assurée, en interne, par notre responsable des services techniques.

Compte tenu de l'importance des travaux de la gare routière sous maîtrise d'ouvrage intercommunautaire et ceux sous maîtrise d'ouvrage communal, il sera nécessaire d'établir une programmation précise et fixer, dès à présent, un début de travaux à l'automne 2019. Le conseil donne un avis favorable, à l'unanimité, pour le projet d'étude d'un montant de 15 330 € HT conformément à la décision de la commission Finances-Travaux.

#### ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Des zonages d'assainissement pluvial dans le cadre du PLU

Il est rappelé que le conseil municipal a validé le plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Palais le 11 septembre dernier, élément indispensable à la validation du futur PLU.

Les services de l'Etat demandent, afin de contribuer à l'amélioration du niveau de protection de l'environnement (cf directive communautaire n°2010-788 du 12 juillet 2010), la mise en place d'une évaluation environnementale,

La démarche de ce rapport environnemental permet une plus grande transparence et une meilleure information du public.

Le coût global de l'évaluation environnementale proposée par le bureau d'études BURGEAP qui a réalisé le plan de zonage d'assainissement des communes de Belle-Île-en-Mer se monte à 21 800.00 € HT réparti entre les 4 communes soit 5 450.00 € HT par commune. Compte tenu de cette étude supplémentaire, il est précisé que cette nouvelle évaluation retarde le délai d'approbation du PLU de 4 à 5 mois. L'enquête publique est programmée à la mi-avril 2019. Avis favorable du conseil.

#### SUBVENTION

L'association 4L CERDAGNE ROAD TRIP de FONT ROMEU, souhaite une aide pour deux jeunes dans le cadre d'un sponsoring 4L TROPHY ayant comme objectif une mission humanitaire pour les enfants démunis au Maroc. Accord du conseil pour une aide de 200€.

#### DEVIS

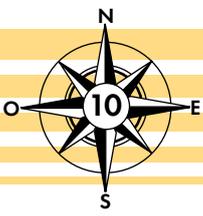
Fresque et buste de Nanie CLEMENT

- Projet de fresque proposé par Mathilde ABRAHAM, validé par le service départemental de l'architecture, sur le pignon de Madame CHARPENTIER à l'intersection des rues Chasle de la Touche et de la Manutention pour un coût global de 8 794.72 € TTC réparti comme suit : Matériaux : 2 652.72 € TTC Main d'œuvre de Mathilde ABRAHAM : 4 000 € TTC et l'échafaudage de la couverture belliloise : 2 142.00 TTC

- Projet de buste de Nanie CLEMENT sur un socle granit proposé par Thierry GILLAZEAU, sculpteur sur bois pour un coût global de 9 884.40 TTC soit 8 237.00 HT réparti comme suit : maîtrise d'œuvre et matière 6 237.00 € HT plus le socle 2000.00 € HT.

#### DIVERS

- Il est rappelé que les propriétaires fonciers riverains d'une voie publique doivent entretenir leurs plantations (arbres, branches, haies, racines) pour qu'elles ne gênent pas la circulation des véhicules ou des piétons. Le défaut d'entretien nuit à la sécurité des voies communales et rend difficile la circulation des véhicules de secours, des bus, du camion poubelles.



# CONSEIL MUNICIPAL

## SYNTHÈSE SÉANCE DU

### 26 NOVEMBRE 2018



Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjointés : Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Muriel VALLADE, Jean-Luc GUENNEC. Les Conseillers : Philippe ENHART, Marie-Céline GUILLERME, Jérôme HAYS, Jacqueline KERIGNARD, Geneviève LE CLECH, Jérôme LEDOUX, Jacky LEMAIRE, Marie-Andrée LE MATELOT, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Christine PERRUCHOT, Marie-Paule PERRUCHOT, Béatrice TERRIEN. Pouvoir : Marie Françoise LE BLANC à Philippe ENHART. Absent excusé : Ludovic HUCHET. Absent : Jean-Pierre TANNEAU. Secrétaire de séance : Jacky LEMAIRE. Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 22, présents : 19, votants : 20. Convocation : 20 novembre 2018.

#### RAPPORTS CCBI 2017

Déchets et Assainissement

Chaque conseil municipal, membre de la Communauté de Communes, est destinataire de ces rapports sur l'Assainissement Collectif, Assainissement non collectif et sur les Déchets, adoptés par le conseil communautaire lors de sa séance du 24 septembre 2018. La présentation est effectuée par Monsieur Florian BESNIER en charge de ces compétences à la communauté de communes de Belle-Île-en-Mer. Aucune observation particulière n'est émise par le conseil municipal qui adopte, à l'unanimité, les rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service. Les rapports peuvent être consultés sur le site de la CCBI.

#### CHAPELLE SAINT-SÉBASTIEN

Avenue Carnot

Le rapport final d'opération établi par Rozenn BATAIS de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) de CESSON-SEVIGNE 35577 a été présenté au conseil. Pour éviter une dégradation des murs de l'ancienne chapelle, pendant la saison hivernale, le devis de 12 870.00 € HT de la Société QUELIN a été retenu pour les consolider et les protéger.

Pour préserver l'avenir de ces vestiges de ce secteur urbain, finalisant l'urbanisation de l'avenue Carnot, le conseil s'est prononcé favorablement sur :

- L'abandon du projet de construction de logements sociaux,
- Le maintien des vestiges de l'ancienne Chapelle Saint Sébastien,
- La nécessité de construire une toiture qui sera proposé par un architecte ayant des compétences dans le domaine patrimonial,
- L'étude d'aménagement des abords et des animations possibles de cet espace qui aura une vocation culturelle complétant ainsi le pôle culturel composé de la Salle Arletty, du Réduit B et de la future médiathèque,
- L'intégration du site au parcours historique.

#### RD 30 : Route de Sauzon

Programme d'enrobés 2019

Dans le cadre du programme de travaux de voirie 2019 prévu par le Conseil Départemental sur la RD 30, la commune effectuera, au préalable, l'aménagement de 2 voire trois plateaux ralentisseurs entre la Belle Vue et le Lavoir comme préconisé par le service sécurité routière du Département.

Les travaux préparatoires seront financés par la commune et la couche d'enrobé par le Conseil Départemental. Un document de travail permettant de sécuriser les piétons et de réguler la vitesse des véhicules a été étudié lors de la commission F-T du 23 novembre 2018. Le-dit document préconise de transformer l'espace vert boisé (à l'intersection des 3 voies communales) près du monument aux morts en rond-point. Le Conseil Départemental a été sollicité pour une subvention au titre du produit des amendes de police

#### BANGOR

Participation aux frais de scolarité 2017/2018

Année scolaire 2017/2018 : 9 élèves, domiciliés à Le Palais, sont scolarisés à l'école primaire de Bangor (4 en classe maternelle et 5 en classe primaire). Le coût par élève est de 353 €/élève du primaire et 1 832 €/élève de maternelle. Avis favorable du conseil pour mandater la somme de 9 917.00€.

#### PARCOURS HISTORIQUE

Le parcours d'interprétation, qui sera mis en place courant 2019, sera composé de 17 supports répartis dans la ville auquel s'ajoutera, pour finaliser le dit parcours, le buste de Madame Nanie CLEMENT qui sera conçu dans un style contemporain.

Le parcours d'interprétation et la pose de 17 thématiques sont estimés respectivement à 37 000 € HT + 5 000 € HT soit un total de 42 000 € HT. S'ajoute le devis établi par Thierry GILLAIZEAU, sculpteur sur bois, qui a été validé lors du conseil municipal du 22 octobre 2018 pour un montant de 8 237.00 € HT. Soit un coût global du parcours historique estimé à 50 237.00 € HT.

Le conseil départemental peut apporter son concours à hauteur de 20% en 2019. Le Conseil Régional et la DRAC seront également sollicités.

#### HÔTEL DE VILLE

Devis de démolition

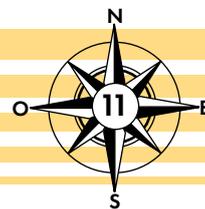
Le devis d'un montant de 24 685.00€ HT, présenté par la Société QUELIN, pour la démolition des cloisons de séparation et de distribution des deux niveaux situés au-dessus de la salle du conseil municipal a été accepté.

Compte tenu de la présence de la «mérule» dans cette partie de l'Hôtel de Ville, ces travaux permettront de contrôler la structure avant de lancer l'appel d'offres pour la restauration complète de cette aile de l'Hôtel de Ville qui fera l'objet d'un programme pluriannuel, la priorité étant donné à la salle du conseil municipal.

#### VIGIPOL

Adhésion de la commune et désignation des représentants

Vigipol, le Syndicat mixte de protection du littoral breton, a été créé pour rassembler les communes victimes de la marée noire de l'Amoco Cadiz, survenue en mars 1978, afin de faire reconnaître la responsabilité du pollueur et obtenir réparation. Au début des années 2000, le Syndicat mixte élargit ses missions à la défense globale des intérêts des collectivités littorales face « aux pollutions, de quelque nature qu'elles soient, issues du transport maritime [...] survenant en mer ou sur le littoral » (article 4, alinéa 2 des statuts). Vigipol agit ainsi en matière de prévention des pollutions maritimes, de préparation des collectivités à la gestion de crise, d'assistance en cas de pollution et de réparation des dommages (article 5, alinéa 1 des statuts).



Cette défense des intérêts des collectivités se concrétise de la façon suivante :

- Leur permettre d'assurer leurs responsabilités en cas de pollution maritime :
- Connaître les différents échelons de collectivités : leur fonctionnement, leurs moyens, leurs contraintes et les synergies possibles ;
- Savoir précisément quelles sont leurs responsabilités en cas de pollution maritime pour s'assurer qu'elles assument leur rôle et uniquement leur rôle ;
- Avoir un dialogue constructif avec les services de l'État pour une bonne complémentarité des actions entreprises.
- Leur fournir une expertise adaptée à leurs besoins :
- Connaître les risques et mutualiser les expériences et les enseignements ;
- Les accompagner pour se préparer, analyser la situation en cas de pollution et trouver la solution la plus appropriée en fonction du polluant, du pollueur, des enjeux menacés, de la période de l'année, etc., ainsi que pour ester en justice.
- Des actions concrètes :
- Tirer les enseignements des accidents maritimes, analyser les évolutions en cours et anticiper les conséquences opérationnelles pour gérer ces nouveaux risques ;
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs et le grand public pour maintenir un niveau élevé de vigilance et de préparation ;
- Soumettre des propositions pour faire évoluer la réglementation ;
- Représenter les collectivités dans les échanges avec l'État, dans les négociations avec le pollueur et dans les actions en justice.

En 2018, Vigipol rassemble 125 communes littorales de Bretagne (65 en Finistère, 50 en Côtes d'Armor, 4 en Ille-et-Vilaine et 6 en Morbihan), les départements du Finistère, des Côtes d'Armor et de la Manche ainsi que la région Bretagne. Considérant :

- La densité du trafic maritime, les conditions de navigation difficiles et la multiplicité des usages en mer au large de la Bretagne ;
- Le fort risque de pollution maritime auquel le littoral breton est exposé ;
- La vulnérabilité de Belle-Île-en-Mer face à ce risque ;
- L'expertise et l'assistance concrète que Vigipol apporte aux collectivités littorales pour défendre leurs intérêts face aux risques issus du transport maritime et assumer les responsabilités qui leur incombent tant avant, pendant, qu'après une pollution.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décidé d'adhérer à VIGIPOL, désigne Tibault GROLLEMUND, comme délégué titulaire et Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, comme délégué suppléant ; le montant de l'adhésion sera de (pour 2019) : 3776 habitants DGF x 0.21€ soit 792.96€

#### PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs :

Création des emplois suivants : Deux emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01/10/2018. Suppression des emplois suivants : Deux emplois d'adjoint technique territorial.

Désignation du délégué à la protection des données personnelles sur la base d'un contrat de service avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan

Le règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 impose aux collectivités territoriales de désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPD), successeur du correspondant informatique et libertés (Cil). Le conseil approuve la désignation du DPD du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan comme DPD de la collectivité et la convention d'accompagnement à la gestion des données personnelles proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan.

#### DÉPLACEMENT À FONT-ROMEUF

En Mars 2019

Dans le cadre des 5 ans du jumelage et de l'approfondissement des liens entre nos services municipaux, le conseil donne son accord pour financer le déplacement à Font Romeuf (qui couvre le transport et l'hébergement) de nos 6 agents volontaires à hauteur de 200€ par agent.

#### CHARTRE D'ENGAGEMENT

Dans une démarche expérimentale d'accessibilité en Morbihan

Une suite favorable a été donnée à la chartre d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité soumise par l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan.

Plusieurs mesures simples sont proposées à savoir :

- L'achat par la commune d'une rampe d'accès amovible mise à disposition en cas de besoin,
- La pose d'une sonnette accessible aux personnes en situation de handicap devant les établissements publics,
- La pose d'une rampe d'appui pour gravir quelques marches pour les personnes à mobilité réduite qui ne sont pas en fauteuil roulant,
- Tout aménagement lié aux handicaps (bandes de guidage, marquage au sol ; système d'aide à l'audition ....,

#### ENVIRONNEMENT

- Il est rappelé que les propriétaires fonciers riverains d'une voie publique doivent entretenir leurs plantations (arbres, branches, haies, racines) pour qu'elles ne gênent pas la circulation des véhicules ou des piétons. Le défaut d'entretien nuit à la sécurité des voies communales et rend difficile la circulation des véhicules de secours, des bus, du camion poubelles.

#### DIVERS

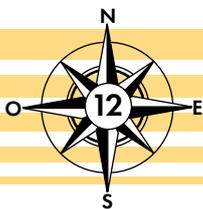
Subvention, Tarifs 2019, admission en non-valeur, décisions modificatives

- Avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 1 000€ à l'association ALLIBI pour avoir organisé et financé la fête d'Halloween.

- Les tarifs 2018 sont reconduits en 2019, le réduit B pourra être loué dans les mêmes conditions que la salle Omnibus ou la salle bleue pour un montant de 32€ (réunion)

- Avis favorable pour admettre en non-valeur les créances suivantes : Budget Commune : 526.62€ et Budget Port : 5 685.49 €.

- Les modifications budgétaires suivantes ont été acceptées à savoir : Port : dépenses et recettes de fonctionnement : + 4300€ et Budget Commune : dépenses et recettes d'investissement : +13 625.30€.



# CONSEIL MUNICIPAL

## SYNTHÈSE SÉANCE

### 17 DÉCEMBRE 2018



Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjointes : Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Jean-Luc GUENNEC. Les Conseillers : Philippe ENHART, Ludovic HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Marie-Andrée LE MATELOT, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Marie-Françoise LEBLANC, Jérôme LEDOUX arrivé à 18h30, Jacky LEMAIRE, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Christine PERRUCHOT, Marie-Paule PERRUCHOT, Béatrice TERRIEN. Pouvoir : Marie-Céline GUILLERME à Ludovic HUCHET, Geneviève LE CLECH à Jérôme LEDOUX, Muriel VALLADE à Frédéric LE GARS. Absents : Jérôme HAYS, Jean-Pierre TANNEAU. Secrétaire de séance : Jacky LEMAIRE. Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 22, présents : 16 puis 17, votants : 18 puis 20. Convocation : 11 décembre 2018

Absence de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Monsieur Jacky LEMAIRE est désigné secrétaire de séance.

#### AUTORISATION D'ENGAGER DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Selon les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018 en attendant l'adoption du budget primitif 2019.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

BUDGET COMMUNE	Crédits alloués en 2018	25%
Chapitre 20	130 000	32 500
Chapitre 204	40 000	10 000
Chapitre 21	1 202 000	300 500
Chapitre 23	1 537 500	342 512
BUDGET ANNEXE DU PORT	Crédits alloués en 2018	25%
Chapitre 20	64 500	16 125
Chapitre 21	380 000	95 000
Chapitre 23	100 267	25 067

#### INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER

Le Conseil donne un avis favorable au versement de l'indemnité de conseil d'un montant de 837.96€ brut à Monsieur Sylvain LIMANTON, comptable au Centre des Finances Publiques de Le Palais. Cette indemnité est basée sur la moyenne des dépenses constatées en 2015, 2016 et 2017.

#### MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE Coût et plan de financement prévisionnel

Pour mémoire, le projet de création et d'implantation de la future médiathèque a été approuvé lors du conseil du 27 juillet 2015 sur le site de la rue de la Marne. Le cabinet LE ROMANCIER architecture est chargé de la maîtrise d'œuvre complète (cf délibération 047/17 du 20 juin 2017). Les missions SPS et de Contrôle Technique ont été approuvées par délibération 065/18 et le permis de construire accordé le 6 août 2018.

L'avant-projet définitif (APD) a reçu un avis favorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la médiathèque départementale et de l'architecte des bâtiments de France pour une estimation prévisionnelle de 1 564 095.60€ TTC :

LIBELLÉ	HT	TTC
Construction	946 900.00	1 136 280.00
Travaux extérieurs	105 763.00	126 915.60
Mobilier	95 000.00	114 000.00
Informatique	15 000.00	18 000.00
Signalétique	12 500.00	15 000.00
Maît. Oeuvre	111 230.00	133 476.00
Mission SPS	9 520.00	11 424.00
Contr.technique	7 500.00	9 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 303 413.00</b>	<b>1 564 095.60</b>

Le plan de financement prévisionnel est établi en tenant compte d'une intégration du projet à un réseau intercommunal comprenant à minima 3 bibliothèques :

FINANCEURS	TAUX	MONTANT
Etat : DRAC	60%	782 048.00
Conseil Départemental 56 TSD 1 180 913.00 HT	18.12%	236 183.00
COMMUNE	21.87%	285 182.00

Madame LE MATELOT souhaite savoir de quelle manière sera assuré le financement en cas de refus de mise en réseau des communes voisines.

Certaines subventions ne seront plus assurées mais d'autres financements pourront être recherchés auprès du Pays d'Auray, du FNADT, de la DGD et la dotation de solidarité insulaire.

L'avant-projet définitif et le plan de financement prévisionnel sont validés avec 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

Selon les décrets n° 2002-677 du 29 avril 2002 et 2005-90 du 4 Février 2005, 1% du montant de l'investissement sera consacré à l'insertion d'une œuvre d'art.

#### CENTRE HOSPITALIER – CHEMINEMENT DOUX

La nécessité de créer une liaison piétonne et cyclable par l'enceinte urbaine pour accéder au nouveau centre hospitalier a été identifiée comme une action du programme voirie 2019/2020.

Le projet se situe sur le tracé de la canalisation d'eau potable et de la fibre optique installées en 2013 pour desservir l'hôpital. Cet itinéraire sera sécurisé et destiné uniquement aux piétons et aux vélos, il s'intégrera à l'itinéraire piéton existant.

Madame MAREC demande si la création d'une route n'est pas possible mais le classement de l'enceinte urbaine et l'espace boisé classé ne le permettent pas. A la demande de Monsieur LE PELLETIER BOISSEAU sur les aménagements prévus, Monsieur le Maire précise que la signalétique sera renforcée et l'éclairage installé.

Plan de financement prévisionnel :

- Le Conseil Régional, dans le cadre du contrat de partenariat avec le Pays d'Auray, peut apporter une aide de 20% du montant HT soit 23 260.00 € à condition que ce cheminement doux soit sécurisé et réservé aux piétons et vélos.

- Le Conseil Départemental sera sollicité au titre du produit des amendes de police 2019,
- Le solde sera financé par la Commune.

Selon l'avis de la commission Finances-Travaux du 23 novembre 2018, le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet d'un montant de travaux de 116 300€ HT.

#### PLAN TRIENNAL DE TRAVAUX DU VVF

Les représentants de Morbihan Energies, VVF Villages et Renault se sont réunis le 6 novembre dernier pour identifier les convergences possibles entre la rénovation du site VVF et le déploiement de Flex-Mob'île.

Présentation du projet Flex-Mob'île :

1- Volonté de faciliter le passage à la mobilité électrique sur l'île en :

- Proposant des solutions de mobilité en auto-partage,
- Utilisant la recharge des véhicules électriques pour favoriser l'intégration des énergies renouvelables,

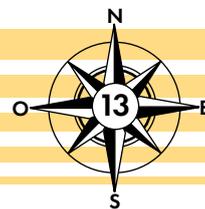
- Testant pour la première fois en France, l'intégration de batteries dites seconde vie

2- Possibilités sur le site du VVF

- Mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation avec revente de surplus,
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Mise en place de batteries de stockage.

Plan triennal de travaux à réaliser :

1. Phase 1 - 2019 : Electrification des hébergements : réseau primaire et secondaire, changement du poste de transformation et étanchéité du bâtiment chaufferie



2. Phase 2 - 2020 : Rénovation thermique des bâtiments  
3. Phase 3 - 2021/2022 : Rénovation esthétique des lieux  
Début 2018, VVF Villages a missionné le bureau d'études ISOCRATE pour établir un diagnostic de l'ensemble de l'installation électrique et une analyse énergétique. Les résultats sont les suivants (travaux à réaliser au cours du 1er semestre 2019) :

- Remplacer le poste de transformation électrique,
- Effectuer des travaux d'étanchéité sur les bâtiments,
- Créer et restaurer les réseaux d'alimentation primaire vers les bâtiments collectifs et les hébergements,
- Mettre en conformité l'installation électrique secondaire dans les hébergements,
- Mettre en conformité et remplacer les armoires électriques secondaires du bâtiment accueil/restauration.

Le montant total des travaux, estimé à 280 000 € HT, sera financé à 100% par l'emprunt qui sera remboursé intégralement par VVF Villages. Un avenant au bail sera rédigé.

Le chauffage des logements sera ainsi alimenté par des panneaux photovoltaïques qui devraient être placés sur les toitures.

Monsieur LE PELLETIER BOISSEAU s'inquiète sur l'utilisation des batteries de seconde vie et notamment leur durée de vie. Il ne souhaite pas que l'île soit envahie par de nouveaux déchets.

Selon Monsieur le Maire, Renault met en place un processus industriel innovant pour ce projet expérimental et la reprise des batteries usagées sera prévue dans le dispositif.

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité sur

- le projet de travaux et sa programmation,
- le fait de confier les travaux précités à Morbihan Energies dans le cadre de son marché de travaux,
- la poursuite de la maîtrise d'œuvre du bureau d'études ISOCRATE pour la maîtrise d'œuvre attachée à l'opération des réseaux primaires,
- la mise en concurrence des entreprises pour les travaux d'électricité et d'étanchéité.

#### CLASSE DE NEIGE ÉCOLE POUMET

Le Conseil, avec 13 voix POUR, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 80€ / élève soit un total de 1 440€ (18 élèves de CM1/CM2) à l'amicale laïque de l'école Stanislas Poumet pour le financement de la classe de neige prévue à Font Romeu du 19 au 26 janvier 2019.

#### PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, pour la modification du tableau des effectifs suivante correspondant à des avancements de grade :

- Création de trois emplois d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps complet à compter du 18/12/2018
- Suppression de trois emplois d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles

Cette modification du tableau des effectifs a reçu l'avis favorable de la commission administrative paritaire du centre de gestion du 20 septembre 2018 et du comité technique local du 25 juin 2018.

#### DÉCISIONS MODIFICATIVES

Les décisions modificatives suivantes sont adoptées à l'unanimité :

##### BUDGET COMMUNE :

Dépenses de Fonctionnement : 0.00€  
6413 : Personnel non titulaire 44 000 €  
739221 : FNGIR : 1 000 €  
65548 Autres contributions - 45 000 €

BUDGET PORT : modification équilibrée en recettes et dépenses de fonctionnement à 48 000 €

Dépenses de Fonctionnement	
6066 Carburants	5 000 €
61558 Autres biens mobiliers	15 000 €
6215 Personnel affecté par la collectivité	23 000 €
6453 Cotisation caisse de retraite	5 000 €
Recettes de Fonctionnement	
7065 Redevances portuaires	38 000 €
707 Vente de marchandises	10 000 €

#### QUESTIONS DIVERSES

- Information concernant l'ouverture des commerces le dimanche

### AVIS

La mairie rappelle que les propriétaires fonciers riverains d'une voie publique doivent entretenir leurs plantations (arbres, branches, haies, racines) pour qu'elles ne gênent pas la circulation des véhicules ou des piétons. Le défaut d'entretien nuit à la sécurité des voies communales et rend difficile la circulation des véhicules de secours, des bus, du camion de collecte des poubelles.

pendant les fêtes.

- Suite à la demande de la commune de Séné, pour la participation aux frais de fournitures scolaires d'un enfant domicilié à Le Palais et scolarisé au groupe scolaire Françoise Dolto, le conseil donne son accord pour la participation aux frais d'un montant de 35€.

- Monsieur le maire indique qu'une réflexion est en cours à la communauté de communes pour une évolution du statut de l'office de tourisme vers un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui permettrait notamment d'en augmenter les moyens financiers puisque la totalité de la taxe de séjour lui sera versée. Cela permettrait aussi d'avoir une meilleure représentation des élus au sein du conseil d'administration (51%) et donc une plus forte implication des élus dans les stratégies touristiques pour le développement de Belle Ile. Pour mémoire, le développement touristique est une compétence déléguée par la Région à la communauté de communes. Il est précisé que le personnel conservera son statut de droit privé, que le directeur sera nommé.

- L'association Animons Palais organise un marché de Noël du 17 au 22 décembre impasse de l'hôtel de ville, face à la Mairie.

- Une animation avec le Père Noël se tiendra sur la place Font Romeu le samedi 22 décembre de 15h30 à 18h.

- Madame MAREC demande comment sera organisé le changement de statut de l'office de tourisme ? Monsieur le Maire propose la création d'un groupe de travail sur la gouvernance, chargé de définir le nombre de siège d'élus et d'administrateurs du monde socio-professionnel. Les élus intercommunautaires décideront de ce changement de statut qui doit être vu comme un outil opérationnel de développement efficace.

- Pour répondre à l'appel des Maires ruraux, la mairie était ouverte le samedi 7 décembre de 10h à 12h pour recueillir les doléances des citoyens. Celles-ci ont été transmises à l'association des Maires Ruraux puis au Préfet.

- Monsieur le Maire remercie les équipes municipales et les membres du conseil pour leur travail et leur implication.

- La cérémonie des vœux se tiendra le samedi 12 janvier 2019 à 18h à la salle Arletty.

La séance est levée à 19h15

#### DERNIÈRE MINUTE

#### GRAND DÉBAT NATIONAL

Pour rappel, le Grand débat national portera sur 4 thèmes majeurs : 1- la transition écologique; 2- La fiscalité et les dépenses publiques; 3- la démocratie et la citoyenneté; 4- l'organisation de l'État et des services publics. Pour rendre concis et audibles les débats, le député Jimmy Pahun a pensé centrer chacune des huit soirées qu'il organise, sur un thème principal. Pour le débat prévu le **15 février 2019 à 20h à la salle Arletty à Le Palais**. Il a retenu le thème « Démocratie et citoyenneté, Europe ».

#### Calendrier des réunions.

Jeudi 7 février à BELZ à 20 h (salle les Astéries) thème Organisation de l'État et des services publics; Vendredi 08 février à QUIBERON à 20h (salle des associations) thème Transition écologique : mobilité et transports. Jeudi 14 février 14/02 à PORT-LOUIS à 20h (salle des remparts) thème Transition écologique : logement; Vendredi 15 février à PALAIS à 20h (salle Arletty) thème Démocratie et citoyenneté, Europe; Jeudi 21 février à AU-RAY à 20h (salle Hélène Blanche) thème Fiscalité et dépenses publiques; Vendredi 22 février à PLUVIGNER à 20h (salle de la Madeleine) thème Organisation de l'État et des services publics



# HALLOWEEN



## RETOUR SUR LA FÊTE

C'est « un coup d'œil dans le rétro » que nous vous proposons dans cet article, car lors de notre précédent numéro, nous étions en bouclage lors de la fête « Même pas peur » qui s'est déroulée à l'occasion d'Halloween. C'est l'occasion ici de remercier Liza Cercel- Garans qui a donné beaucoup d'énergie avec son équipe pour que cette fête soit un succès. C'est en partenariat avec la mairie de Le Palais que la jeune association Allibi (déjà connue pour avoir organisé la course des garçons de café, la fête de la musique 2018...) a organisé toute une journée de festivités autour d'Halloween. Au menu le Réduit B devenu maison des horreurs a accueilli près de 500 personnes sur l'ensemble de l'après-midi. Beaucoup d'enfants déguisés sont venus écouter les contes de la sorcières, découvrir un monde effrayant lors d'ateliers découvertes ou encore participer au stand de maquillage. L'après-midi festif s'est achevé par la remise des prix du concours de fêtes de citrouille. Préalablement, la municipalité avait distribué des courges aux sorties des écoles aux jeunes volontaires désireux de participer à ce concours. Si toutes les réalisations auraient mérité de gagner, quatre se sont détachées dont un prix spécial du jury. La fin de journée s'est poursuivie dans le centre de Le Palais (re)décoré pour l'occasion. Tout d'abord la place de la République a accueilli un grand barnum où se déroulait le jeu du Loup Garou géant, puis pour les plus jeunes plusieurs options : une boom à la discothèque le Viking et une séance de cinéma à prix réduit, la mairie compensant la différence. Côté adultes, la soirée s'est déroulée autour d'enquêtes à résoudre. Un genre de Cluéo inter-bars avec des énigmes et surtout une scène de crime place de l'Hôtel de ville, le tout dans une zone où Zombis et autres monstres étaient là pour épouvanter les «Sherlock Holmes» d'un soir.







COMMÉMORATION  
ARMISTICE 1918



## CENTENAIRE DE LA GUERRE 14-18 MÉMORABLE CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

À la faveur d'une trouée dans un ciel pluvieux, ils ont été nombreux à célébrer le centenaire de l'armistice de la « Grande Guerre » sur le site mémo-

rial de la route de Sauzon en présence des élus îliens, des représentants de la gendarmerie, des sapeurs pompiers, de la marine nationale, dont une dé-

légation du « Tigre » navire dont la commune de Le Palais est la marraine. Une commémoration durant laquelle les jeunes de l'île ont été mis sur le devant de la scène à travers familles belliloises frappées par la perte d'un être cher tout au long de cette affreuse et impitoyable guerre. Un hommage des plus jeunes à ceux qui ont donné leurs vies pour la paix



riel de la route de Sauzon en présence des élus îliens, des représentants de la gendarmerie, des sapeurs pompiers, de la marine nationale, dont une dé-

leurs diverses initiatives, dont une pathétique et émouvante lecture, tel un appel aux Bellilois morts pour la France. Une longue litanie de noms, qui était synonyme de nombreuses

et ainsi comprendre l'importance de l'engagement, du respect et de leur devoir de mémoire.



Dépôt de gerbes, diverses allocutions, lecture du message du président de la République qui se sont succédé, ont été ponctués par la musique de la fanfare des «Guerveur» et une sonnerie aux morts empreinte d'émotion. Pour le final, c'est une vibrante « Marseillaise » qui a été entonnée « a capela » par l'ensemble de l'assistance.



## POILU OUBLIÉ PENDANT 102 ANS

### Joseph Marie ANDRÉ reconnu « Mort pour la France »



Sophie Champay lors de son allocution

Le monument aux morts compte désormais un nom de plus, celui de Joseph Marie ANDRÉ, une famille bien connue à Le Palais.



Grâce à son arrière-petite fille Sophie CHAMPAIX avec l'aide de Thierry LA-LÉOUSE, vice-président des anciens combattants de Belle-Île et les membres du «Souvenir Français» qui ont aidé à la constitution du dossier, « l'Office National des Anciens combattants » a reconnu cette erreur. La procédure en réhabilitation a reçu rapidement un avis favorable. Son nom a donc été apposé sur la plaque commémorative.

«Aujourd'hui en dévoilant de cette plaque, nous réparons en partie cet oubli. Joseph ANDRÉ figure désormais pleinement parmi ses compagnons d'infortune. Et quelle meilleure occasion d'honorer sa mémoire, que de le faire cette année à l'occasion du centenaire de 1918».

#### L'HISTOIRE

Né en 1878, Joseph Marie ANDRÉ se marie à Le Palais en 1904 où leurs enfants naissent entre 1906 et 1914. Mais la guerre arrive... À 36 ans, Joseph trop âgé pour le service en première ligne, est mobilisé au «88<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Territoriale» de Lorient dans lequel il sert dans la « zone des Armées » pendant un

an, principalement dans la Somme.

Son travail consiste à construire et à occuper les tranchées de seconde ligne, mais il se retrouve plusieurs fois en première ligne, le front étant tout proche. Il doit assurer le ravitaillement de la première ligne, mais aussi ramener les corps vers l'arrière... Quand c'est possible.

Malheureusement en 1915, la situation se complique pour Joseph. En octobre la « Commission de réforme » le classe « services auxiliaires » et il revient dans sa caserne à Lorient.

Comme de très nombreux autres soldats et civils, à cette époque-là, il est victime d'une terrible maladie qui fait des ravages dans la population : la tuberculose. Six mois plus tard, en mars 1916, son mal s'est aggravé, la Commission le propose pour la « réforme n°1 », c'est-à-dire réformé pour maladie contractée en service. Il semble alors avoir été démobilisé aussitôt et être rentré chez lui. À ce moment-là de la guerre, le nombre de tuberculeux est grand et l'Armée ne sait pas quelle position adopter. Les hôpitaux sont très sollicités par les blessés, et il est impossible de les faire cohabiter avec les tuberculeux. On décide donc de les renvoyer chez eux, avec prime ou pension, selon leur choix. La prime permet de rentrer tout de suite, la demande de pension nécessite de passer d'autres examens et d'attendre encore l'avis de commissions. Beaucoup feront donc le choix de la prime au risque de ne plus être suivis par

l'Armée. C'est ce qu'a fait Joseph...

La procédure suit son cours, et la « réforme n°1 » est acceptée pour Joseph en juillet 1916 au motif : « maladie contractée suite des fatigues de la campagne ». Cette reconnaissance permettra notamment à ses enfants plus tard d'être reconnus « pupilles de la Nation ».

Quant à Joseph, le mal est incurable. Il décède le 17 décembre 1916 à l'hôpital militaire de Le Palais où il avait été pris en charge. Alors pourquoi n'a-t-il pas été reconnu « Mort pour la France » à ce moment-là ? Manquement au niveau de l'hôpital ? Famille mal ou pas assez conseillée ? Nous ne le saurons sans doute jamais ! Malheureusement sa veuve ne bénéficiera jamais d'une pension de veuve de guerre.

#### RÉCEPTION AU RÉDUIT B



Rendez-vous était donné par la suite au « réduit B » où se déroulait la réception et le vin d'honneur. L'occasion pour Alain Jouan et les quatre maires de procéder chacun à une lecture inhérente à cette « Grande guerre », à travers un récit de souvenirs d'un grand-père, des citations ou textes d'écrivain.



# ANIMATIONS



## ANCIENS COMBATTANTS DE BELLE-ÎLE-EN-MER UNE EXPOSITION EN TÉMOIGNAGE



Éclat d'obus

À l'occasion du centenaire de l'armistice de la Première Guerre mondiale, les anciens combattants de Belle-Île ont organisé le samedi 10 novembre, une exposition au Réduit B. C'est à travers des photos, des objets de l'époque, notamment le drapeau des anciens combattants de Sauzon offert par Sarah Bernhardt et des livres traitant de la Grande Guerre, que les visiteurs ont pu se faire une idée des sacrifices effectués, des conditions de vie sur le front et à l'arrière pour les familles.



## À L'OCCASION DU BICENTENAIRE LA MÉDIATHÈQUE A JOUÉ SON RÔLE DE MÉMOIRE



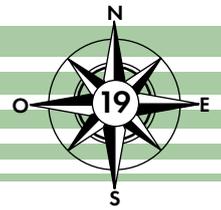
Vendredi 9 novembre, en présence d'une vingtaine de personnes de tous âges, la médiathèque municipale a joué son rôle de gardien de la mémoire et de transmission de l'histoire à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre 14-18. Stéphane Brochard, auteur de l'ouvrage « Lettres d'un Poilu Bellilois », a ouvert le débat avec Thierry

Laléouse, trésorier de la Société historique de Belle-Île-en-Mer. Les intervenants ont souligné « la profonde mutation, le changement radical de civilisation à l'occasion de ce conflit meurtrier » ou encore « le fait que l'émotionnel écrase l'intelligence. Comment peut-on concevoir que 15 000 hommes aient été tués certains jours ? ». Des élèves du collège Michel-Lotte, en présence de leurs parents, ont ensuite lu des lettres échangées entre les soldats et les familles. Ils ont aussi mimé des scènes, dont celle de « l'Assaut ». La responsable Fatima a procédé quant à elle, à la lecture de l'album de Pascal et Régis Lejonc, « Le phare des sirènes », un hymne à l'amour sur fond de guerre.

## COLLÈGE SAINTE-CROIX EXPOSITION OUVERTE AU PUBLIC



Pour le centenaire de la fin de la première guerre mondiale, les élèves ont participé à diverses activités. Ils ont assisté au spectacle « Destins de femmes ». Sous les commentaires de leur professeur d'histoire, ils ont visité une exposition d'objets et de documents datant de l'époque à l'intérieur du collège. Une exposition qui a été ouverte au public. Ils ont participé aux cérémonies de commémoration du 11 novembre.



## DIXMUDE ET DE L'YSER

DEUX RUES AUX NOMS ÉVOCATEURS



Dès les premiers jours de la guerre de jeunes Bellillois sont tués sur les champs de batailles du Nord de la France. Ils font partie des 285 iliens morts pour la France. Le conseil municipal du 18 décembre 1921 a donné à quelques rues et un quai de Le Palais le nom de ces batailles meurtrières : Quai de l'YSER, rue de VERDUN, rue de la MARNE, et DIXMUDE, ancienne rue du Moulin.

Les noms de DIXMUDE et de l'YSER sont attachés aux premiers combats d'octobre et novembre 1914. Cinq très jeunes gens de l'île y laissèrent leurs vies dans les environs de cette ville belge et du cours d'eau qui la traverse. Les combats dans la vallée de l'Yser et de DIXMUDE, qui furent quasi simultanés, virent les troupes de l'Amiral RONAC'H en première ligne. Composées d'inscrits maritimes devenus par nécessité des fusiliers-marins (troupes à pied), ces marins sans embar-

quement furent surnommés les « Demoiselles au pompon rouge ». Ces troupes furent les premières à perdre des soldats originaires de Belle-Île.

Le plus jeunes d'entre eux, né le 7 février 1896 se nommait Émile LE LUC. Il était originaire de LOCMARIA. Il mourra le 24 octobre 1914. Il avait 18 ans.

Charles DIFFON était né le 16 janvier 1894 à LOCMARIA. Il disparaîtra entre le 10 et le 14 novembre 1914. Il avait 20 ans.

Ernest MAUGER était né à BANGOR le 12 août 1893. Il a été tué le 9 novembre 1914. Il avait 21 ans.

Le Palantin Marcel SCHEFFER était né le 24 avril 1891. Il disparaîtra le 22 octobre 1914. Il avait 23 ans.

Le Sauzonais Victor LE PORT était né le 7 novembre 1892. Il disparaîtra le 25 octobre 1914. Il avait 24 ans.

Remerciements à Claude PIERRE

Il était une fois...

## LE MONUMENT AUX MORTS

Comme toutes les communes de France, Le Palais a voulu élever un monument en souvenir de ses enfants morts pour la France pendant la Grande Guerre. La plus grande difficulté pour y parvenir fut de lui trouver un emplacement.

### Le choix d'un emplacement.

Lorsqu'il fut question d'ériger un monument aux morts de la guerre 1914-1918, une commission fut créée pour déterminer le terrain destiné à recevoir le monument. Lors de la délibération du conseil municipal du 30 mai 1922, plusieurs idées avaient été avancées:

- Modification du monument aux morts de la guerre de 1870, transféré au centre du cimetière, avec l'apposition de plaques nominatives des morts de la guerre 1914-1918.

- Érection d'un nouveau monument en centre-ville, sur une place ou en tout autre endroit, plusieurs membres du conseil proposant la place de la République. Mais le Maire s'opposa à cet emplacement en raison de la circulation intense sur cette place et demanda que le monument, « objet de recueillement », soit construit dans un endroit plus retiré.

L'accord se fit rapidement sur deux sites: celui dit de Haute Boulogne, près du Pont-Orgo, ou le terrain de la pépinière du Génie, situé sur le bassin entre le jardin des Ponts et Chaussées et la fontaine du Regard. Les habitants de Le Palais furent consultés au moyen d'une pétition qui circula pour recueillir les signatures des partisans de l'un ou l'autre site. Le terrain de Haute Boulogne fut choisi à une grande majorité. Ce terrain appartenait en fait à l'armée, sans lui être d'aucune utilité. Il semblait facile d'en faire l'acquisition. Les derniers mois de 1922 se passèrent en correspondances avec les autorités militaires, les députés chargés d'intervenir auprès du

Ministre de la Guerre et finalement, le 6 décembre, le chef du Génie de Lorient écrivait au Maire de Le Palais que le Ministre autorisait la remise du terrain aux Domaines, avec le choix entre l'achat ou une demande de concession temporaire.

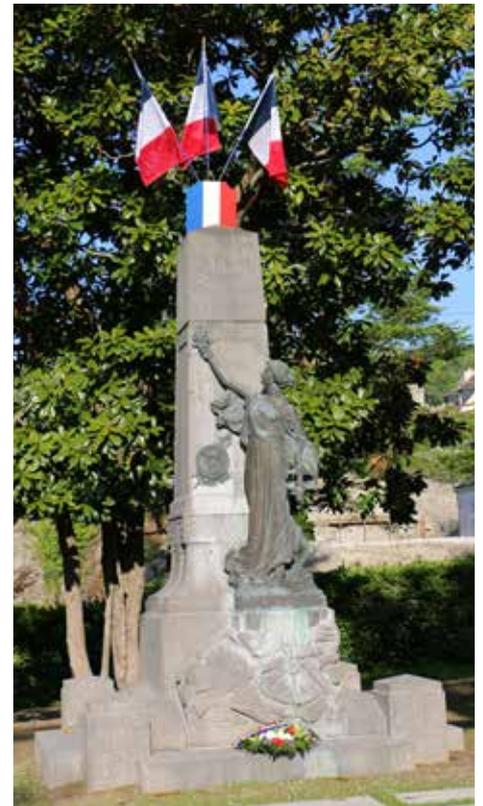
### Le financement et le choix d'un sujet.

Le 24 février 1923, la population de Le Palais fut convoquée à la mairie dans la salle Omnibus pour désigner un comité d'honneur chargé de l'érection du monument. De nombreuses personnalités acceptèrent d'en faire partie et un bureau fut constitué; Président M. SAMZUN, Maire; Vice-président: M. René LANCO; Secrétaire: M. MANGIN; Trésorier: M. Achille ANGLADE; Membres MM. Jules L'HERMITE, LE GOUARD et René LEDOUX. Réunis pour la première fois le 4 mars 1923, le comité étudia diverses suggestions et proposa un sujet « approprié au pays »: la statue d'un fusilier-marin et d'un fantassin.

Une souscription publique est décidée et différents membres du comité d'honneur sont désignés comme quêteurs.

Les réunions suivantes sont consacrées à la recherche des fonds nécessaires: conférences, avec projections par M. TOQUIN, instituteur, collecte par les marins des vapeurs auprès des touristes, tombola et vente de confiserie.

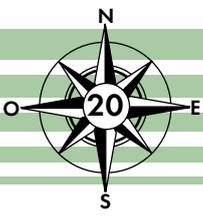
Au début de 1924, plusieurs projets de monuments, soumis par des architectes différents, sont repoussés devant les prix jugés « exagérés » en fonction des sommes recueillies, et il est décidé de faire appel à une entreprise spécialisée dans la réalisation de monuments aux morts: les établissements ROMBAUX. Le choix est fait sur un catalogue de cette entreprise, avec quelques variantes; le projet est soumis au Préfet et approuvé par ce dernier. Une autorisation d'emprunt de 15 000 francs est accordée.



### L'inauguration.

Le monument est inauguré le 26 avril 1925, la date retenue précédemment, le 19 avril, n'ayant pu satisfaire la majorité des autorités participantes. C'est le jour de la fête patronale de la paroisse et le curé, M. RIO, ne peut consacrer que quelques moments à la bénédiction du monument. Le Préfet, de son côté ne peut assister à la cérémonie en raison d'élections prochaines. Un bateau spécial a été mis en service pour permettre aux autorités extérieures de se rendre à la cérémonie. Tout se déroule suivant le plan très précis du Comité: réunion des corps constitués devant l'église, cortège et musiques, emplacements devant le monument, bénédiction, appel des morts, discours, le tout suivi d'un banquet.

(Suite Page 14)



# HISTOIRE



## L'acquisition du terrain de Haute Boulogne.

Le monument est en place, mais les conditions de cession du terrain n'ont toujours pas été résolues.

Au cours des discussions entre la municipalité de Le Palais et le service des Domaines, plusieurs solutions ont été avancées; depuis le mois de février 1925, le conseil municipal maintient la proposition suivante face à la demande d'un prix de 12 000 francs: Cession gratuite des 400 mètres carrés nécessaires à l'érection du monument, cession du terrain environnant pour 4 500 francs, « maximum de l'effort que la commune peut faire ».

La municipalité attire l'attention sur le fait

que, en dehors de cet emplacement, il n'en existe aucun où le monument puisse être érigé, la ville se trouvant complètement encerclée de terrains militaires. De plus, le terrain n'est formé que de déblais caillouteux et il est impropre à toute construction, à toute culture. Au mois de mai 1927, soit près de 2 ans après l'érection du monument, le conseil municipal menace de donner sa démission si sa demande n'est pas acceptée pour le 10 juillet suivant. Sous la pression du Préfet, l'administration décide de céder gratuitement les 482 mètres carrés où se trouve le monument et de procéder à une adjudication publique pour l'édification du square. A ce moment, le commandant COURAUD propose d'acquérir le terrain pour le remettre à la muni-

cipalité, à condition que le terrain porte le nom de sa femme: Éva JOUAN. Cette offre est reçue trop tardivement et l'adjudication est fixée au 23 août. Aucune offre n'étant présentée, un règlement interviendra alors à l'amiable pour la cession au prix de 6 000 francs. Le 22 février 1928, un arrêté préfectoral déclare d'utilité publique, en vue de l'aménagement d'un square, le projet d'acquisition de la promenade de Haute Boulogne. Le 6 février 1929 est signé l'acte de cession « d'un terrain couvert de plantations au centre duquel se trouve le monument sur un terrain déjà propriété de la commune ».



Les travaux de réaménagement du site du monument aux morts ont été faits en avril 2017. Les haies entourant l'endroit ont été enlevées. Par ailleurs, le monument, obélisque de la guerre de 1870 qui se trouvait au cimetière (photo de droite), a été démonté pierre par pierre, pour être installé sur le site. Après un aménagement paysager de ses alentours, l'endroit constitue désormais un bel ensemble dans un écrin de verdure. Avec le regroupement des monuments et l'adjonction du menhir dédié aux marins, le site mémoriel de la route de Sauzon, fait qu'il n'y a plus qu'un seul lieu de recueillement pour rendre hommage à tous nos morts pour la France.



## AUTRES LIEUX COMMÉMORATIFS



Monument dans l'église Saint-Géran.

### Monument des prisonniers allemands morts à Belle-île en 1914-1918.



Au mois de mars 1928 le Service des sépultures militaires allemandes (Z.A.K.) avait demandé au Maire de Palais l'auto-

risation d'élever un monument à la mémoire des soldats allemands inhumés dans le cimetière entre le 13 septembre 1914 et le 26 janvier 1916, et lui soumettait un projet. Le 5 avril 1928, le Maire donnait son accord et transmettait au (Z.A.K.) la proposition d'un entrepreneur bellilois M. TASSEL. En novembre 1930, une modification était apportée au projet car aucune inscription n'était prévue à l'origine, en

dehors du nom des soldats décédés.

Le préfet donnait son accord le 5 décembre suivant pour faire apposer la dédicace suivante:

«*Denen die fern der himas star ben errichteten dieses denkmal die heim: Gekehr ten kaç-mîrîenne*». À ceux qui sont morts loin de la patrie, ceux qui y sont retournés ont érigé ce monument.

Après l'érection du monument, en juin 1936, une nouvelle modification fut demandée: deux bornes en pierre portant les noms des défunts devaient être érigées aux extrémités des plates-bandes. Ces deux bornes ne furent jamais construites.

Les noms des premiers soldats décédés sont inscrits sur des plaques nominatives incrustées dans le mur, portant la date du décès et les noms des autres ont été ajoutés sur la colonne d'angle où figure la dédicace.

Les noms des 76 soldats décédés au Palais sont ainsi inscrits sur le monument. On peut remarquer que sur ce nombre la moitié des décès a suivi l'arrivée des prisonniers à Belle-Île: 12 en septembre 1914; 4 en octobre; 11 en novembre; 9 en décembre. Il est vrai que les premiers prisonniers arrivés à Belle-Île, étaient des blessés graves et plusieurs ne survécurent que quelques jours ou quelques semaines à leur transfert sur l'île.



Monument à l'intérieur du cimetière

Remerciements à Claude PIERRE



Panneau accroché au mur dans la salle du conseil de la mairie.



### VOYAGE À FONT-ROMEU DU 12 au 18 MARS 2019 LA PRÉPARATION SE FAIT DANS LA BONNE HUMEUR



Le 12 novembre dernier s'est tenue une réunion pour présenter l'organisation du voyage à Font-Romeu du 12 au 18 mars prochain. Peu de temps après le début de la distribution des plaquettes explicatives, le voyage était déjà complet « Il y a eu un engouement réel pour ce séjour, cela fait plaisir de constater que les gens sont intéressés pour découvrir la commune jumelle » a constaté Sophie Hazo la présidente du comité. En effet, en quelques jours le car était complet et au total, ce sont 70 Bellilois qui seront à Font-Romeu. « Nous avons également cinq employés communaux qui feront partie du déplacement. L'idée est de resserrer les liens entre les deux collectivités,

d'échanger sur des méthodes, partager des compétences et tenter de mettre en place des échanges saisonniers, comme pour la police municipale par exemple, car il est très difficile de recruter des agents saisonniers », ont indiqué Martine Collin et Tibault Grollemund les initiateurs du jumelage. L'office du tourisme sera également représenté. « Il est vrai que la commune de Font-Romeu assure une belle promotion de Belle-Île auprès de ses visiteurs. Il serait bien pour nous, de voir comment nous pouvons développer davantage d'échanges entre nos deux stations classées », ont précisé les élus.



### DES RENCONTRES CONVIVIALES

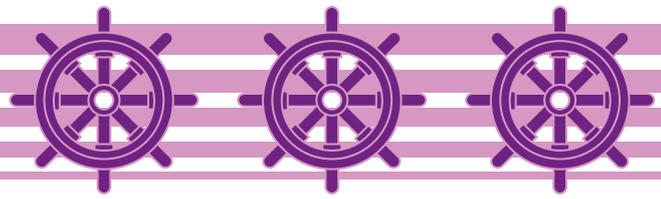
APPRENDRE, SE PERFECTIONNER...  
FAIRE DES CRÊPES ET GAULETTES...

DANSER LE FOLKLORE BRETON



Afin de préparer au mieux le voyage, des temps de rencontres conviviaux sont prévus à l'image du stage Galettes qui s'est déroulé au Réduit B dimanche 9 décembre. Une bonne vingtaine de volontaires se sont essayés au tournage sur le billig sous la houlette de Claude Rouvière qui a transmis son savoir-faire en la matière. La journée s'est achevée en musique avec Sam, Joëlle et Philippe pour l'apprentissage de la danse bretonne qui a ponctué les dégustations des galettes réalisées. Désormais formés, les apprentis crêpiers assureront une soirée Festnoz et Galettes offerte à la population de Font-Romeu lors du séjour. Un autre temps d'échanges est prévu en février avant le départ.



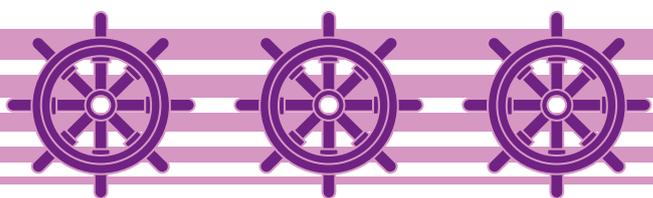


## ÉCOLE MATERNELLE STANISLAS POMET SORTIE EN FORÊT PAR UN JOUR D'AUTOMNE



**M**ardi 13 novembre, les petits de l'école maternelle sont allés, accompagnés de Marie-Aude, leur professeur, et de plusieurs parents, faire une promenade éducative dans le Bois du Génie. En endroit qui se situe juste à côté de leur classe. L'objectif était d'étudier et découvrir quels sont les cinq sens de l'être humain. La vue, avec l'observation de tout ce qui vit autour d'eux, les animaux, les végétaux et se servir de leur ouïe, dans le silence, pour écouter la nature. Un autre atelier était consacré à la fabrication par les enfants de boîtes à odeurs pour travailler leur odorat. C'est avec les yeux bandés que chacun a pu découvrir le toucher, la rugosité de l'écorce des arbres ou encore la douceur de la mousse. Même expérience pour le goût et les différentes sensations d'âpreté, de sucré, de salé... Leur pérégrination dans la forêt a été l'occasion pour les enfants d'effectuer une belle récolte de feuilles, de branches, de pommes de pin qui leur seront bien utiles lors de leurs différents ateliers d'Arts plastiques au cours de l'année. En conclusion, une sortie par un temps automnal ensoleillé, qui s'est révélée instructive et qui a été source de souvenirs visuels, olfactifs, odorants, sonores et tactiles.





## COLLÈGE MICHEL LOTTE L'ADDICTOLOGIE EN QUESTION



L'association «Douar Nevez» est une association, un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie du Morbihan. Elle a été fondée en 2003. Elle réunit des spécialistes qui assurent des consultations sur le département. Certains d'entre eux sont intervenus au collège Michel-Lotte, le mardi 13 novembre, auprès des élèves de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>, dans le cadre d'une action de prévention en addictologie.

### Un travail adapté, deux objectifs

L'association «Douar Nevez» construit ses actions en fonction des participants, en s'appuyant sur les professionnels du collège comme par exemple Delphine, l'infirmière scolaire. Les deux formateurs, Guillaume et Laurent, ont travaillé avec chacun une classe pendant 2 heures, 2 classes le matin et 2 classes l'après-midi. Les deux objectifs principaux de ces interventions adaptées aux âges des collégiens sont :

- Dans la mesure du possible, de retarder les expérimentations qui peuvent mener à la dépendance,
- De réduire les risques autant que faire se peut, si la consommation existe déjà.

Comment se met en place une dépendance, l'estime de soi, connaître l'autre, la pression du groupe, l'empathie, autant de thèmes et de questions qui ont été abordés pendant ces deux heures d'échanges. Autres thèmes de discussion, l'usage excessif des écrans ou encore l'impact des drogues sur le cerveau, qu'est-ce qu'une fête réussie, quels sont les risques lors d'une fête. Ce travail a débouché sur un « théâtre forum » qui a eu lieu le mardi 18 décembre, après-midi à la salle Arletty.



### UNE RÉSIDENCE D'ARTISTES POUR UN TRAVAIL DE CRÉATION AVEC LES COLLÉGIENS

En octobre 2018, les 84 élèves de 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> du collège Michel Lotte se sont rendus salle Arletty. Ils ont rencontré le trio d'artistes Los Azulejos (chant, guitare, marimba) et découvert une œuvre espagnole : l'Amour Sorcier de Manuel de Falla. Chaque classe a suivi deux ateliers au cours desquels ils ont écouté les musiciens, mais aussi chanté Federico Garcia Lorca, travaillé les rythmes de flamenco, échangé avec les musiciens.

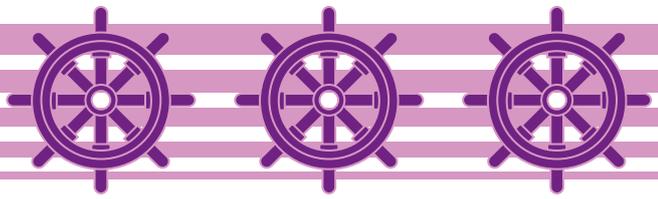
Depuis, les élèves et leurs enseignants de musique, d'espagnol et de français poursuivent le travail en classe, notamment pour préparer les ateliers qui se sont déroulés les 29 et 30 novembre 2018. Ils étaient animés par un musicien, une maître de conférences en études ibériques de l'université de Rennes 2 et une orthophoniste spécialiste de la voix. Les ateliers étaient axés sur la pratique des percussions, le travail de la langue espagnole et la mise en voix de textes littéraires.

### Un programme à l'année

Le projet de résidence se poursuivra tout au long de l'année scolaire. Il a pour but de sensibiliser les élèves à la culture espagnole par la découverte d'œuvres, par la rencontre avec des artistes professionnels et avec le monde du spectacle, de pratiquer les percussions, d'aborder l'apprentissage d'une langue étrangère dans sa dimension culturelle et artistique, de susciter la création littéraire, de prendre la parole en public.

Au terme de la résidence, un événement artistique sera organisé pour partager le travail de création. Les représentations s'adresseront à différents publics de l'île. Ce projet, porté par Plage musicale en Bangor, est labellisé par l'éducation nationale et soutenu par la DRAC de Bretagne, le Crédit Agricole, la CCBI, le festival Lyrique. D'autres partenariats sont en cours de formalisation.





## COLLÈGE MICHEL LOTTE VISITE DE L'EXPOSITION DE GÉRALD MUSH



Les élèves de quatrième du Collège Michel Lotte se sont rendus à la Galerie Valérie Gautier pour visiter l'exposition de Gérald Mush intitulée «Habitat et vie quotidienne à Belle-île au XVII<sup>e</sup> siècle». Après une présentation générale de sa démarche et du projet de reconstitution par l'image de la réalité des villages de l'époque, l'artiste a expliqué aux collégiens, la technique de perspective employée pour réaliser ce travail :

l'axonométrie (Représentation en perspective dans laquelle les valeurs angulaires seules sont déformées, les dimensions linéaires restant proportionnelles). À la suite de la démonstration, les élèves se sont plongés dans les images et en ont ressorti des fragments. Chacun a dessiné une maison en vue d'oiseau et un personnage à l'échelle. Une visite passionnante tant sur l'aspect historique qu'artistique.



### SPECTACLE 14-18 «DESTINS DE FEMMES» PRÉSENTATION AUX COLLÉGIENS

Sylvie Thienot, qui a écrit le spectacle «14/18 Destins de femmes» a souhaité, avec Louise Roch et Marcia de Castro, comédiennes, présenter la pièce qu'elles ont interprété pour tous les collégiens

insulaires à la salle Arletty. Mardi 6 novembre elles ont rencontré les élèves de 5<sup>e</sup> du collège Michel-Lotte. Cette démarche a permis au jeune public d'appréhender le spectacle qui leur a été proposé sans bien sûr en dévoiler l'intrigue et le déroulement.



## ÉCOLE STANISLAS POMET GÂTEAUX AU PROFIT DU TÉLÉTHON



Les élèves de CM1 et CM2 ont réalisé une vente de gâteaux le jeudi 15 novembre, dans le cadre de leurs actions «Éco-école» sur le thème des solidarités. La recette recueillie a été entièrement reversée à l'association «Bellithon».



### L'AVENTURE «ÉCO-ÉCOLE» EN 2<sup>e</sup> ANNÉE



L'école se lance, pour la deuxième année consécutive, dans l'aventure «Éco-école». Le premier comité a eu lieu le mardi 20 novembre, réunissant élèves, parents et équipe éducative, autour de Céline Marie (CPIE), qui les accompagnera une nouvelle fois.





## ÉCOLE MATERNELLE OUVERTURE AUX PARENTS



Le lundi 15 octobre au matin, la classe de maternelle de l'école Poumet à Palais, dirigée par Marie-Aude Thomas, était ouverte aux parents. Cinq papas et mamans sont restés confectionner des gâteaux avec les enfants qui leur ont offert une infusion réalisée avec le thym cultivé et récolté par eux-mêmes. Ils ont ensuite pu passer un moment à découvrir la classe avec les enseignants et les élèves.

## DÉCLOISONNEMENT

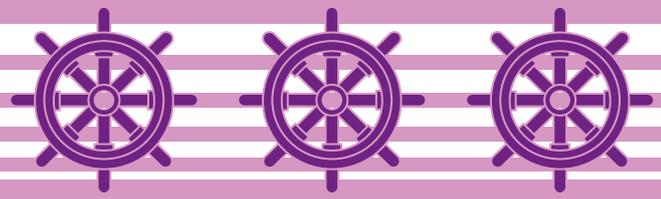
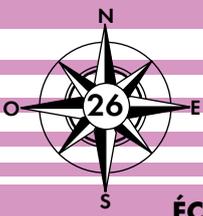


Tous les mardis des groupes mixtes de la TPS au CM2 sont constitués avec Marie-Aude et Régine. Les élèves apprennent à porter secours dans les différentes situations (chutes, plaies, brûlures, étouffement...) qui sont proposées. Les enfants ont discuté sur les choses à faire ou ne pas faire. Si les gestes de premiers secours sont abordés, l'objectif principal est d'apprendre à rechercher de l'aide et à donner l'alerte.



## ÉCOLE STANISLAS POUMET UN GOÛTER AVEC LE PÈRE NOËL





## ÉCOLE STANISLAS POUMET SCÈNES DE VIE À LA MATERNELLE



Création d'un calendrier de la gentillesse



Reconnaître les formes géométriques



S'entraîner à écrire des lettres et des mots



L'escargot HUGO a bien été bien soigné



Participation à l'atelier sur le «Toucher»



Apprentissage pour savoir compter



Les bonnes histoires racontées par Fatima



Décoration de la classe tous ensemble



Confection d'une belle carte de Noël



Manipulation de la pâte à modeler



Fabrication d'une horloge pour la maison



Un atelier pour avoir le sens du goût

## VISITE À LA GALERIE D'ART POUR LES CM2

### DÉCLOISONNEMENT : LES GRANDS INVITENT LEURS FILLEULS



maternelle afin d'affiner le lien avec leur "filleul" (lecture pour certains, jeux de société pour d'autres, ou encore découvertes multiples)

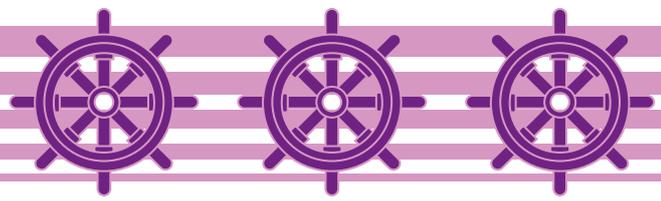


Dans le cadre de la liaison «école-collège» les élèves de CM2 ont visité le 3 décembre après-midi la galerie d'art de l'avenue Carnot après les sixièmes le matin. Un travail est mené conjointement avec la professeure d'art du collège, Clémence Urbain sur un projet «Écrire» (en peinture) un paysage sur des grands volumes, avec ses propres outils d'artiste.



Le décloisonnement mis en place entre la maternelle et les CM1/CM2 se révèle propice aux échanges, comme l'invitation des grands à visiter leur exposition sur Picasso et le cubisme. Des liens qui s'entretiennent en continu, notamment tous les vendredis, de 11h30 à 11h55, quand les CM1-CM2 se rendent dans la classe de





## COLLÈGE SAINTE-CROIX ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OGEC



Lundi 10 décembre à 20h30 s'est tenue l'assemblée générale de l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) du collège Sainte-Croix. Les représentants de la DDEC et de l'UDOGEC 56, avaient fait le déplacement. Le bilan moral de l'année scolaire 2017/2018 a été fait par Monsieur BENAROUCHE directeur du collège.

Le personnel se compose d'un directeur, d'une secrétaire à temps partiel et d'une femme de ménage dernièrement embauchée. M. MIELLOT, qui a désiré prendre sa retraite, n'a pas été remplacé. Le nouveau directeur a par contre sollicité les parents pour une matinée de travaux.

Le bilan Financier et le budget prévisionnel établis par le cabinet comptable «Ingénium» ont été expliqués par M. LE GUEN (membre de l'UDOGEC). Il fait apparaître un résultat négatif, dû en par-

tie aux petits effectifs, mais ne remet pas en cause la gestion de l'établissement. Le collège compte 60 élèves cette année pour 67 en 2017-2018.

Le conseil d'administration a été élu. Le trésorier M. BERTHELOT qui a œuvré pendant huit années n'a pas souhaité se représenter, la secrétaire Mme BERTHO a démissionné de son poste, mais reste membre du CA. Le président a tenu à les remercier pour ces années de bénévolat. M. LE GUEN au cours de l'assemblée générale extraordinaire, a expliqué et fait ressortir la différence entre les anciens statuts et ceux nouvellement établis. Ils ont été adoptés à l'unanimité. Une prochaine réunion du conseil d'administration devait avoir lieu dans les semaines suivantes. La séance a été levée à 22h30.

## DÉCOUVERTE DE L'ASTRONOMIE AVEC L'AABI



Dans le cadre de ses interventions dans les établissements scolaires, l'Association astronomique de Belle-Île (AABI) était le 5 décembre, au collège Sainte-Croix, pour une séance de 2 heures avec les élèves des classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>. Un diaporama permis à chacun de découvrir l'ensemble des astres composant le système solaire. Un voyage à la limite des premières étoiles de notre galaxie, commenté par Christian et Joseph. Des explications ont été apportées pour répondre aux nombreuses questions

en lien étroit avec l'aéronautique, posées par les collégiens. Certains se souviennent de la liaison radio avec Thomas Pesquet en novembre 2016. L'AABI a également remis à chaque élève un paquet cadeau contenant les sept premiers livrets d'astronomie traitant des constellations, du soleil, des planètes, des comètes et de la Lune ainsi qu'une carte du ciel. S'il n'a pas été possible de faire une observation du soleil in situ, à cause des nuages, certains ont souhaité continuer et approfondir l'astronomie.

## ÉCOLE SAINTE-ANNE JOURNÉE AU COLLÈGE DES CM2



Le 29 novembre, les élèves de CM2 de l'école Sainte-Anne, avec leurs homologues de Sauzon, ont passé la journée au collège Sainte-Croix, afin de découvrir leur futur environnement. Ils ont visité l'établissement accompagnés par les sixièmes et ils ont participé, par petits groupes, à des cours dans différentes matières.

## ÉCOLE SAINTE-ANNE L'ASTRONOMIE EXPLIQUÉE AUX GRANDS ÉLÈVES



Les élèves des classes du cours moyen (CM1 CM2) ont bénéficié eux aussi d'une initiation à l'astronomie, mardi. Ils ont écouté avec le plus grand intérêt les intervenants, à savoir Christian Krier, président de l'Association astronomique de Belle-Île (AABI), et Joseph Gallen, membre de la structure. Ils ont pu découvrir une vidéo intitulée « Le système solaire dans tous ses états » et, le temps, par chance, étant propice, réaliser une observation du ciel grandeur nature.

## COLLÈGE SAINTE-CROIX L'ATELIER FUTSAL A REPRIS SES ACTIVITÉS



L'atelier futsal de l'association sportive du collège Sainte-Croix, a repris ses activités depuis la Toussaint. Ces créneaux dédiés à l'association sportive permettent aux élèves de se familiariser à de nouvelles activités, de prolonger leurs pratiques extérieures et se perfectionner dans la discipline. Les compétitions ont commencé le 12 décembre, à La Roche-Bernard et Nivillac avec les tournois qualificatifs pour les finales départementales. Une équipe est engagée en benjamins, et deux en minimes. L'an passé, les équipes avaient atteint le stade des finales départementales.



## ÉCOLE SAINTE-ANNE & COLLÈGE SAINTE-CROIX ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APEL



Les membres de l'Apel de l'école Sainte-Anne et du collège Sainte-Croix, se sont réunis en assemblée générale le 25 septembre. Afin de financer le voyage scolaire des collégiens à Barcelone en fin de cycle scolaire, organiser des sorties scolaires ou encore acheter du matériel de secours, ils ont proposé d'organiser différentes animations au cours de l'année. Conférences, après-midi jeux de société, vente de chocolat et marché au centre-ville de Palais pour Noël, tombola, repas de crêpes devaient constituer la base de ces animations. Mais il faudra également compter avec les kermesses des deux établissements et l'opération « photo de fratrie » à l'école Sainte-Anne. Le conseil d'administration de l'Apel a tenu à remercier chaleureusement tous les bénévoles

qui apportent leur aide tout au long des manifestations. Il en est de même à l'encontre des commerçants qui offrent à chaque occasion de nombreux lots. Enfin un grand merci a été adressé au Comité des fêtes de Sauzon pour son aide précieuse.

**Bureau de l'Apel :** présidente Marylin Goslis, , secrétaire Aude Depoix et trésorière Virginie Lemonnier.



*Côté activités, leur premier loto avait été organisé avec succès, le dimanche 30 septembre et ils ne comptaient pas en rester là.*



## COLLÈGE SAINTE-CROIX NOËL FÊTÉ AU RÉDUIT B

Samedi 15 décembre, s'est déroulé le Noël organisé par l'Apel du collège Sainte-Croix. Pour cause du mauvais temps, la fête a eu lieu au Réduit B.

« L'organisation et la mobilisation des parents et des enfants est exemplaire », a souligné Guy Bénarouche le directeur du collège. Sur les tables étaient étalés des objets confectionnés par les jeunes et des gâteaux préparés par les parents. Une tombola a été organisée. Les familles étaient nombreuses à avoir fait le déplacement. Quant à la présence du Père Noël, elle a ravi les enfants présents.

## ÉCOLE SAINTE-ANNE «FRICHTI» SPECTACLE DE LA CCBI



Dans le cadre du spectacle de Noël organisé pour les écoliers de l'île, par la CCBI à la salle Arletty, les élèves de l'école maternelle ont assisté à une séance de «Frichti», un théâtre culinaire et musical, produit par le «Théâtre Buissonnier», de Nogent-le-Rotrou (28). «Frichti» est une exploration à travers le plaisir de cuisiner, de jouer avec la matière et les objets. La cuisine devient un espace de jeu, d'enfance, de théâtre, que les enfants ont beaucoup apprécié en aimant devenir les acteurs d'une réalisation culinaire.

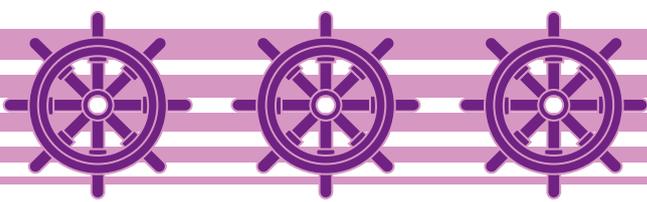
## ESCALADE DU GRAND PHARE



*Vendredi 16 novembre les MS se sont rendus au grand phare en car avec les GS, CP et CE1 pour une grande cause, le téléthon !! Certains élèves n'ont pas hésité à gravir les 247 marches, 2,3,4,5 fois !!!*



*le 13 novembre c'étaient les CE2, CM1, CM2 qui ont participé au Bellithon. montant plusieurs fois les marches du grand phare.*



## ÉCOLE STANISLAS POUMET

### ATELIER CUISINE : DES SABLÉS AU MENU



Le vendredi 7 décembre, les élèves des classes GS, CP et CE1 ont invité les parents à l'école le temps d'un atelier cuisine. Ensemble, ils ont confectionné des gâteaux sablés pour la vente du marché de Noël, qui a eu lieu le samedi 8 décembre matin à Le Palais.



## COLLEGE MICHEL LOTTE

### PARTICIPATION AU CROSS DÉPARTEMENTAL



Ils étaient 16 élèves à participer le mercredi 5 décembre au Cross départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire qui s'est déroulé à Plouharnel. Ils se sont mesurés à quelques 1 900 concurrents provenant de tous les collèges du Morbihan sur différents parcours, aux distances variables selon les catégories d'âge, allant de 1,900 kilomètre pour les plus jeunes à 2, 850 kilomètre pour les plus grands. Si aucun d'entre eux n'a passé le cap des qualifications pour le championnat académique, tout le monde est en revanche bien

fier d'avoir rempli son contrat en donnant le meilleur de lui-même pour finir son épreuve, malgré les conditions météorologiques pas toujours favorables. Les résultats révèlent maintenant les pistes de travail à suivre pour que chacun puisse faire mieux encore lors des éditions futures. En attendant, l'Association Sportive du Collège retourne à ses activités régulières telles que Gymnastique, Hand Ball, Badminton, Football, mais aussi Slackline, Tir à l'Arc, Surf, Kayak, afin d'enrichir le plus grand nombre d'expériences toujours formatrices.



## LES NOUVELLES DE LA CLASSE GS-CP-CE1

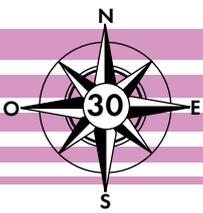


Pour ce premier trimestre les élèves n'ont pas manqué d'activités scolaires très éclectiques. Une sortie médiathèque au cours de laquelle ils ont été à l'écoute de la conteuse Christiane Richard. Ils ont pu emprunter des livres. Le projet «Valorisation de l'erreur et la différence», soit une élaboration d'un conte collectif, avec prise de vue et projection au sein de l'école. Un projet qui était mené par Romain Morvan, musicothérapeute.

Autre projet encore, celui de lecteur avec ses questions : pourquoi, où et comment lit-on ? La chaîne du livre, de son élaboration (auteur, illustrateur, éditeur) à sa fabrication (façonneur, imprimeur, etc). Les Arts plastiques avec des artistes contemporains, comme Mika et Nina Bovasso, qui ont motivé les enfants avec une création autour de l'automne et la découverte de Joan Miró. Dans le cadre des projets « culinaires », pour clore un cycle d'apprentissage autour de l'alimentation, les élèves ont cuisiné salé et sucré. Des tartes aux pommes et une soupe de courgettes ont été élaborées puis dégustées par la classe ! Les parents sont venus nous aider lors d'un après-midi « classe ouverte », pour fabriquer des sablés pour la vente du marché de Noël (Ci-contre).

Enfin, la conteuse Clémence Urbain-Caillarec est venue en classe deux fois pour conter, et faire conter les élèves (Photo ci-dessus).





**COLLÈGE MICHEL LOTTE**  
DU THÉÂTRE POUR PRÉVENIR DES ADDICTIONS

Dans la continuité de la prévention contre les addictions, les collégiens ont participé, mardi 18 décembre, à un théâtre-forum sous l'égide de Misaco (Mission d'accompagnement de collectifs autour de la prévention de la souffrance psychique et du risque suicidaire). Avec le harcèlement scolaire, le sport et la santé, la prévention des addictions fait partie des grandes campagnes mises en avant par l'Éducation nationale. Pour cette intervention de la «Compagnie Instant(s)», les thèmes de l'alcool, du cannabis, et de la dépendance aux écrans, avaient été choisis. Après chaque saynète, les collégiens pouvaient intervenir. Ensuite, ils sont même devenus acteurs eux-mêmes ! » Si l'intervention de mardi était destinée aux classes de 4e et 3e, la prévention contre les addictions commence bien plus tôt, puisque l'infirmière scolaire Delphine Ducret intervient dès l'école primaire et chez les 6e et 5e pour « développer les compétences psycho-sociales et l'empathie ». « Chez les plus jeunes, on essaie d'abord de développer l'estime de soi, tandis qu'avec les plus grands, on vise directement la prévention contre les produits toxiques, précise-t-elle. Même si on n'a pas

de statistiques à l'échelle de Belle-Île, on sait par exemple qu'en Bretagne, le problème de l'alcool est plus important que dans d'autres régions ». Loin de dramatiser la situation cependant, la professionnelle de la santé souligne que l'adolescence est une période d'expérimentation, et que la plupart des jeunes qui auront bu dans des occasions festives ne deviendront pas des adultes alcooliques. Ce qui n'empêche pas de rappeler que l'addiction est un problème de santé et que la loi n'interdit pas seulement la consommation de cannabis mais aussi la vente d'alcool aux mineurs. Pour faire passer le message, le collège organise également des café-débat ouverts aux parents. Le prochain, pour lequel l'équipe pédagogique cherche encore des financements, devrait traiter du thème des enfants et ados face aux écrans. Pratique: Les personnes souhaitant participer aux réflexions et projets du collectif Misaco peuvent contacter Fanny Le Diodic : tél. 02 97 84 18 92, misaco@bretagne.mutualite.fr

### CRÉATION DE NOUVELLES NOIRES



L'établissement, comme vingt autres collèges du département, participe à la 4<sup>e</sup> édition des Nouvelles noires. Il s'agit, pour les élèves de 3<sup>e</sup>, par petits groupes, d'écrire un texte bref de 3 pages dactylographiés, à partir de planches de dessins réalisés par le graphiste Bruno Pilorget, dans le style « polar ». Il y a, en effet, des nouvelles noires comme il y a des romans noirs. Le professeur de lettres et latin, Christophe Cheriaux, qui organise l'opération, avait invité mardi l'écrivaine Française Mekki, « pour accompagner les collégiens, enrichir leurs textes, suggérer des idées et veiller à la syntaxe ». Elle est membre de l'association Safran, ateliers d'écriture de Ploemeur, et intervient 8 heures au sein de l'établissement. « Le collège retiendra 2 à 3 nouvelles. Elles seront confrontées à celles que les autres établissements auront proposées. Le conseil départemental éditera les meilleures dans un ouvrage spécifique », a conclu le professeur

### ÉCOLE SAINTE-ANNE LA TÊTE DANS LES ÉTOILES



Les élèves de la classe d'Élodie (CM2) et plusieurs élèves de la classe de Marie-Madeleine (CM1) avaient rendez-vous le mardi 4 décembre, avec Christian Krier et Joseph Gallen de l'Association Astronomique de Belle-Ile (AABI) pour découvrir le système solaire et ses planètes. Pendant une partie de la matinée, les explications des deux spécialistes, les réponses aux nombreuses questions des élèves ont permis de mieux comprendre la différence entre les satellites naturels et les satellites artificiels, ou entre les planètes rocheuses et les planètes gazeuses, une matinée enrichissante proposée par deux passionnés bénévoles.

### DIVERS ATELIERS DE NOËL



Le mardi 18 décembre, ce sont tous les élèves qui se sont inscrits aux ateliers de Noël organisés par l'équipe éducative assistée de nombreux parents. Des petits groupes ont été constitués, formant un mélange d'enfants des différentes classes qui se sont répartis en plusieurs ateliers suivant leur goût, tels que : la cuisine (cookies, muffins), les cartes de Noël, fresques, contes, chants, activités en anglais, jeux de société, décoration de l'arbre de Noël, expériences de magie et autres. Au goûter, tous ont pu déguster les gateaux et participer au tirage de la tombola organisée par l'APEL.

### FINANCEMENT DES VOYAGES SCOLAIRES



Une dizaine de parents, professeurs et agents se sont retrouvés un samedi, pour confectionner des pizzas au profit du foyer socio-éducatif. Existant depuis plusieurs années, la journée « pizza » est une action désormais incontournable. Les élèves ont été chargés de prendre les commandes auprès de leur famille ou voisins. Cette année, 410 pizzas ont été commandées et réalisées. Les fonds collectés serviront à financer une partie des voyages et sorties scolaires.





## ÉCOLE SAINTE-ANNE DES ACTIVITÉS AUTOMNALES



Vendredi 16 novembre, dans le bois du Génie, les enfants sont allés à la découverte de la nature en automne. Ils ont trouvé et ramassé des feuilles de différents arbres, des glands, des escargots... Et des champignons !! Mais il était interdit de les toucher...

### VISITE À LA BIBLIOTHÈQUE

Les enfants sont allés à la bibliothèque le mardi 6 novembre... Fatima, la responsable de la médiathèque leur a raconté deux histoires à travers un « Kamishibai ». Les images ont défilé dans un castelet. Puis, ils ont eu le plaisir de choisir un livre et pour le rapporter et le lire à la maison.



### L'ARBRE DE NOËL



Le Père Noël est venu la veille des vacances à l'école Saint Anne en maternelle. Les enfants ont lui ont chanté une chanson et ont pu lui poser des questions sur sa vie. Le père Noël a donné des cadeaux pour la classe, des jouets. Et il a offert un livre à chaque enfant pour l'occasion. Les autres élèves de l'école, du CP au CM2 ont reçu aussi un livre par les enseignantes.

### CÉLÉBRATION DE NOËL

Tous les élèves de l'école et du collège se sont réunis lors de la célébration de Noël, le 20 décembre. La maman de Thomas nous a aidé à animer ce moment et confectionner les photophores.





# Fête de la SAINTE-BARBE



## LES SAPEURS-POMPIERS ONT HONORÉ LEUR SAINTE PATRONNE



La Sainte-Barbe a été célébrée le samedi 8 décembre, à Locmaria, ce qui était une première pour une cérémonie qui sera désormais décentralisée dans chaque commune. Étaient présents, le lieutenant Gilles Guenay, chef de centre de Quiberon, représentant le directeur départemental, sont adjoint le lieutenant Benoit Gicquel, le capitaine Philippe Justom, vice-président de l'USDP du Morbihant et le chef de centre de Locminé, le lieutenant Yann Grandin, les quatre maires de l'île et les représentants de la gendarmerie et de la Marine nationale.

Au préalable, un hommage avec dépôt de gerbe a été rendu au monument aux Morts place de Méandre en mémoire de leurs disparus. Un appel a été fait pour les 11 sapeurs-pompiers de France, morts au feu ou en service commandé en 2018.

La réception s'est déroulée à la salle paroissiale. Le lieutenant Fabrice Tonnel, chef de centre de Le Palais a débuté son allocution par une pensée à l'encontre des familles des sapeurs-pompiers décédés au cours de l'année 2018 et en remerciant le maire de Locmaria pour l'organisation et l'accueil de la cérémonie dédiée à Sainte-Barbe, patronne et protectrice des sapeurs-pompiers.

« Cette journée est pour nous synonyme de festivités et de convivialité. Il est effectivement important de nous réunir en ce jour, afin de resserrer les liens et de renforcer notre cohésion. La caserne des sapeurs-pompiers de Belle-Île est un groupe qui partage les mêmes valeurs. Ils ont la charge de faire perdurer les traditions et de les transmettre vers ceux qui font le choix de s'engager. Nous sommes au service de la population et nous affirmons des principes éthiques, tels que l'égalité de traitement, la neutralité, l'engagement, le don de soi et la solidarité.

À la tête du centre de secours depuis 2 ans, il a évoqué le fait « qu'être chef de centre nécessite un investissement au quotidien,



mais aussi une remise en cause permanente afin de fédérer, manager des femmes et des hommes qui s'investissent dans compter pour la population. Ma mission serait rendue difficile sans la mise à disposition au centre de secours par la mairie de Locmaria et sans le soutien de mon adjoint, le lieutenant Michel Oliéric qui assure parfaitement sa fonction. Je n'oublie pas non plus les chefs de garde qui prennent leurs responsabilités dans leur fonction. Il a réaffirmé ensuite, « la reconnaissance envers ces sapeurs-pompiers qui se rendent quotidiennement disponibles pour se former, assurer les missions de secours, les astreintes, la participation au suivi du casernement et des engins, la participation aux réunions et aux manifestations. Le temps donné en plus de leur travail est considérable. C'est une grande fierté de commander ces volontaires qui s'investissent 24 heures sur 24, sans relâche pour vous porter assistance ».

Lors du bilan des activités opérationnelles sur une année, il a évoqué, « une forte hausse avec 891 interventions réparties ainsi : incendies 63 soit 7 %, secours à personnes : 724 soit 81 %, accidents de la circulation : 44 soit 5 % et 60 opérations diverses soit 7 %. Soit une augmentation de l'activité de 20,4 % par rapport à 2017 (740 interventions). Dans ce cadre il a parlé « d'une année particulièrement difficile pour nos sapeurs-pompiers, mettant nos facultés physiques, émotionnelles et psychologiques à rude épreuve », évoquant les décès survenus lors d'accidents graves. De même qu'il a souligné, cette série de feux d'espaces naturels, « soit 8 départs de feu sur 3 communes différentes », ravageant 30 hectares de végétation et mobilisant « plus de 100 personnels venus en renfort, sans compter les moyens matériels et logistiques », remerciant au passage, « la réserve communale de sécurité civile et nos agriculteurs qui nous ont apporté leur soutien lors de ces incendies, notamment en nous ravitaillant en eau. Il a mis en exergue la part importante de la formation du personnel, « 2 600 heures réalisées », soulignant, « la demande de formation aux feux de forêt pour les sapeurs-pompiers non encore formés ».

Côté matériel le lieutenant Tonnel a fait état la réception d'un camion feux de forêt de 6 000 litres refait à neuf, la réforme du véhicule « Grimp » dont le remplacement est prévu en 2019, la demande d'un véhicule léger pour le transport du personnel en formation et que

le centre de secours soit doté d'un VNM type jet-ski pour les sauveteurs côtiers. Le centre de l'île fait partie des unités test pour utiliser les tablettes numériques nouvellement affectées dans les ambulances pour la réalisation des bilans « médico-secouriste ».

Côté effectifs, le nombre reste stable, « et malgré ce nombre, nous avons toujours des difficultés à avoir de la disponibilité en journée. Nous sommes toujours à flux tendu ». ce sont 7 personnes dont 4 femmes qui ont été recrutées au titre de l'année 2018, portant l'effectif à 38 sapeurs-pompiers (dont 14 femmes, soit 36%)

En conclusion le chef de centre îlien a tenu à réaffirmer les bonnes relations avec les différents partenaires (gendarmerie, police municipale, SNSM, sémaphore du Talut) et tous les services publics ou privés, mettant l'accent sur la collaboration avec les municipalités. Il a terminé sur un hommage appuyé aux familles, « qui par leur patience, leurs concessions, leur compréhension de nos absences répétées », ajoutant leur soutien journalier, « et qui de ce fait participent grandement au bon fonctionnement de notre centre de secours » et en récitant cette citation, « S'il y a des vies qui vous sont chères, pour nous elles le sont toutes ».

Ont suivi d'autres allocutions dont celle du maire de Locmaria et du président de la communauté de communes avant de passer au vin d'honneur servi pour l'occasion.



### PROMOTIONS & DÉCORATION



Lors de la cérémonie les insignes de grade ont été remis par les quatre maires à savoir : 1re classe au sapeur-pompier de 2e classe Thomas Ravier, adjudant aux sergents-chefs Nicolas Huchet (absent sur la photo), Dominique Le Bihan et Jérôme Hays et adjudant-chef à l'adjudant Franck Wassmer.

Côté décoration, la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, échelon argent a été remise à l'adjudant-chef Franck Wassmer.

# LA TOURNÉE DU PÈRE NOËL



**À LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
LE 20 DÉCEMBRE  
2018**

pour les 32 enfants (-12  
ans) du personnel.



**AU VILLAGE DE NOËL  
LE 22 DÉCEMBRE 2018  
À LE PALAIS**

pour tous les enfants en visite



**À L'ÉCOLE STANISLAS POMET  
LE 18 DÉCEMBRE 2018**

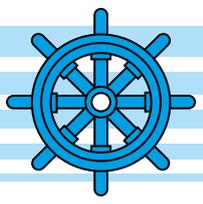
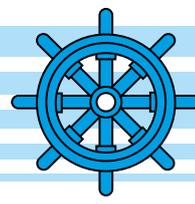
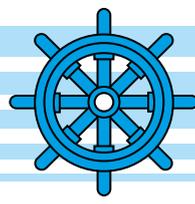
pour l'ensemble des élèves



Comme chaque année, fidèle à ses habitudes, l'homme à la robe pourpre et à la barbe blanche a effectué sa tournée sur l'île pour visiter les enfants des écoles palantines et du personnel de la mairie et de la CCBI. Il a pris le temps de discuter et de répondre aux questions des enfants. Et bien sûr il n'est pas venu les mains vides si l'on se réfère aux nombreux cadeaux étalés au pied de chaque sapin et qui ont été remis à ceux qui attendaient patiemment son arrivée. Des visites qui se sont terminées par des agapes avec le goûter de Noël prévu pour l'occasion.

**À LA MAIRIE  
LE 14 DÉCEMBRE 2018**  
pour les 19 enfants du personnel.

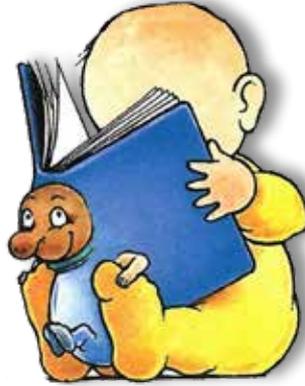




## «LES BÉBÉS LECTEURS» INITIATION AU PLAISIR DE LA LECTURE



Le premier atelier bébés lecteurs a été organisé jeudi 8 novembre, à la médiathèque municipale. Fatima Zahir Ker-marrec, la responsable, a expliqué pour l'occasion que « l'objectif est d'initier les enfants au plaisir de la lecture dès le plus jeune âge ». Les tout-petits, accompagnés de leur maman, étaient visiblement attentifs et ravis d'écouter toutes ces histoires contées par Marie-Laure. Une séance ludique est prévue un jeudi par mois, à 11 h. Renseignements : tél. 09 64 14 89 88 e-mail : biblio.palais2@wanadoo.fr



## CENTENAIRE DE L'ARMISTICE 1918 DES COLLÉGIENS EN RÉPÉTITION



Dans le cadre des animations inhérentes au centenaire de l'armistice de la Grande guerre, un spectacle a été organisé le 9 novembre à la médiathèque. Pour leur participation, les élèves du collège Michel-Lotte, devaient lire des lettres échangées entre les soldats et les familles. Ils devaient aussi mimer certaines scènes, dont celle de « l'Assaut ». Ce qui a nécessité tout un travail de préparation et des répétitions qui se sont déroulées sur place.



Parmi d'autres festivités de la peur organisées au réduit B, deux horribles sœurs sorcières, Carrabosse et Bartabosse, ont sévi en lisant d'affreuses histoires aux enfants tous plus horrifiés les uns que les autres à travers des titres qui leur ont glacé le sang, tels que : Cornébidouille de Pierre Bertrant, les trois sorcières de Grégoire Solottaref, gare au monstre de Sunghee SHIN ou encore plus gros que le ventre de Mickael Escoffier. Une expérience épouvantable à renouveler dès que possible.

# HAPPY HALLOWEEN



## UN ATELIER ARTISTIQUE CHAQUE MOIS



Fatima Zahir Kermarrec, a invité des enfants âgés de 6 à 12ans, aux ateliers « art et lire » ou «Pop up-qui». Le but de ces ateliers est de faire se rencontrer les techniques artistiques et l'univers de la littérature jeunesse et les faire découvrir aux enfants de l'île. Le prochain atelier aura lieu le 6 mars 2019. Accompagnés de Sophie, créatrice de l'association «En attendant la lune», tous ont réalisé des décorations de Noël (Photos : quelques réalisations des enfants dans ce cadre . « Je souhaite que la médiathèque soit un lieu de loisirs, de développement, de créativité et de rencontres », a confié la responsable. Une fois par mois, un atelier de découverte artistique est mis en place. Prochain rendez-vous en janvier, sur inscriptions, pour les enfants de 6 à 12ans, sur le thème « art et contes ». Au programme: des histoires racontées et des petits diables réalisés avec des matériaux recyclés. Contact : tél. 0297314558, biblio.palais2@wanadoo.fr



## «LUDOTHÈQUE» : LE SERVICE DE PRÊT S'EST INSTALLÉ

Le 1<sup>er</sup> décembre, l'association «Jeu Tu Île», qui offre à ses adhérents un service de prêt de jeux de société, a assuré une permanence à la médiathèque, impasse de l'Hôtel de ville. Une ludothèque c'est un équipement culturel mettant à la disposition de tous, enfants comme adultes, des jeux et des espaces de jeux, qui organise et anime des rencontres autour de cette activité. On compte désormais plus de 1200 ludothèques en France. En mutualisant les ressources, elles permettent de réduire l'isolement, de se divertir autrement et d'accéder à cette forme de culture. Le jeu permet d'enrichir les relations familiales et intergénérationnelles en proposant un autre mode de communication et de partage par le biais de jeux coopératifs et collectifs ; de favoriser les apprentissages par le plaisir et l'intérêt qu'il suscite ; de créer des moments de convivialité et de développer les liens de proximité et de proposer une alternative à la télévision et aux jeux vidéo. Pour démarrer l'année, 2019 voici le programme qui est proposé : 1. Permanences pour emprunter des jeux : les samedis de 10 h 30 à 12 h, à la médiathèque Rendez-vous : les 12 janvier, 26 janvier, puis les 2 mars, 16 mars et 130 mars 2. Après-midi «Jeux Libre», sur place : Retrouvez-vous pendant les vacances de Février, le mercredi 20 Février, à partir de 15 h, pour jouer ensemble ! Petits et grands sont les bienvenus à la Médiathèque, accès libre.

## UN PREMIER ATELIER D'ÉCRITURE QUI A PLU



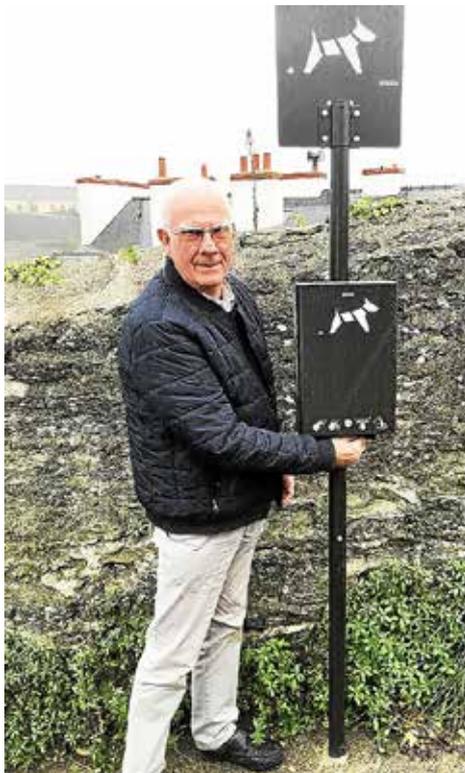
Samedi 8 décembre, Fatima Zahir-Kermarrec, assistée d'Oriane Pantani, une des bénévoles de la structure, a organisé un premier atelier d'écriture. « Cela consiste à puiser en soi et dans son imaginaire pour s'épanouir dans l'expression écrite », a précisé la responsable de la médiathèque. Une quinzaine de personnes ont participé avec enthousiasme aux exercices, comme celui de « cadavre exquis », un jeu d'écriture inventé par les surréalistes en 1925. Chaque participant écrit une phrase, que son voisin, qui prend la suite, ne connaît pas. « Une synergie s'est créée entre les participants qui ont eu peine à se séparer. Prochain rendez-vous : samedi 2 février 2019, de 10 h à 12 h.



Oriane Pantani



## DÉJECTIONS CANINES DISTRIBUTEURS DE SACS INSTALLÉS



Faisant suite aux différentes sensibilisations relatives au ramassage des déjections canines par les propriétaires de chiens, la municipalité vient d'installer plusieurs distributeurs de sacs. L'objectif est de responsabiliser les propriétaires. « Cela s'inscrit dans la démarche de responsabilisations des propriétaires. Nous avons déjà réalisé des inscriptions sur les trottoirs et même verbalisé. La situation s'est améliorée en ville, mais certains points noirs demeurent », indiquent Georges Mignon conseiller municipal (Photo) et Thibault Grollemund, premier adjoint au maire. La mairie attend la livraison de sacs totalement biodégradables, qui s'inscriront dans une démarche environnementale

## DES SAPINS ORIGINAUX



À l'extérieur, sous un barnum, Kevin Le Clech, de l'entreprise Koad Neuf, avait apporté les kits de fabrication de

## RÉDUCTION DES DÉCHETS LA SEMAINE EUROPÉENNE A BATTU SON PLEIN



La Semaine européenne des déchets s'est achevée le dimanche 25 novembre par une journée « Zone de gratuité » à la salle Arletty. Le principe était « Donnez les objets dont vous n'avez plus besoin et prenez ceux qui vous intéressent ». Au total, ce sont 355 kg qui ont été emportés par un public d'environ 300 visiteurs. La tombola organisée a connu le succès avec 210 personnes ont mis leur bulletin dans l'urne. Le gagnant s'est vu offrir un repas pour deux personnes au restaurant de «La Désirade». En fin de journée, les associations participantes, «Secours Catholique», Ch'tal (Valorise), «Troc Échange», et l'Amicale laïque Stanislas Poumet ont repris les

stocks restants. Les apports des visiteurs, ont été récupérés par le «Ch'tal», soit environ 200 à 250 kg. Sur le stand du CPIE, Michaël Quérré, éducateur à l'environnement, a aidé une trentaine de personnes à fabriquer des hôtels à insectes. Colin, professeur de musique au collège Sainte-Croix, est venu à l'improviste pour créer une ambiance musicale à la guitare dans la salle. Pour Angèle Mignon, l'animatrice du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés à la CCBI et coordinatrice des animations, elle a exprimé sa satisfaction, « une belle manifestation que cette édition 2018 de la zone de gratuité qui a clôturé en beauté la semaine européenne des déchets ».

## VISITE DE LA DÉCHÈTERIE



Une dizaine de personnes ont bravé le vent frais, jeudi 22 novembre, pour effectuer la visite du centre d'enfouissement de Stang-Huète, à l'invitation d'Angèle Mignon, animatrice du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés à la CCBI. Comment sont compactés les emballages des conteneurs jaunes ? Comment sont réexpédiés le verre et le papier de récupération sur le continent ? Comment est organisé l'enfouissement des déchets dans le casier numéro 3 avec le compacteur à « pied de mouton » qui entre ensuite en action afin de limiter le volume des déchets et de prévenir les envols ? Toutes ces questions et les réponses apportées ont permis aux visiteurs de mieux appréhender la difficulté de la gestion des déchets sur une île.



sapins de Noël en bois de palette de récupération. Pas moins de 28 sapins ont été assemblés par petits et grands pour prendre place dans les maisons pour les fêtes.



## MUSOIR DU QUAI DE L'ACADIE UNE RÉNOVATION IMPORTANTE EN PERSPECTIVE



carpe ou fortes boucles métalliques scellées dans la maçonnerie du quai. Une rénovation du musoir qui, pour Jean-Luc Guennec, adjoint au maire en charge du port, « est devenue une urgence absolue pour 2019, des mesures conservatoires devront être prises dans les prochaines semaines. Nous comptons sur une aide de la Région pour mener à bien cette opération qui risque d'être très onéreuse pour le budget du Port ».



« L'Île de Groix », au cours des essais d'amarrage à la cale Bonnelle.



Un camion s'est essayé à la manœuvre d'embarquement en entrant en marche avant par le tablier bâbord.



L'engin de forage qui sera installé.

**A**u port, de nouveaux travaux sur la digue vont être réalisés, en urgence. La cale Bonnelle va être mise à contribution pendant la durée du chantier.

### Qu'est-ce qu'un musoir ?

Un musoir peut se définir comme l'extrémité généralement arrondie d'une digue, d'une jetée ou d'un môle, laissant une avancée dans la mer. Il se dit aussi de l'extrémité d'un quai à l'entrée d'un bassin ou d'un sas. Celui du débarcadère qui, du quai de l'Acadie, fait face à la citadelle, donne à nouveau des signes d'inquiétants de vétusté, d'autant plus préoccupants qu'il jouxte la cale d'amarrage des navires rouliers

### Pourquoi entreprendre des travaux ?

Des fissures avaient déjà été relevées sur l'ouvrage en 2003. Ce qui avait conduit à une première étude, puis à l'injection de béton pour consolider l'intégralité de la structure. De nouvelles anomalies ont été récemment détectées. Des plongeurs ont procédé à une inspection de la base immergée du musoir. Selon Stéphane Tinchant, responsable des services techniques de la commune, « le soubassement n'offre plus de stabilité. Nous pouvons penser que les propulseurs latéraux des navires entraînent un affouillement du pied du musoir au niveau de sa ma-

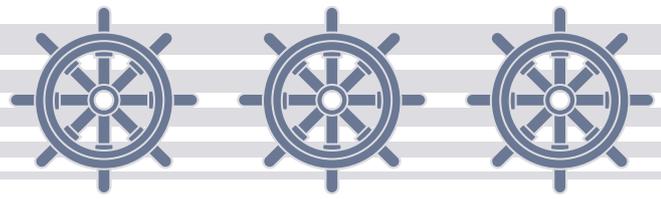
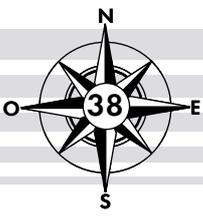
çonnerie », ajoutant, « un problème exponentiel qui nécessite des travaux en urgence ».

### Quel chantier en perspective ?

Le diagnostic a été confié à l'entreprise « Komog géotechnique » de Vannes. Les premières recherches ont montré que la roche se trouvait à près de 13,50 m du haut du musoir. C'est sur celle-ci que les palplanches verticales ou pieux profilés reliés entre eux s'appuieront pour pallier tout risque d'éboulement. Leur installation pourrait perturber l'accostage des bateaux de liaison entre l'île et le continent.

### Quels aménagements ?

Pendant le chantier, il était donc envisagé de les faire accoster à la cale Bonnelle. Ceci quand la marée le permettra, ou, plus facilement après creusement réalisé à l'aplomb du quai. Celui-ci a déjà accueilli le « Bangor » notamment, pour les livraisons de denrées le plus souvent. Le tablier du « Vindilis » est trop long pour permettre son déploiement. Des essais avec le navire « Île de Groix », ont été effectués le 14 décembre à la demande de la capitainerie, qui a anticipé toutes les difficultés. Il apparaissait vraisemblable que des organes soient installés pour faciliter les manœuvres d'accostage, comme des queues de



## EMBARQUEMENT DU MAIRE À BORD DU «TIGRE»



La commune de Le Palais est marraine en titre du navire de la Marine nationale le « Tigre ». Frédéric Le Gars, maire de Le Palais, a profité de son passage devant les côtes pour embarquer

à son bord pendant la nuit du 14 au 15 décembre 2018. Ce cinquième embarquement en tant que maire, a renforcé le lien qui unit le bâtiment-école à sa ville marraine depuis 1986. Il a ainsi pu découvrir le métier de formation des marins du « Tigre » en pleine corvette au profit des élèves OMSC. Selon le lieutenant de vaisseau Morgan Corbières, commandant du navire, « dynamique, la municipalité de Le Palais est à l'affût de la moindre occasion pour interagir avec le bâtiment-école », ajoutant, « d'ailleurs la venue du « Tigre » dans le port palantin est à l'étude, ce qui permettrait d'échanger avec des groupes scolaires bellilois ».



## UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE QUI EST BIEN IMPLANTÉE SUR L'ÎLE



Le 17 novembre, le Syndicat des Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial (PEPS) a organisé une journée d'information sur l'île afin de

présenter cette nouvelle association qui a vu le jour sur le Pays d'Auray. Mais aussi avec un objectif qui était de faire connaître ce qu'est l'économie sociale et solidaire à travers plusieurs exemples insulaires. L'association Valorise (Le Chtal) a accueilli Pauline Lemeu, la référente de la structure basée à Auray pour une présentation de la structure qui réunit des associations, des coopératives, des mutuelles, des fondations et des entreprises solidaires. Plusieurs élus et responsables associatifs avaient répondu à l'invitation et ont ensuite visité la verrerie Fluid et le CPIE, acteurs de cette économie. Thibault Grollemund, vice-président du pays d'Auray a noté « Le Pays d'Auray finance à hauteur de 15 000 € le pôle

## FESTIVAL «PRESQU'ÎLE BREIZ» LE BAGAD «SONERION LANESTER»



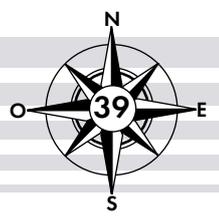
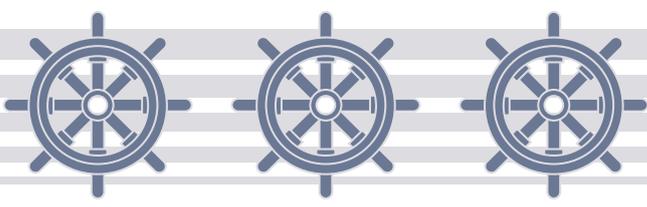
La quatrième édition s'est déroulée du 26 au 28 octobre. Elle a accordé une part toute spécifique aux îles. Près de 800 sonneurs et danseurs se sont produits en effet les 26, 27 et 28 octobre 2018, à Plouharnel, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon et sur les îles de Houat, de Hoedic et de Belle-Île à Le Palais et Sauzon. Le festival s'est ouvert en parallèle le vendredi 26 octobre, à 20 h, par des fest-noz et des feux d'artifice tirés concomitamment à Saint-Pierre-Quiberon et Sauzon. Le samedi matin, le bagad Sonerion de Lanester était présent à Palais pour une animation avec les danseuses bellilloises de «Maen en dou» qui ont, au son de leur musique, effectué une exhibition de danses traditionnelles bretonnes sur la place de la République.



PEPS pour aider au démarrage l'association à faire connaître l'ESS sur le territoire, à développer ses activités et à structurer une offre de services auprès des porteurs de projets et du grand public. C'est une réelle chance pour Belle-Île qui a de beaux exemples en la matière, d'avoir une permanence mensuelle pour accompagner des projets »

### PRATIQUE

Pauline LEMEU, coordonnatrice Peps,  
tél. 06 27 92 40 41  
e-mail : pepsauray@gmail.com.



## CONTRAT DE RURALITÉ ÉTAT / PAYS D'AURAY DEUX PROJETS RETENUS POUR BELLE-ÎLE-EN-MER



Le pays d'Auray a signé fin novembre un contrat de ruralité avec l'État, un dispositif destiné à soutenir financièrement des projets dans des petites communes, afin de «préserver» les espaces ruraux.

Onze projets de communes du pays d'Auray, et des communautés de communes Auray Quiberon terre atlantique (Aqta) et Belle-Île-en-Mer (CCBI), ont été retenus par l'État pour faire partie du Contrat de ruralité,

parmi 40 proposés. Au total, l'État s'engage à financer pour 992 345€ de projets. Mutualiser, la recommandation du préfet Le préfet Raymond Le Deun a lui insisté sur la dimension de mutualisation des équipements entre les communes. La mutualisation des médiathèques, politique amorcée par la communauté de communes Aqta, recevra de l'État 50 000€ prévu à cet effet. « Dans ce domaine, nous avons besoin d'un soutien

fort de l'État », a demandé Philippe Le Ray, président de la communauté de communes. Un nouveau cycle d'appel à projets démarre dès maintenant, afin d'obtenir des crédits en 2019 : « Identifiez les projets dans vos territoires, pour qu'en janvier 2019 cela soit présenté à l'État », a recommandé le préfet aux élus. La commune de Le Palais est candidate dans le cadre de son projet de la nouvelle médiathèque.

Les onze projets retenus par l'État Camors : 36 110€ pour la réhabilitation et sécurisation du site de loisirs du Petit-Bois ; Étel : 8 708€ pour l'étude de reconversion de la glacière municipale ; 156 002€ pour la construction d'une salle multifonctions à vocation culturelle ; 59 118€ pour la rénovation thermique de la salle Émeraude. Plumergat ; 151 097€ pour la construction d'une médiathèque ; Pluneret : 105 000€ pour l'extension du restaurant scolaire ; 250 000€ pour l'aménagement urbain du cœur de bourg ; Auray Quiberon terre atlantique : 50 000€ pour la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire ; 30 000€ pour la promotion touristique sur supports numériques ; Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer : 106 310€ pour l'aménagement de la gare routière et 40 000€ pour le maintien du camion de collecte du lait sur l'île.

## ANTICIPER... PRÉVENIR... GÉRER LES POLLUTIONS MARITIMES LA COMMUNE ADHÈRE À VIGIPOL



De gauche à droite : Hervé Michet de la Baume, maire de Locmaria, Annaïck Huchet maire de BANGOR, Tibault Grollemund, vice-président du pays d'Auray, Joël Le Jeune, président de Lannion agglomération et président de Vigipol, Isabelle Villate, maire de Sauzon, Sophie Bahe directrice de Vigipol, Frédéric Le Gars maire de Palais et président de la CCBI et Yves Tillaut maire adjoint à Belz

En novembre dernier, une réunion s'est déroulée à Palais entre Vigipol et les quatre maires de l'île sous l'impulsion d'Yves Tillaut adjoint au maire de Belz et Tibault Grollemund, vice-président du Pays d'Auray en charge des questions maritimes, de la pêche et de la conchyliculture.

### Qu'est-ce que «Vigipol»

C'est un syndicat mixte créé suite à la suite du naufrage de l'Amoco Cadiz et qui réunit des communes littorales susceptibles d'être touchées par des pollutions maritimes. Le syndicat qui fédère aujourd'hui 115 communes (seulement 10 en Morbihan après l'adhésion des communes de Belle-Île), 3 départements et la région Bretagne agit autour de cinq axes majeurs.

1- La prévention des risques : améliorer la sécurité maritime au large des côtes bretonnes. Comprendre les risques est essentiel

pour se préparer aux événements qui menacent directement le territoire. La sécurité maritime est régie par des règles où se mêlent prérogatives nationales, européennes et internationales. Développer des partenariats multiples permet de donner plus de poids à nos propositions

2- Préparer les collectivités : anticiper pour limiter la pollution sur les territoires. Vigipol propose aux communes de se préparer à l'échelle intercommunale dans un souci de mutualisation et de cohérence territoriale. Ce travail se fait en étroite collaboration avec les services de l'État afin d'assurer la complémentarité entre le dispositif départemental POLMAR Terre et les dispositifs Infra POLMAR locaux.

3- La gestion de la crise : permettre à la collectivité de gérer au mieux la pollution. Les pollutions maritimes sont des événements sensibles. Les élus sont tiraillés entre l'urgence

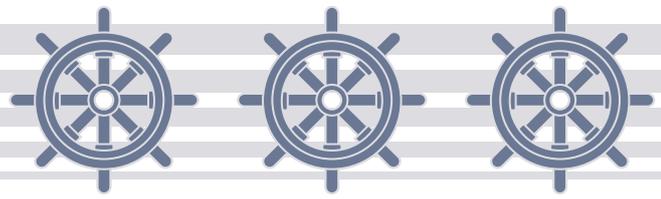
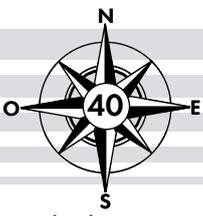
de la situation à gérer, la saturation des moyens et la pression médiatique. Vigipol les conseille en matière d'analyse des risques et des enjeux, sur les aspects organisationnels, juridiques et financiers et dans la recherche de moyens complémentaires, en servant d'interface avec les autres acteurs.

4- Réparation des dommages : obtenir la condamnation des pollueurs et l'indemnisation des préjudices. Activité historique du Syndicat mixte, les actions amiables et contentieuses menées par Vigipol évitent aux collectivités de devoir négocier ou ester individuellement en justice et donnent ainsi plus de poids à l'action collective.

5- Sensibilisation des collectivités : promouvoir l'engagement des élus littoraux face aux risques et aux responsabilités qui leur incombent en cas de pollution maritime.

Face à un type de crise heureusement peu fréquent, entretenir la vigilance demeure un enjeu constant. Vigipol s'emploie donc à maintenir chez les élus une conscience du risque et de la nécessité de se préparer efficacement.

Le Palais fait désormais partie de ce syndicat : « Bien sur espérons que ce ne soit jamais utile, mais il nous est impératif de nous doter d'outils et de ressources en cas de nouvelle catastrophe. C'est de l'anticipation. Le syndicat gère tous types de pollutions maritimes : un fût toxique qui s'échoue sur une plage ou encore l'arrivée massive de déchets suite à la perte de containers par exemple, entrent dans le champ de compétences du syndicat qui nous apporte son appui. J'espère que demain d'autres communes morbihannaises rejoindront le syndicat, il y a un intérêt général à cela » a indiqué Tibault Grollemund.



## TÉLÉPHONIE...INTERNET...DYSFONCTIONNEMENTS DU MIEUX EN PERSPECTIVE



**F**rédéric Le Gars, le maire, avait reçu en préalable les membres du collectif créé à l'origine de la pétition concernant les communications téléphoniques et internet sur l'île. Elle avait été signée par plus de 2 500 personnes. La pétition concernant le déficit de réseau téléphonique et internet avait continué à faire le tour de l'île. « Ça, c'est du concret ! Les résidents principaux, particuliers ou entreprises, des résidents secondaires, des

visiteurs de toutes nationalités ont fait la démarche », s'était exclamé Frédéric Le Gars, ajoutant, « si nous n'avons pas attendu ces réactions pour réagir, je réaffirme qu'il est inadmissible que nos opérateurs n'aient pas anticipé une situation que l'on avait déjà ressentie, moins violemment, et dénoncée l'été dernier ».

### Résorption de la fracture numérique

Dès le début des manifestations de carence de couverture du réseau, les élus ont interpellé les opérateurs concernés. « Un responsable départemental d'Orange devrait se rendre à Belle-Île. Il y aura une mise au point ferme. Nous lui rappellerons ses obligations contractuelles en termes de couverture géographique du réseau et de capacité. Il faut que nous disposions de la puissance nécessaire pour satisfaire les utilisateurs, même si leur nombre est multiplié par huit en été. C'est prévisible. Nous avons aussi noté des difficultés quelquefois en hiver. C'est dire si nous sommes sous-dimensionnés », avait indiqué

le maire.

### Rappel du dispositif d'amélioration

Un accord signé entre le gouvernement et les opérateurs mobiles en janvier 2018 vise à généraliser la couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire. « Près de 600 à 800 sites à identifier seront couverts chaque année. Huit doivent être déterminés à Belle-Île. Je viens de saisir les municipalités en ce sens pour que la liste soit arrêtée d'ici la mi-novembre. Il s'agit de zones à couvrir en priorité ». Frédéric Le Gars a rejoint l'équipe projet départementale créée à cette fin.

### Haut débit pour tout le monde

Si la solution, à court terme, passe par l'augmentation de la puissance des faisceaux hertziens, « avec les risques éventuels sur la santé publique en termes de champs électromagnétiques », il convient d'accélérer la mise en place du schéma d'aménagement numérique, « avec dans un second temps le déploiement de la fibre sur 1 130 prises sur la commune de Palais. Puis, la création de 2 500 autres sur les quatre communes, d'ici à 2023 », a spécifié le maire. Un coût qui est estimé à 5 millions d'euros.

**P**ierre Jacobs, directeur Orange Ouest, accompagné de Katell Henry, directrice départementale Orange et de quatre responsables techniques, est venu présenter, le 24 octobre, un plan de montée en débit fixe et mobile sur Belle-Île au président de la CCBI, maire de Palais et aux maires des communes de Sauzon, Locmaria et Bangor.

Il s'est dit « conscient des désagréments supportés par les usagers, cet été principalement, et que la qualité de service d'Orange n'a pas été à la hauteur de la qualité qui est due à tous ses clients. Il n'y a pas de hiérarchie entre îles et continent. » Il n'a pas évoqué la pétition signée cet été par 3 500 usagers, qui protestaient alors contre les problèmes de téléphonie et de connexion à internet (ci-dessus).

Après de longues négociations, le conseil départemental, propriétaire de la fibre sous-marine déployée à Belle-Île en 2016, a octroyé à Orange son accès à la fibre optique, le 10 octobre 2018. « Dès le 18, nous l'avons mise en service, ce qui a aussitôt amélioré le débit des réseaux, tant fixes que mobiles », a déclaré Pierre Jacobs. Depuis cette date, les travaux de branchement de cet accès fibre, « ont permis d'augmenter la capacité d'échange entre le continent et l'île. Dès lors, ce sont 87 % des foyers bellilois (4 007 sur 4 900) qui peuvent recevoir à Internet haut-débit (+6 Mbits dont 37 % à +20 Mbits) et à la TV numérique ». Quant à la téléphonie mobile,

## MONTÉE EN PUISSANCE SYNONYME D'AMÉLIORATION

Orange va renforcer son réseau grâce à l'installation de nouveaux équipements sur chacune des antennes existantes, afin de tripler leur capacité par l'ouverture de nouvelles fréquences. Des investissements qui devraient permettre à une grande majorité de Bellilois et à leurs visiteurs d'accéder à un réseau haut débit de qualité. Les élus ont souhaité rencontrer les autres opérateurs pour les encourager à suivre l'exemple d'Orange.

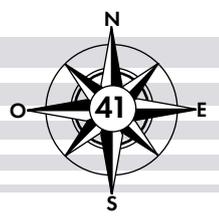
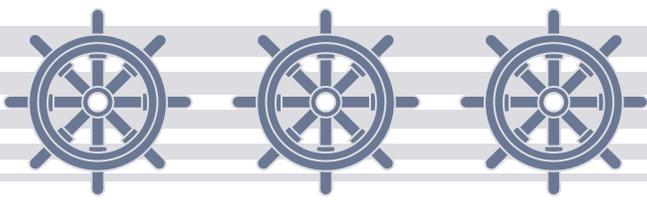
### Développer la télémédecine

Le territoire dispose actuellement de quatre nœuds de raccordement. Celui de Bangor, situé à ce jour sur le Grand Phare, pourrait être relocalisé. Tandis qu'une nouvelle antenne serait érigée, d'ici deux ans, entre Bangor et Locmaria, pour réduire sensiblement les zones

« grises ». « Orange a investi plusieurs centaines de milliers d'euros, sur ses fonds propres, pour améliorer la qualité de la couverture, le débit et la capacité de ses réseaux », a précisé Pierre Jacobs. « D'autant que nous procédons à la modernisation et au renouvellement de nos équipements. Nous pensons également au développement de la télémédecine. Par ailleurs, tous les sites mobiles auront accès à la 4G avant l'été prochain, grâce à l'ajout de nouvelles bandes de fréquence. Nous avons ainsi triplé la capacité des antennes mobiles ». Pierre Jacobs a également annoncé que la création d'un point relais Orange à Belle-Île était à l'étude. Ce qui éviterait de nombreux déplacements des usagers sur le continent.



De gauche à droite : Guillaume Lanoé, Georges-Édouard Talbot, Guillaume Roberdel, Frédéric Ansquer, Katell Henry, Isabelle Villatte, maire de Sauzon, Pierre Jacobs, Frédéric Le Gars, Président de la CCBI et maire de Le Palais, Hervé de la Baume, maire de Locmaria et Annaïck Huchet, maire de Bangor.



**L**e conseil communautaire du mercredi 19 décembre 1918 a entériné et voté le pré-programme marquant le lancement du projet de réhabilitation du complexe sportif du Gouerch estimé à environ 5 millions d'euros.

### Situation infrastructurelle du complexe sportif

Une salle devenue obsolète, qui est fermée lorsque le vent dépasse les 80 km/h. La commission de sécurité du 12 juillet 2018 ainsi que les différentes expertises menées ont confirmé l'urgence d'effectuer des travaux rapidement. Les vestiaires football sont insalubres et ont été dégradés lors d'un incendie en 2017. Enfin le manque de centralité du complexe qui est constaté pour sa gestion et un entretien complexifié, des abords mal définis avec des entrées multiples.

### Définition du programme de réhabilitation

Le déroulement s'est effectué de la manière suivante :

Avril 2017 : la SPL équipement du Morbihan est mandatée pour accompagner la CCBI dans la définition du pré-programme du Gouerch.

Octobre 2017 : Diagnostic de l'infrastructure, identification des problématiques du site et définition des besoins en concertation avec les usagers et les élus.

Année 2018 : De nombreuses rencontres ont eu lieu en Comité de pilotage Gouerch (COPIL) et conseils communautaires de travail pour définir les priorités à intégrer au pré-programme.

Décembre 2018 : La validation du pré-programme a été votée au conseil communautaire du 19 Décembre 2018.

### Enjeux et objectifs du programme de réhabilitation du complexe

Ils étaient les suivants :

**Objectif n°1** Doter Belle-Île d'une salle omnisports de qualité Démolition et reconstruction ; Amélioration du confort (vestiaires, locaux techniques, espaces de rangement, salle de réunion usagers)

**Objectif n°2** Doter les activités sportives extérieures de locaux de qualité Démolition et reconstruction associée à la salle omnisports ; Maintien des surfaces (vestiaires, locaux arbitres, club house-buvette, préau)

**Objectif n°3** Donner une centralité de fonctionnement au complexe Faire de la nouvelle salle omnisports l'équipement central du complexe ; Créer une zone de stationnement unique raccordée à un parvis, au départ duquel partent les cheminements.

**Objectif n°4** Délimiter le complexe Asseoir la recherche de centralité ; Limiter les dégradations et optimiser la gestion du com-

plexe  
**Objectif n°5** Intégrer des critères environnementaux forts Permettre une bonne intégration paysagère, permettre une bonne intégration d'éléments d'écoconstruction et d'économie d'énergie

**Objectif n°6** Prévoir l'évolution du complexe sportif Anticiper sur l'évolution du complexe sportif telle que prévue par la CCBI dans les tranches de travaux potentielles futures (2ème terrain de football-rugby, tribunes, aire d'athlétisme, ...)

**L'approbation du pré-programme**  
Après le conseil communautaire de travail du 17 octobre 2018 et la réunion de concertation et d'échanges du 8 novembre 2018 avec

l'ajustement du pré-programme proposé par le comité de pilotage lors de sa réunion du 6 décembre 2018 qui a validé l'ajustement comme suit :

### Tranche 1

Programmation : 2019-2021

Démolition de la Salle omnisports et des locaux football-rugby, construction d'une nouvelle salle omnisports incluant en particulier des locaux-vestiaires foot-rugby, création d'un mur d'escalade intérieur, aménagements des VRD, aménagement d'un bassin de récupération d'eau pour l'arrosage extérieur, mise en œuvre d'une délimitation périphérique sur les bord Ouest et Sud du sud et remplacement de la main courante du terrain de football

Le montant total toute dépenses confondues est estimé à 4 874 000 €ht

### Tranche 2

Aménagement d'un second terrain de football à l'Est de la salle omnisports, construction d'une tribune 60-70 places associant une buvette à l'Ouest du terrain de foot existant (Pré-évaluation financière non faite)

### Tranche 3

Construction d'un local vélo d'environ 80 m<sup>2</sup>, aménagement d'une piste d'athlétisme à l'Ouest de la salle omnisports et construction d'une salle de danse et d'activités gymniques au sol. (Pré-évaluation financière non faite)

### Éléments concernant la mise en œuvre du pré-programme

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Février – Juillet 2019 : Lancement du marché de maîtrise d'œuvre/concours architecte et sélection de l'équipe.

Septembre 2019 – Avril 2020 : Réalisation des études (ESQ, APS, APD, PRO, DCE)

Février– Juillet 2020 : Lancement des marchés de travaux et sélection des entreprises

Juillet 2020 - Décembre 2021 :

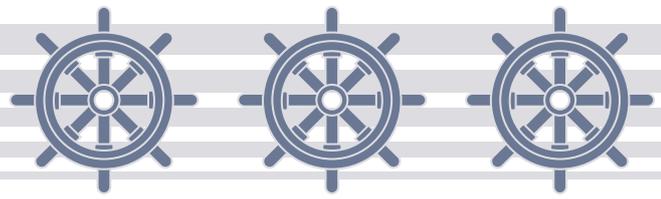
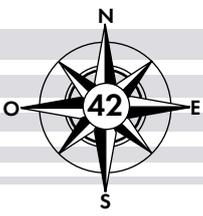
Réalisation des travaux

## COMPLEXE SPORTIF DU GOUERCH PRÉ-PROGRAMME VOTÉ AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



les responsables des associations sportives et les usagers du complexe du Gouerch, le conseil communautaire du 19 décembre 2018 a entériné et validé





## PRIX DES DUNES 2019 LANCEMENT À LA MÉDIATHÈQUE



Les médiathèques de Le Palais et Sauzon ont lancé conjointement le «Prix des dunes», le 14 décembre. « Une sélection de six livres et de neuf bandes dessinées est proposée aux lecteurs. C'est l'occasion de découvrir ou redécouvrir quelques auteurs, et surtout quelques illustrateurs de la rentrée littéraire 2018 », ont expliqué les responsables des lieux culturels.

Le public est invité à voter pour ses coups de cœur. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 janvier. Listes des livres : A son image, Jérôme Ferrari ; Une douce lueur de malveillance, Dan Chaon ; Kanaky, Joseph Andras ; Une longue impatience, Gaëlle Josse ; Miss Sarajevo, Ingrid Thobois ; La vraie vie, Adeline Dieudonné. Bandes dessinées : Nos embellies, Gwénola Morizur,

Marie Duvoisin ; Eldorado, Damien Cu villier, Hélène Ferrarini ; Emma G. Wildorf, Edith Zidrou, Edith Grattery ; The End, Zep ; Le monde selon Zach, Jean Rousselot, Stéphane Massard ; Prendre refuge, Mathias Enard, Zeina Abirached ; Serena, Anne-Caroline Pandolfo, Terkel Risbjerg ; La tragédie brune, Christophe Gaultier, Thomas Cadène ; Le travailleur de la nuit, Matz et Chemineau. Contact : médiathèque de Palais, tél. 0297314558, biblio.palais2@wanadoo.fr ; médiathèque de Sauzon, tél. 0297299628, bibliotheque.mairie-



## RECONVERSION DU CENTRE SAINT-LOUIS UN PROJET IMMOBILIER DE 80 LOGEMENTS



Filiale de la Caisse des dépôts, «Icade» a signé un compromis de vente avec l'hôpital Yves-Lan- co, concernant les bâtiments du centre

Saint-Louis, sur le quai Rousselle à Le Palais. Lors d'une réunion d'information, lundi 7 janvier, devant une assistance fournie, Jérémy Thomas, directeur de

## QUAI DE L'YSER UN ESPACE FORME PHYSIQUE



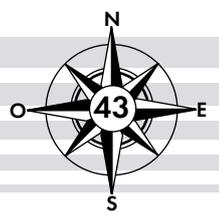
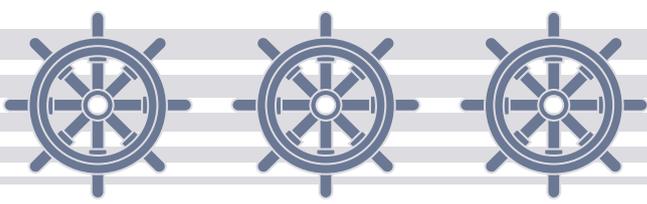
Issue d'une famille bien implantée à Belle-Île, Marie Gallot-Lavallée a décidé d'installer en janvier 2019, au 2 quai de l'Yser, son enseigne «Fit'Box». Après l'obtention de son brevet professionnel jeunesse et sport, mentions mus-

culcation et haltérophilie, et un stage en alternance d'une année à Nantes, elle dispense des cours collectifs mixtes selon un planning fixe. Elle peut également assurer un coaching personnalisé ou en groupe. La salle est ouverte aux sportifs(ives) de tous les âges à partir de 16 ans. « Cet espace sportif vient compléter ce qui est déjà proposé à Haute-Boulogne, à savoir la musculation, et à Mérézelle, avec l'association Team Belle-Île », a-t-elle déclaré. La séance est à 12 €, le carnet de 10 séances à 110 €. Les abonnements classiques vont de 1 mois à 1 an, avec deux cours par semaine : 65 € pour 1 mois ; 195 € pour 3 mois, 360 € pour 6 mois, 720 € pour un an.

Pratique : Fit'Box, 2, quai de l'Yser. Contact : tél. 07 85 55 5490.

programmes chez Icade, et Pierre-Emmanuel Virondaud, du cabinet d'architecture Enet-Dolowy, ont dévoilé leur reconversion et présenté un projet immobilier à dimensions sociétale et environnementale (*Perspective en photo*).

Ce programme sera composé d'environ 80 logements dont une quinzaine de logements à loyers modérés, des logements en accession à la propriété et d'autres en investissements éligibles au dispositif Pinel. La très grande majorité des logements seront destinés aux Palantins, et plus largement aux Bellilois. Allant du T1 de 30 m<sup>2</sup> au T4 de 90 m<sup>2</sup>, dont 95 % posséderont des surfaces extérieures (balcons, terrasses, loggias) ainsi que des celliers et parkings, ils seront connectés et domotisés. Des logements « Bihome » avec deux espaces de vie préservant l'intimité de chacun permettront d'accueillir de la famille, des aidants au maintien à domicile ou encore de bénéficier d'un complément de revenus avec une location ponctuelle. En attendant les derniers retours des architectes des Bâtiments de France, le permis de construire de ce « site qui vivra toute l'année » sera déposé prochainement et l'ensemble pourrait être mis en service fin 2021.



## REPAS DES AÎNÉS DE LA COMMUNE UN GRAND MOMENT DE CONVIVIALITÉ



Élus et membres du CCAS lors de l'allocution de bienvenue

Dans l'objectif de changer de formule cette année, les membres du Centre communal d'action sociale (CCAS) ont décidé d'organiser le repas des anciens au restaurant le « Corto Maltèse » le dimanche 16 décembre, en présence du maire, Frédéric Le Gars et quelques élus. Ils étaient 86 personnes à avoir répondu à l'invitation et qui ont profité de ce moment

convivial en étreignant cette formule qui visiblement a été appréciée par la plupart des convives. « Nous serons attentifs aux remarques éventuelles qui nous seront faites pour en tenir compte l'an prochain » a indiqué Martine Collin, adjointe au maire, en charge des affaires sociales et scolaires de la commune. Des retrouvailles entre anciens qui se sont terminées bien évidemment en chansons et les amateurs en la matière étaient nombreux.



La doyenne de l'Assemblée, Catherine Lambotin (97 ans) a été saluée par le maire Frédéric Le Gars

### Des colis aussi...

Quant aux aînés retenus ou ne pouvant se déplacer, ils ont reçu un colis de produits du terroir.

Au total ce sont 145 paniers qui ont été distribués à

domicile, dont 28 à la maison de retraite et en médecine à l'hôpital. Martine Collin s'est félicité de la réussite de cette manifestation et a profité de l'occasion pour remercier chaleureusement, « l'équipe du CCAS pour leur investissement et ce tout au long de l'année ».



## RECUEIL EN MAIRIE DES DOLÉANCES DES CITOYENS



La mairie a exceptionnellement ouvert ses portes samedi 8 décembre, de 10 h à 12 h, pour permettre à la population de déposer ses doléances et ses propositions. Celles-ci ont été transmises au préfet du département et aux parlementaires. À midi, douze personnes avaient effectué cette démarche.

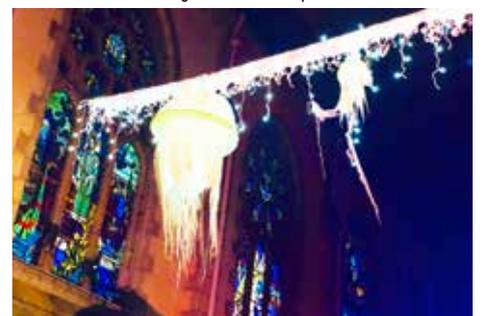


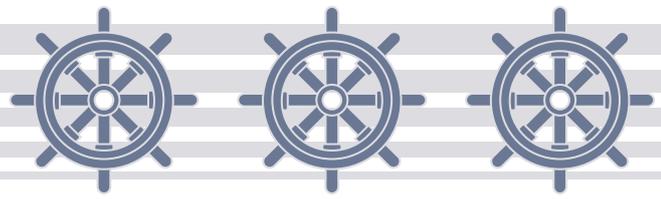
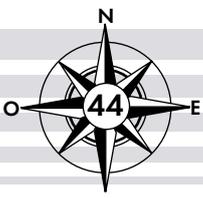
### GRAND DÉBAT NATIONAL

Dans ce cadre, il est toujours possible de déposer ses doléances et ses propositions à la mairie pendant les horaires d'ouverture et ce jusqu'au 12 février. Les cahiers recueillis seront remis au député Jimmy Pahlen lors la réunion prévue le 15 février à 20 h à la salle Arletty.

## ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE DÉCORATIONS EN PHASE AVEC NOËL

Quelques nouveautés sont apparues cette année dans les illuminations palantines, à l'image des méduses lumineuses qui ont un fait leur retour après avoir orné les rues de Palais durant l'été. Une exposition temporaire qui avait été appréciée et que l'équipe municipale a souhaité renouveler pour Noël sous une forme plus en rapport avec Noël. C'est l'artiste morbihannaise Alice Ri qui a concocté ces fonds marins lumineux pour un Noël en mer. Côté éclairage, des leds ont été installés derrière les vitraux de l'église afin de les mettre en valeur, une réussite qui a permis de découvrir les bijoux cachés de ces œuvres et qui ont révélé quelques belles surprises. Concernant les éclairages, quelques bémols tout de même qui seront pris en compte pour mieux faire vivre la magie de Noël l'an prochain.





1999

2019

POUR NE PAS OUBLIER



Reportage et émission TV dédiée...

Une grande rétrospective en préparation...

## IL Y A 20 ANS LE PÉTROLIER «ÉRIKA» FAISAIT NAUFRAGE L'ÎLE MACULÉE DE NOIR ÉTAIT EN DEUIL

Le 24 décembre prochain, cela fera déjà 20 ans que la marée noire de l'Erika touchait Belle-Île. Dans sa programmation culturelle pour cette année, la commune de Palais va organiser une grande rétrospective sur cet évènement catastrophique qui fait désormais partie de l'histoire de l'île. « il s'agit avant tout de ne pas oublier. L'objectif est aussi de montrer aux jeunes qui n'ont pas 20 ans ce qu'a été cette marée noire et la lutte qui en a découlé avec le travail conséquent qui a été accompli pour que l'île retrouve ses atouts. De montrer la façon, entre tristesse, colère et résignation, comment les choses se sont passées ; comment tous se sont battus, comment la solidarité a aussi engendré des moments uniques, comment la vie peu à peu a repris pour revenir à la normale. En quelque sorte, pour se rendre compte que l'épreuve a été aussi une belle aventure humaine. « Ce sera l'occasion également pour chacun d'entre nous de ressortir ses archives, d'en reparler, car je crois que pour tout ceux qui ont vécu cet épisode, les souvenirs sont intacts et bien vivaces, un peu comme si c'était hier et non pas il y a 20 ans » a confié Tibault Grollemund qui va préparer avec la commission culture et les volontaires la rétrospective de ce sombre anniversaire.



frage. D'autres témoins, comme celui qui a conservé dans un bocal du fioul lourd de l'Érika, d'autres ont même conservé le ruban du barographe sur lequel l'encre a immortalisé la tempête de ce soir de Noël. Pour l'occasion, les archives de la mairie ont été ouvertes : « Elles viendront compléter l'exposition. Il y a beaucoup de documents, surtout des comptes rendus. Il y a aussi des courriers très émouvants, des témoignages d'amitié à l'égard des Bellilois. Et puis nous avons toute la presse locale qui sera le fil rouge de la rétrospective » poursuit le premier adjoint.

Herlé Jouon est ainsi resté plusieurs jours sur l'île, il a fallu profiter des bonnes fenêtres météo, plutôt courtes en ce début décembre. Le reportage s'est déroulé à bord du canot SNSM « Belle-Isle » qui a pu approcher par la mer plusieurs sites de l'île de la côte sauvage, notamment certains plus emblématiques comme le Skeul, Port Sheul, Borderune ou les Poulains. Marie Thuiller adolescente à l'époque et qui s'occupait des oiseaux mazoutés à la clinique créée pour l'occasion à Haute-Boulogne, fera partie des personnages centraux du reportage, avec Tibault également adolescent, Yves Brien Maire à l'époque, les trois « sénateurs », surnom donné à Michel Hivonnet, Jean Nicolas et Jacky Lemaire, qui ont fait partie de la cellule de crise et assisté les élus de l'époque pendant un an, Ronan le Roux, Pierre Mouty, etc...

Le tournage s'est achevé par la mer, avec une sortie sur le canot de sauvetage où Jacky Lemaire et Michel Yvonnet ont pu, au large de la côte sauvage, décrire les lieux où la pollution a été la plus conséquente. Mais aussi donner des précisions sur le manière dont se sont coordonnées les opérations de nettoyage au fil des jours et leur montée en puissance dans l'organisation.

À l'occasion des 20 ans du naufrage de l'Érika, la télévision, dans le cadre de « Thalassa », a souhaité dédier une émission sur le sujet qui sera diffusée en mars 2019. Le réalisateur Herlé Jouon et le cameraman Sébastien Thiébot se sont donc rendus sur l'île pour effectuer un reportage. Au fil des rencontres, le réalisateur a dressé des portraits de Bellilois qui ont vécu la marée noire. Chacun a pu livrer ses souvenirs, photos ou documents de presse à l'appui, qui au fil des jours montraient la dérive des plaques qui viendront finalement frapper l'île la veille de Noël et l'ampleur des conséquences du sinistre nau-

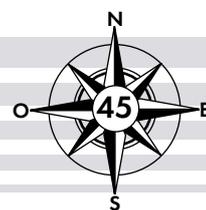


Le réalisateur Herlé Jouon avec les 3 sénateurs.

### AVIS

Les personnes souhaitant participer à l'organisation de cette rétrospective, qui aura lieu en décembre prochain, ou les personnes souhaitant apporter à titre de prêt, tous les souvenirs possibles (photos, vidéos, textes, chanson, etc.), qui seront les bienvenus et à même d'aider à recréer l'ambiance de ce triste moment Il suffit de contacter Tibault Grollemund en mairie tél. 02.97.31.80.16 ou par mail : tgrollemund@yahoo.fr





## «ALLIBI»: TOUT UN PANEL DE JEUX POUR HALLOWEEN



Entretien avec Liza Cercel-Garans (à gauche sur la photo), présidente de l'association Allibi qui a élaboré les animations de la fête d'Halloween.

«Niveau chiffres, c'est un mois de préparation et une équipe de 15 personnes présentes à chaque évènement. Une collaboration avec le cinéma, le viking club, la godaïlle, les irréductibles, les cafés «Les matelots» et le «Bodjet», la médiathèque de Palais, le supermarché Casino qui nous a offert des bonbons et surtout le centre de loisirs qui nous

résoudre et les comptes de la sorcière. Côté commerçants de Palais, certains ont été assiégés parce qu'une chasse aux bonbons s'est d'elle même instaurée dans le centre et les rayons confiseries des magasins se sont fait dévaliser. Le loup garou géant (jeu) a attiré une trentaine de curieux, de tous âges, c'était très sympa.

La soirée «ado» a attiré une trentaine de jeunes au Viking et le cinéma a fait 50 entrées. Enfin, au Cluedo du soir il y avait 70 participants inscrits (sans compter les gens dans les

bars qui étaient là, souvent déguisés, sans jouer, mais pour profiter de l'ambiance). L'histoire du Cluedo c'était : dans une ambiance palantine post-apocalyptique, un meurtre a été commis en début d'après-midi, et certains suspects avaient été «cantonnés» dans un bar. Les participants devaient aller interroger ces suspects, et fouiller les bars pour trouver les possibles armes du crime. La scène de crime étant dans un coin «zombie», ils devaient aussi trouver une astuce pour y accéder et aller y récolter des indices. Il y avait donc 2 acteurs par bars (des bénévoles allibi), 2 maîtres de jeux pour aider les participants, et une équipe de 10 zombies venus du continent spécialement pour nous aider. C'était une très belle journée dans l'ensemble, assez stressante pour nous entre les animations en cours et le montage de la décoration en parallèle, mais tout le monde était content et l'ambiance était vraiment chouette. On a hâte à l'année prochaine, et on est assez content d'avoir réussi le pari d'en faire «pour tous les âges». C'était une vraie collaboration avec la mairie, et on espère pour l'année prochaine que d'autres instances, associations, ou simplement des particuliers, soient intéressés pour collaborer, parce que c'était vraiment sympa de voir Halloween revivre».

L'association «Animons Palais» et la municipalité avaient décidé d'innover pour les fêtes en créant un petit marché de Noël à Palais. Un défi relevé par les bénévoles de l'association qui ont œuvré plusieurs week end pour que le garage face à la mairie se transforme en petit village féérique. La magie a donc opéré et de nombreux visiteurs sont venus découvrir cet univers où une dizaine d'artisans et d'associations avaient pris place sur les stands conçu pour l'occasion. « Nous sommes très content et avons de bons retours des exposants et des enfants. Ça a été vraiment bien s'associer avec

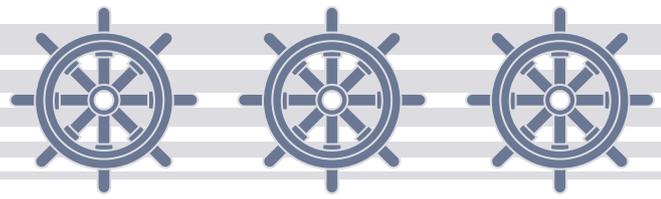
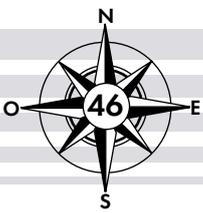
## INNOVATION POUR LA FIN D'ANNÉE 2018 CRÉATION D'UN VILLAGE DE NOËL

la mairie pour une dynamique commune, notamment pour la visite du Père Noël qui a réuni beaucoup de monde » indique Gaël Daurat, président de l'association Animons Palais. L'association qui s'est renouvelée depuis deux ans tiendra son assemblée générale fin janvier. Dans le viseur, il sera sans doute également question des prochaines festivités de Noël 2019 et côté mairie on se prépare déjà : « Avec la commission culture nous allons faire de nouvelles propositions

pour Noël prochain, avec beaucoup de choses nouvelles et innovantes. La question d'un marché de Noël avec des petits chalets sera abordée, nous allons inviter les volontaires prochainement autour de la table pour voir s'il y a une dynamique en ce sens » assure Tibault Grollemund, premier adjoint.

Photo ci-contre) : une partie de l'équipe des bénévoles d'Animons Palais, autour de Gaël Daurat, lors de la création du village de Noël.





## PLAGE DE BORDARDOUÉ

### DÉCOUVERTE D'UN PHOQUE ÉCHOUÉ

pas eu la même chance à Pouldon, il a été retrouvé mort. Ces arrivées de jeunes phoques fatigués ne sont pas rares, un petit rappel des gardes littoraux rappelle les consignes.

Avant tout, il faut savoir qu'un phoque (gris ou phoque veau marin) posé sur la côte n'est pas forcément en difficulté. La plage est son milieu naturel. Ce sont le plus souvent les jeunes individus fatigués et amaigris, n'ayant que très peu de réactions, qui sont réellement en situation de détresse. Néanmoins dans tous les cas, merci de :

1- Stéphane GUYOT : Garde du littoral  
06 70 11 99 94

2- Romain BOUDET : Garde du littoral  
07 86 92 09 00

Le matin de Noël un phoque est arrivé plage de Bordardoué. Frédéric Le Gars s'est rendu sur place avec les pompiers pour un premier bilan. Le phoque est reparti comme il est venu, par la mer. Un autre ce même jour n'a

## QUE FAIRE SI VOUS TROUVEZ UN ANIMAL ÉCHOUÉ SUR UNE PLAGE ?

Divers animaux peuvent s'échouer sur le littoral à cause des tempêtes hivernales. Que faire et qui contacter si vous trouvez un mammifère marin (dauphin, phoque...) ou un oiseau échoué, mort ou vivant, victime d'une tempête ou d'une pollution marine ?

Voici quelques conseils sur la conduite à tenir.

- Si vous le pouvez, prenez le en photo, elle sera un indicateur précieux sur son état et elle pourra le cas échéant, être envoyée au service spécialisé.

- Ne pas paniquer, les secours arrivent.
- Ne pas oublier qu'un animal sauvage va chercher à se défendre (morsures, coups...).
- Ne pas approcher l'animal, et garder une distance de sécurité de 20 mètres minimum.
- Éviter les attroupements, l'agitation et le bruit.
- Ne surtout pas tenter une remise à l'eau sans l'aide de personnes qualifiées (correspondant aux gardes ou aux services de secours locaux).

Dans le cas d'un animal vivant, en bonne santé, ou visiblement blessé, nous contacterons les services scientifiques (observatoire PELAGIS) et les centres de soins associés pour savoir si un enlèvement est pertinent et possible au vu des places dans les centres de soins et des avis scientifiques concernant l'état de l'animal. S'il est décidé d'évacuer l'animal après avis scientifique, une dérogation préfectorale pour le transport d'espèces marines protégées par la loi nous sera fournie par l'Observatoire PELAGIS. C'est seulement après ce processus que l'animal pourra être enlevé de la plage par nos soins, avec l'aide éventuelle des services de pompiers ou de la commune. Néanmoins, le choix peut être fait par les spécialistes de ne pas évacuer l'animal.

Dans le cas d'un animal mort, ne surtout pas manipuler l'animal afin d'éviter tout risque de transmission de maladie.

Enfin, les phoques sont des espèces protégées, mais le terme protégées ne veut pas dire rare. Les populations de phoques gris et veau marin sont en pleine expansion et l'arrivée de phoques sur nos côtes risque d'être de plus en plus fréquente puisque les populations augmentent en mer d'Iroise, tandis que certaines reproductions seraient avérées dans le nord de Belle-île-en-Mer. Dans de très nombreux cas les phoques resteront sur les plages pour vaquer à leurs occupations, toujours avec la présence du panneau «Danger animal échoué» par mesure de sécurité et d'avertissement.

Pour terminer, sachez que dans tous les cas, vos signalements participent activement à la protection de notre biodiversité, et améliorent nos connaissances scientifiques sur ces espèces. Merci d'avance.

## PORT & SERVICES TECHNIQUES MOUVEMENT DE PERSONNEL COMMUNAL

Des mouvements de personnels ont eu lieu ces derniers temps.

À la capitainerie du port, Sarah GUILLARD (à gauche) a été embauchée en remplacement de Nicolas Huchet parti en disponibilité. Franck GUEGAN (à droite) a rejoint l'équipe portuaire le 2 janvier 2019 comme responsable de port adjoint.



L'équipe est donc composée de :

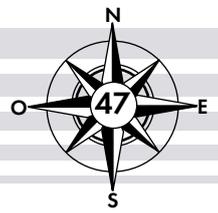
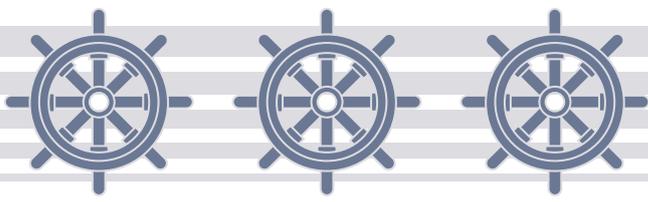
- Olivier Pouzevara, responsable du port,
- Franck Guegan responsable adjoint,
- Yann Nedelec, Baptiste Guillaume et Sarah Guillard, agents portuaires, Perrine Vallée chargée de l'accueil et du secrétariat.

En raison du prochain départ pour disponibilité de Madame Vallée, un appel à candidature sera effectué pour son remplacement.

Aux services techniques, Aorélian JUHEL (contre) a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> décembre 2018 à la suite du départ de Monsieur LE GAUDION. Il est en charge de la voirie et des bâtiments.

Clément LE GAL a intégré l'équipe technique chargée de l'entretien de la ville et des espaces verts au 1<sup>er</sup> janvier 2019.





## ATELIERS

### «DÉTOURNEMENT & RÉCUPÉRATION»



Dans le cadre de la Semaine européenne des déchets des ateliers ont été organisés au Ch'tal (la ressourcerie), mercredi 21 novembre, dans l'après-midi et le samedi 24 novembre en matinée. Les participants pouvaient créer leurs éponges «tawashi» ou encore des sacs en tissu, à base de tee-shirts de récupération. Les enfants pouvaient, eux, détourner des livres et ainsi créer des boîtes à trésors ou des sapins de Noël et des hérissons, en pliant les pages des livres.

## CANALISATIONS D'EAU TRAVAUX DE RÉNOVATION



L'entreprise Cise a procédé au changement des canalisations d'eau potable entre la route de l'Hôpital, sur le quai Roussel, et au village de Rosboscer. Ces travaux ont duré plusieurs jours engendrant une gêne à la circulation, laquelle a été alternée et des déviations ont été mises en place.

## DÉCOUVERTE CUVE D'EAU DE L'ARMÉE ALLEMANDE



Dernièrement, à Kergénolé, une cuve d'eau a été découverte sur un chantier de déblaiement. Contacté Dominique Pelhatre, récupérateur de métaux, s'interrogeant sur l'origine de cette cuve, a appelé la Société historique de Belle-Île, laquelle a fait déplacer Maximilien Nollet pour l'identifier. Consulté, Jacques Tomine, spécialiste de l'époque, a confirmé que l'objet volumineux était une cuve d'eau utilisée par l'armée allemande pendant la dernière guerre. La cuve a été transportée à proximité de l'abri-infirmier de la Porte Vauban, grâce à l'appui de l'entreprise SFB, de Theix. « Après sa restauration, elle sera posée en condition sur le toit du bunker », a précisé Maximilien Nollet, ravi de cette découverte.

## ÉTAT CIVIL



### LISTE DES NAISSANCES

Date	Prénoms et Noms	Fils / Fille de, et de :
031 octobre 2018	Emma LE DOUJET	Marc et Solène DUSSOUCHET
04 décembre 2018	Mattéo FILANKEMBO	Mabandza et Marine PAUMIER
07 décembre 2018	Charline CONSOLI	Patrice et Bénédicte GICQUEL

### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Date	Prénoms & Noms des époux	Prénoms & Noms des conjoints
15 décembre 2018	Stéphane PONCE	Fabienne CLÉMENT

### LISTE DES DÉCÈS

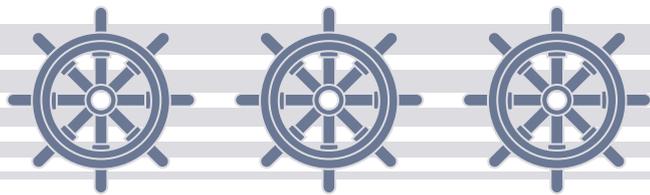
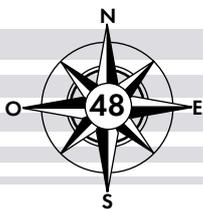
Date	Prénoms et Noms	Noms des époux
05 octobre 2018	Frédéric LE DORZE	
16 octobre 2018	Christiane FABRE	BOURMAUT
17 octobre 2018	Bernard JAUMOUILLE	
22 octobre 2018	Claude BISSERIER	
27 octobre 2018	Olivier MARTEL	
29 octobre 2018	Jeanne HILAIRE	LECLERC
04 novembre 2018	Andrée DESCOMBES	MARCHAND
08 novembre 2018	Marie-Catherine LAUDEN	LE BOULCH
13 novembre 2018	Gilbert GUILLEMIN	
14 novembre 2018	Gilbert NAURAYE	
14 novembre 2018	Carlo BAMBERG	
19 novembre 2018	Franck LE RAY	
21 novembre 2018	Valérie PETITPREZ	
30 novembre 2018	Henri HUCHET	
06 décembre 2018	Gérard GALLENE	
14 décembre 2018	Colette COVACHE	ROTH
16 décembre 2018	Michel DESMANET	
18 décembre 2018	Gérard THOMAS	
20 décembre 2018	Lucie DIFFON	LOREC
24 décembre 2018	Josette FIÉVET	THOMAS
31 décembre 2018	Monique GRANGER	LE GUELLEC



## FANFARE «LES GUERVEUR» SEIZE MUSICIENS RÉCOMPENSÉS

L'assemblée générale de la fanfare les «Guerveur» du 24 novembre, a été le théâtre d'une remise de médailles pour les 16 musiciens qui avaient participé au concours en in-

dividuel de niveau départemental de Montauban-de-Bretagne, en mars dernier, ont reçu leur prix. À la grande satisfaction du président Stéphane Samzun, qui, a souligné, « 100 % de nos candidats ont été primés. En tout, il y avait 83 candidats, et nous avons été les seuls à avoir réalisé ce score ! »



## RECENSEMENT

Enquêtes de 2014 à 2018



Populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019  
Commune de Le Palais

Population municipale : **2 555**  
Population comptée à part : **57**  
Population totale : **2 612**

### 1. Définitions des catégories de population

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante :
  - o services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
  - o communautés religieuses ;
  - o casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

- 1 Après parution préalable du décret d'authentification au Journal officiel.

- 2 Pour plus de précisions, il est possible de consulter le texte du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 sur le site internet insee.fr à la rubrique recensement de la population.

### 2. Les principes

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer pour chacune d'elles des populations prenant effet juridique le 1<sup>er</sup> janvier 2019 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### 3. Détermination de la population municipale

La population municipale de la commune est égale à la somme des populations calculées comme indiqué ci-après.

#### a) La population des ménages

Pour les communes recensées en 2015, on calcule la population des ménages en 2016 à partir de la population recensée et de l'évolution du parc de logements connue grâce au fichier de la taxe d'habitation. Comme le nombre d'habitants et le nombre de résidences principales n'évoluent pas forcément de la même façon, on tient compte également de l'évolution du nombre moyen de personnes par ménage. On ajoute ensuite la population recensée dans les hôtels.

#### b) La population des communautés

Pour les communautés, l'actualisation à 2016 consiste à ajouter une population correspondant à la capacité des communautés créées en 2015 et à retrancher la population recensée dans les communautés disparues en 2015. Pour cela, on s'appuie sur le répertoire des communautés mis à jour par l'Insee.

N.B. : Les élèves internes mineurs recensés dans un établissement scolaire sont comptés dans la population municipale de la commune de leur résidence familiale et dans la population comptée à part de la commune de leur établissement scolaire.

#### c) La population des habitations mobiles terrestres et des personnes sans-abri

Entre deux enquêtes de recensement, pendant cinq ans, la population des habitations mobiles terrestres et des personnes sans-abri est maintenue constante. Ce sont donc les effectifs recensés en 2015 qui sont pris en compte jusqu'en 2020, date de la nouvelle collecte.

#### d) Les bateliers

Les bateliers et les personnes vivant sur les bateaux de ces derniers ont été recensés en 2016, par l'Insee avec le concours de la Chambre nationale de la batellerie artisanale. Ils sont comptabilisés dans la commune dans la-

quelle ils ont déclaré avoir une résidence. Leurs effectifs sont maintenus constants jusqu'à la prise en compte de la nouvelle collecte qui se déroulera au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

### 4. Le calcul de la population comptée à part

La population comptée à part de votre commune comprend les personnes recensées sur d'autres communes et qui ont conservé une résidence sur la commune. Elle est calculée à partir des informations suivantes :

- pour les personnes ayant une résidence familiale dans votre commune et résidant dans une communauté d'une autre commune (maison de retraite, résidence sociale, caserne, communauté religieuse, etc.) : l'indication de la commune de résidence personnelle sur le bulletin collecté dans la communauté située dans l'autre commune ;
- pour les élèves ou étudiants majeurs de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale dans votre commune et résidant dans une autre commune du fait de leurs études : les renseignements figurant dans la liste B des feuilles de logement collectées dans votre commune ;
- pour les élèves mineurs internes dans un établissement de votre commune dont la résidence familiale est dans une autre commune : le recensement des communautés de votre commune ;
- pour les élèves mineurs présents dans un logement ordinaire autre que leur résidence familiale les renseignements figurant dans la liste C1 des feuilles de logement collectées dans votre commune ;
- pour les personnes rattachées administratives non recensées dans la commune : les listes des préfectures.

La population comptée à part est mise à jour tous les ans au fur et à mesure des enquêtes annuelles de recensement.

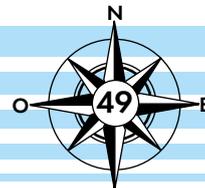
### 5. Le calcul de la population totale

La population totale de la commune est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

6. Données chiffrées utilisées pour le calcul des populations légales

#### COMMUNE DE LE PALAIS

1. Population recensée en 2015 : **2 579**, dont : ménages : **2 421**, communautés : **147**, personnes sans-abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre : **11**
2. Population municipale calculée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : **2 555**, dont : - ménages : **2 397**, communautés : **147**, personnes sans-abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre : **11**, bateliers : **0**
3. Population comptée à part au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : **57**
4. Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : **2 612**



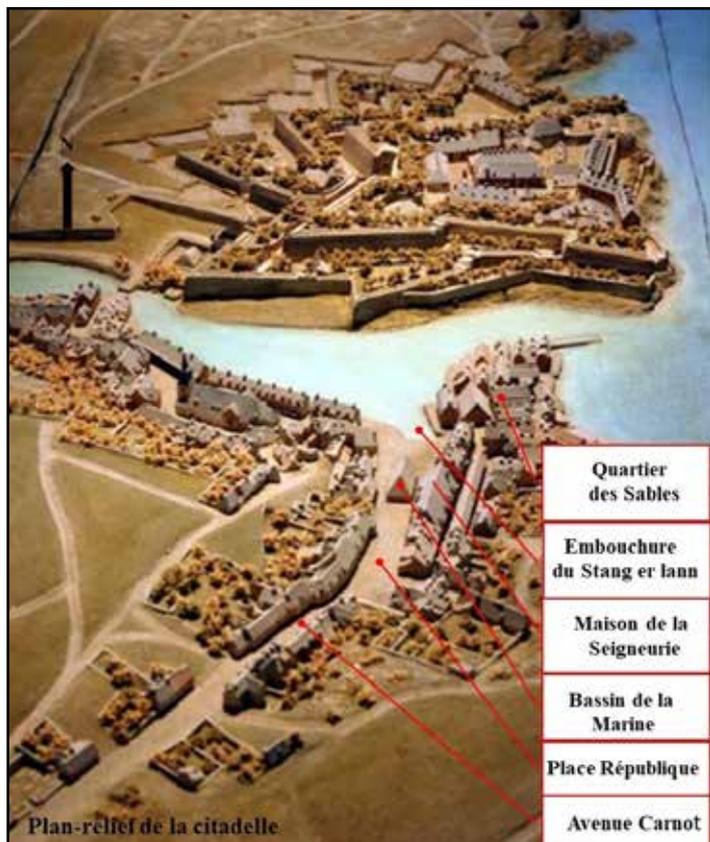
## PLACE DE LA RÉPUBLIQUE... AVENUE CARNOT... UN RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DE BELLE-ÎLE



Le quartier autour de la place de la République résume l'histoire de l'île. Nous vous proposons d'en découvrir les témoignages multiples.

### I) Un milieu naturel transformé

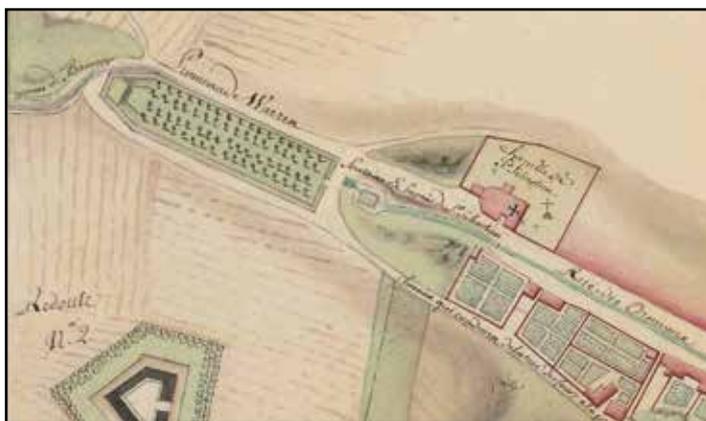
Descendant des hauteurs de Bordilla, le Stang er Lann, le vallon de la Lande, se jette dans l'arrière-port à la base de la flèche littorale sur laquelle s'édifie le quartier des Sables. Cette confluence dessine une petite crique occupant environ la moitié de la place de la République actuelle. Progressivement comblée pour permettre l'accostage, elle disparaît lors des travaux portuaires effectués après le départ des Britanniques à la fin de la guerre de Sept Ans (1763). La Marine construit un réservoir d'eau tout près du rivage en 1693 pour l'avitaillement des navires, le bassin de la Marine, transformé en magasin d'artillerie de la Marine du fait de la faiblesse du débit. Il est détruit à la Révolution.



Vers 1710 le Génie capte près de la porte Vauban les sources du ruisseau et creuse une « grande tranchée au milieu d'une grande rue qui a près de [12 m] de large. » Mais le manque de fonds interrompt l'ouvrage et « cette grande tranchée n'a pas été comblée ce qui gêne absolument cette rue qui est la plus belle du bourg et la plus nécessaire (...) » L'érosion, notamment après « l'abondance des pluies de l'année 1768 » demande des ré-

parations urgentes « pour prévenir la ruine entière des maisons de cette rue, pour entretenir la communication de cette partie du bourg dans l'isle et pour empêcher que les terres et graviers ne soient entraînés dans le hâvre. » Une ravine de 1,6 à 2,6 m partage la rue en deux et « augmente tous les jours soit par écoulement des eaux de la fontaine qui est supérieure, soit par celles de la pluie. » On envisage en 1777 de revêtir le fond du ruisseau « d'un pavé de cailloux avec chaîne en pattes d'oie partant des maisons. » Pour éviter que les alluvions descendant de la rue Willaumez comblent le port, un mur retient les terres.

Au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle se développent des théories hygiénistes grâce auxquelles les villes se parent de places ou d'avenues destinées à rendre l'air plus salubre. Warren, le commandant de l'île après le départ des Britanniques, aménage à ses frais une « promenade » de 1 000 m<sup>2</sup> gazonnée avec allée centrale plantée de tilleuls et deux contre-allées plantées d'ormeaux. Au-dessus un belvédère en demi-cercle permet d'admirer la rade et, en contrebas, est construit un lavoir alimenté par la fontaine Saint-Sébastien. Les travaux commencés à l'automne 1764 sont terminés à la fin de l'année. En 1780, le comte Béhague, commandant de l'île, plante des ormeaux sur toute la longueur de la rue. La promenade disparaît à la fin du siècle.

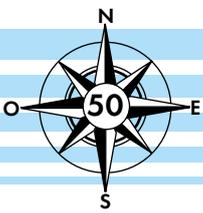


Avenue Carnot, ancienne rue des Ormeaux : promenade Warren à l'emplacement de la porte Vauban. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine C 5144 (2)

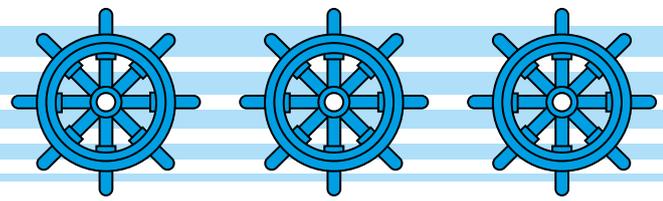
### II) Le cœur administratif, économique et social de la ville.

(N.B. Les numéros ou lettres entre parenthèses renvoient au plan)

Principal point d'accostage jusqu'à la construction de l'avant-port à la fin du XIX<sup>ème</sup>, le quai bordant la place de la République constitue le cœur administratif et économique du bourg. Le magasin et maison de la Seigneurie (S) et le magasin aux avoines dont l'existence est



# LE PALAIS JADIS ET NAGUÈRE



Suite de la page 37

attestée en 1683, mais qui remontent peut-être à l'époque du marquis de Fouquet (1658-1661), sont construits à peu de distance au-dessus des plus hautes mers. Les greniers abritent les grains versés à titre de redevance au seigneur par les agriculteurs qui les chargent ensuite sur les bateaux. Au 1er étage s'installe l'administration seigneuriale : fisc et justice avec le logement de l'intendant à l'époque de Fouquet, du receveur du Domaine ensuite. Au rez-de-chaussée se trouvent des presses à sardines et des caves. A partir du 1er Empire on fabrique le pain pour la garnison dans la Manutention. Les bâtiments sont mis en vente en 1920 au départ de la garnison.

La place connaît une vie aminée : arrivages de poissons, débarquement des « munitions de guerre et de bouche » pour la garnison, etc. La place devient un lieu patriotique lors de la Révolution dès la célébration de la fête de la Fédération le 14 juillet 1790. Dans la 1ère moitié du XIXe la mairie borde la place. Elle s'orne en 1829 d'une fontaine, parfois déplacée, qui disparaît lors de l'installation du kiosque à journaux de Germaine Pécot en 1950. Elle demeure un lieu important de la vie économique de l'île avec son marché quotidien et ses nombreux commerces.

Une telle activité économique ne peut qu'attirer les notables palantins. Lieux de pouvoir, la place de la République et l'avenue Carnot résumant l'histoire belliloise du XVIII<sup>ème</sup> au début XIX<sup>ème</sup> siècle.

- Place de la République
  - Aux numéros 3 et 5 habite Pierre-Philippe Roger commissaire des Classes de la Marine en 1704, subdélégué (représentant) de l'intendant en 1718.

- Il fait construire la maison au n° 8 où habitèrent aussi le premier maire de Palais en 1790, Étienne Le Grand et le général Quantin commandant de l'île sous le 1er Empire. Elle passa aux mains d'Augustin Bigarré ancien commissaire des guerres puis à sa fille qui épousa Chasle de la Touche maire en 1826. La mairie y fut installée de 1828 à 1852.

- Avenue Carnot
  - Alexandre Detaille, ingénieur des Ponts et Chaussées, commandant des canonnières gardes-côtes dans les années 1760-1770 habite aux numéros 8 et 10.

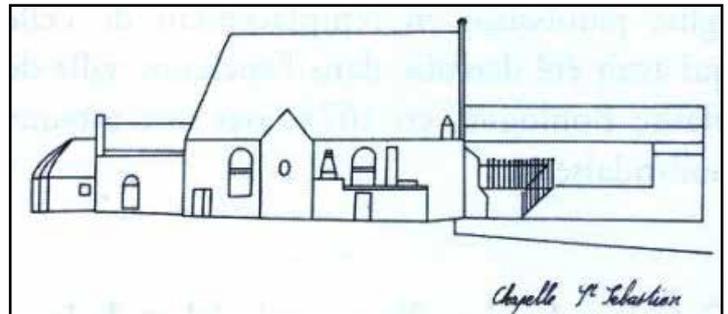
- En face, aux 7 et 9 se trouve le procureur du roi Frouteaux de Laclos. Le n° 7 est acheté par Jean-Marie Trochu, garde-magasin des vivres militaires en 1817 et père du général. Le n° 9 abrite le commandant de l'île Warren jusqu'en 1774. A cette date Warren emménage au n° 34 acheté à la famille Roger. En 1779 il (n° 9) devient propriété du sénéchal Bigarré puis gendarmerie à partir de 1883 avant qu'elle ne s'installe derrière la mairie en 1902.

- La poste se trouve au n° 38 avant d'emménager dans la mairie en 1893.

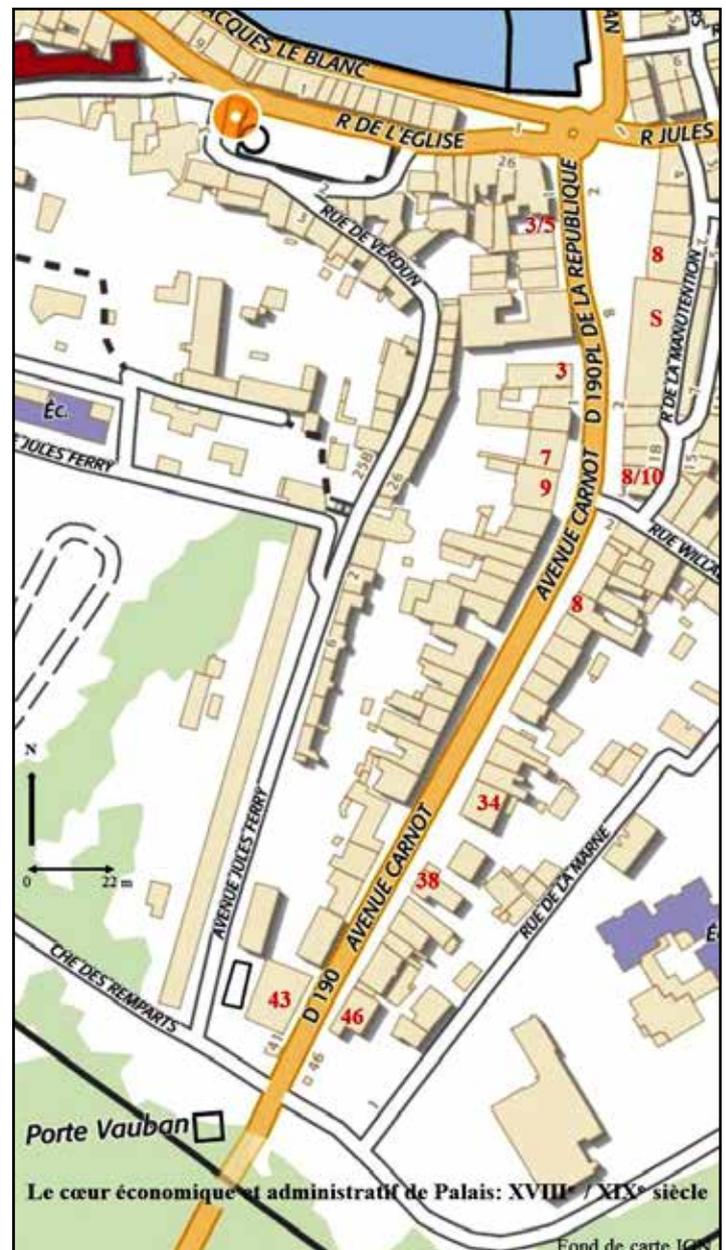
- Au n° 46 s'installe l'Inscription maritime jusqu'à son transfert au n° 43.

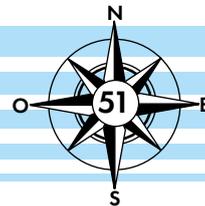
- Le numéro 43 offre récemment une nouvelle physionomie. Alors que l'église Saint-Géran s'élève toute neuve à son emplacement actuel, Mme Fouquet offre le 27 avril 1685 à la paroisse un terrain à la convergence des chemins qui menaient à Locmaria et à Bangor, res-

pectivement l'avenue Carnot et la rue J. Ferry : « [les habitants] pourront faire bâtir une chapelle dehors et au bout du côté du midi dudit cimetière. » En 1697 s'érige sur ce terrain la chapelle Saint-Sébastien. L'aspect de cette chapelle Saint-Sébastien nous est connu grâce à un dessin de Chasle de la Touche de 1827.



Dessin Chasle de la Touche 1827 Archives départementales du Morbihan





La « Congrégation des hommes » l'utilise dès l'origine et le terrain environnant accueille le cimetière de la ville jusqu'en 1794. Comme la plupart des églises de l'île elle devient hôpital militaire pendant l'occupation britannique (1761-1763) et lieu de culte anglican. Aussi le 20 janvier 1764 le recteur Choblet célèbre le rite pénitentiel de réparation après cette profanation. Avec la « mise à la disposition de la nation » des biens du clergé en novembre 1789, la Municipalité l'utilise comme lieu de réunion politique et la garnison comme « magasin des vivres. ». Pour abriter le commandant du Génie, d'importants travaux la transforment au début des années 1840 : l'abside est rasée, des constructions l'enveloppent notamment en bordure de l'avenue Carnot. En 1927 les Affaires maritimes s'y installent jusqu'à leur départ au début des années 70.

• A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle l'activité touristique transforme ce quartier huppé avec la construction d'une curiosité architecturale, le n°3, actuelle Coopérative Maritime. Le Grand Bazar Nouvelles Galeries vend des souvenirs. (Plan ci-contre)

Une figure symbolisa le dynamisme de l'endroit des années 30 au milieu des années 60. Les anciens auront reconnu Germaine Pécot criant ses journaux en terminant par un « l'Intransigeant » souligné.

Le Conseil municipal en sa séance du 18 décembre 1949 accède à la demande de « Madame veuve Pécot, marchande de journaux (...) à effet d'obtenir place de la République près la pompe désaffectée un emplacement pour l'installation d'un kiosque à journaux. » La pompe enlevée, le kiosque s'édifie sur la « plate-forme (...) construite sur un petit abri bétonné aménagé dans



Germaine et Arlétty. Photo d'Anatole Jakovsky

le sol par les Allemands sous l'occupation.» La location forfaitaire se monte à 5 000 AF pour l'année 1950 (141 € 2017). Deux ans plus tard les conseillers constatent que « lorsque cet emplacement a été loué à Madame Pécot pour y installer un kiosque seule la vente des journaux était envisagée mais en raison de l'emplacement idéal qu'offre ce lieu pour le commerce, Madame Pécot a pu donner une certaine extension à son affaire (...). Certains conseillers font remarquer que les droits de place versés par une marchande de poisson qui vend sur sa brouette représentent au bout d'une année une somme supérieure à celle que paye Madame Pécot. » Aussi la location est portée à 12 000 AF par an (292 € 2017). Le petit édifice disparaît peu de temps avant la mort de sa détentrice en août 1969.

### III) La toponymie

Des lieux aussi symboliques ne peuvent que changer de nom au gré de l'histoire. Si au XVII<sup>ème</sup> et au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle la place et la rue portent des noms en rapport avec la géographie, très vite la politique l'emporte.

La place du Hâvre ou des magasins du XVII<sup>ème</sup> puis place de la Marine après 1693 devient place d'Aiguillon, commandant des troupes en Bretagne, lors de la libération de l'île après l'occupation britannique. La Révolution la baptise temporairement place de la Liberté. Officiellement place d'Armes dès le Consulat jusqu'à son nom actuel de place de la République attribué en 1901. Il faut toutefois distinguer le nom officiel et l'usage. Pendant longtemps on l'appelait couramment place des Ormeaux. Le 2 novembre 1829 le Conseil municipal propose qu'elle prenne le nom de place Charles X avec son « buste sur la nouvelle fontaine de la place des Ormeaux et que la place des Ormeaux prenne son nom. » La chute du régime en juillet 1830 arrête la procédure.

Comme la plupart des noms de rues de Palais, l'appellation avenue Carnot date du 1<sup>er</sup> juin 1902. Au milieu du XVII<sup>e</sup> les notaires la nomment vallon des malades autrement Stangrelan. On y signale une « allée d'ormes » au début du XVIII<sup>ème</sup> : « Il y en a cinq dans la rue et trois ou quatre à son entrée vers le haut. » Aussi au milieu du XVIII<sup>e</sup> devient-elle la rue des Ormeaux dans le vallon de Stangrelan. En 1842 rue des Ormeaux s'officialise. Le Conseil municipal la baptise rue Trochu en 1862, nom qu'elle porte jusqu'en 1902 même si l'expression rue des Ormeaux se perpétue jusqu'à nos jours.

Sur quelques centaines de mètres habitaient les notabilités palantines qui concentraient entre leurs mains les pouvoirs culturels, financiers, judiciaires et politiques. L'habitat témoigne encore de ce riche passé.

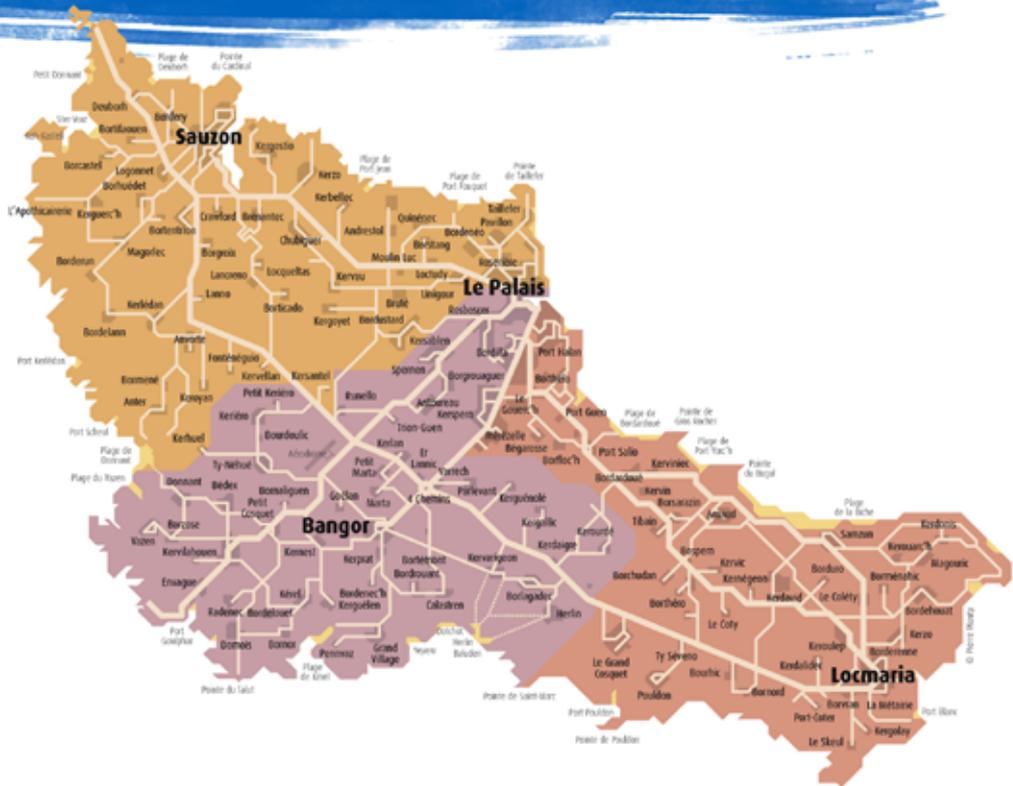
#### Références :

Le Palais, lieux secrets et familiers, SHBI, 2001  
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine C 5144 (2)  
Archives départementales du Morbihan  
Archives municipales de Palais



Le service de transport à la demande fonctionne une demi-journée par semaine pour chaque commune, du 5 novembre 2018 au 5 avril 2019 (sauf vacances scolaires de Noël, du 24/12/18 au 06/01/19). Il permet un déplacement de courte durée avec environ 2h dans le centre de Palais.

La prise en charge peut se faire dans chaque village, à destination de l'arrêt du centre bourg de la commune de départ ou aux arrêts de Palais (Hôpital, place Bigarré, place de la République, Supermarché et Pont Orgo).



## Horaires

	Bangor et Le Palais sud	Locmaria et Le Palais est	Sauzon et Le Palais ouest
Jour de fonctionnement	Mardi	Jeudi	Vendredi
Départ des arrêts de la commune	8h45 à 9h	8h45 à 9h	8h45 à 9h
Arrivée centre-bourg	9h à 9h15	9h à 9h20	9h à 9h15
Arrivée arrêts Le Palais	9h à 9h20	9h à 9h25	9h à 9h20
Départ arrêts Le Palais	11h à 11h15	11h à 11h15	11h à 11h15
Départ centre-bourg	11h15 à 11h20	11h15 à 11h20	11h15 à 11h20
Arrivée aux arrêts de la commune	11h15 à 11h35	11h20 à 11h40	11h15 à 11h35

## Modalités

- La personne qui souhaite utiliser le transport doit réserver entre 15 jours avant le déplacement jusqu'à la veille 12h, en communiquant son identité, adresse et numéro de téléphone.
- Lors de la réservation, elle doit également indiquer le jour souhaité pour le transport, les arrêts de montée et de descente pour l'aller et le retour, le nombre de personnes, et préciser si l'une d'elles est en situation de handicap.
- La veille du transport, nous vous rappellerons pour vous confirmer l'horaire précis de prise en charge.

## Tarif

2€ par trajet, pour tout public (y compris insulaire).

**Réservations au 02 97 31 56 64**